



Comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 30.06.2023

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 05.09.2023

1. Etats financiers consolidés	4
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	22

Sommaire

1. Etats financiers consolidés	4
1.1 Faits marquants Groupe Caisse des Dépôts	4
1.2 Evènements postérieurs à la clôture	9
1.3 Compte de résultat consolidé au 30 juin 2023	10
1.4 Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	11
1.5 Bilan consolidé au 30 juin 2023	12
1.6 Tableau de passage des capitaux propres	14
1.7 Tableau des flux de trésorerie	16
1.8 Information sectorielle 2023	17
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	22
2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe	22
2.2 Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1 ^{er} janvier 2023	34
2.3 Notes relatives au compte de résultat consolidé	39
2.3.1 Produits et charges d'intérêts	39
2.3.2 Produits et charges de commissions	39
2.3.3 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	40
2.3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	41
2.3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	41
2.3.6 Produits des contrats d'assurance émis	41
2.3.7 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	42
2.3.8 Produits ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance (marge financière)	43
2.3.9 Produits et charges des autres activités	44
2.3.10 Charges générales d'exploitation	44
2.3.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	44
2.3.12 Coût du risque de crédit	45
2.3.13 Gains ou pertes nets sur autres actifs	45
2.3.14 Impôts sur les bénéfices	46
2.4 Notes relatives au bilan consolidé	47
2.4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	47
2.4.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48
2.4.3 Titres au coût amorti	50
2.4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés au coût amorti	51
2.4.5 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	52
2.4.6 Impôts courants et différés	53
2.4.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	54
2.4.8 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	56
2.4.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence	57
2.4.10 Immobilisations	58

2.4.11	Ecarts d'acquisition	59
2.4.12	Dettes représentées par un titre	59
2.4.13	Dettes envers les établissements de crédit	59
2.4.14	Dettes envers la clientèle	60
2.4.15	Contrat d'assurance et de réassurance	61
2.4.16	Provisions	63
2.4.17	Participations ne donnant pas le contrôle	63
2.5	Activités d'assurance	64
2.5.1	Placements des activités d'assurance	64
2.5.2	Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	66
2.5.3	Compte de résultat assurance	67
2.5.4	Analyse par composante comptable - contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA (assurance et réassurance acceptée)	68
2.5.5	Analyse par composante comptable - contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA - réassurance cédée	70
2.5.6	Analyse de la marge sur services contractuels	72
2.5.7	Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période (assurance et réassurance acceptée)	72
2.5.8	Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période (réassurance cédée)	73
2.6	Engagements donnés et reçus	74
2.7	Juste valeur des instruments financiers	76
2.8	Facteurs de risque	80
2.9	Transactions avec les parties liées	127
2.10	Informations relatives aux titres mis en équivalence	128
2.11	Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	131

1. Etats financiers consolidés

1.1 Faits marquants Groupe Caisse des Dépôts

1.1.1 Conflit en Ukraine

Le groupe Caisse des Dépôts est très attentif au développement de la guerre en Ukraine. Il déploie depuis le début de ce conflit une surveillance rapprochée des potentiels impacts à long terme pour le groupe. L'exposition nette directe du groupe sur les États en conflit est très limitée.

1.1.2 Plan de relance

Le 7 septembre 2020, la Caisse des Dépôts lançait un plan de relance de l'économie française de 26 milliards d'euros d'investissements en fonds propres au capital des entreprises et de l'économie mixte.

Au 30 juin 2023, la Caisse des Dépôts a globalement atteint son objectif de mobilisation.

1.1.3 Emissions d'obligations

Le 9 février 2023, la Caisse des Dépôts a lancé une nouvelle obligation d'un montant de 1 milliard d'euros avec une maturité de dix ans et un coupon de 3.125%. L'emprunt a été émis à un spread de +29 points de base au-dessus des emprunts d'État français.

Le 23 mai 2023, la Caisse des Dépôts a lancé une nouvelle obligation durable d'un montant de 500 millions d'euros avec une maturité de cinq ans et un coupon de 3%. L'emprunt a été émis à un spread de +27 points de base au-dessus de l'OAT du 25 mai 2028. Cette transaction représente la sixième émission ESG de la Caisse des Dépôts depuis 2017 et permet de renforcer sa présence sur les marchés de capitaux ainsi que sa signature ESG au cœur de la stratégie globale du Groupe.

1.1.4 Viaduc de Millau

Le 15 juin 2023, la Caisse des Dépôts a cédé sa participation de 49 % dans la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau au groupe Eiffage pour un montant de 236,5 millions d'euros et a enregistré dans les comptes consolidés un résultat de cession avant impôt de 172 M€.

1.1.5 Euroclear

Au cours du premier semestre 2023, la Caisse des Dépôts a renforcé sa participation dans Euroclear avec l'acquisition de 3 % du capital pour un montant de 198 millions d'euros. Au 30 juin 2023, la Caisse des Dépôts détient 10,91% du capital d'Euroclear, la participation Euroclear est comptabilisée dans les comptes consolidés dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

1.1.6 Groupe Icade, désengagement de la Foncière Santé

Le 13 mars 2023, Icade a annoncé la signature d'un accord d'exclusivité avec Primonial Reim portant sur le désengagement de la Foncière Santé. Le 13 juin 2023, Icade a signé le protocole définitif avec Primonial REIM et les actionnaires minoritaires d'Icade Santé et d'IHE, confirmant ainsi l'organisation de la cession totale, en trois étapes, de son portefeuille de santé pour une valorisation de 2,6 milliards d'euros, « base ANR NTA au 31 décembre 2022 ».

Le 5 juillet 2023, la première étape de ce désengagement a été réalisée avec la cession de 63 % de la participation d'Icade dans Icade Santé pour un montant total de 1,4 milliards d'euros sur la base d'une valorisation en ligne avec l'ANR NTA au 31 décembre 2022 après détachement du dividende 2022.

Dans le cadre de cette transaction, Primonial REIM reprend la gestion des actifs immobiliers détenus par Icade Santé ainsi que la gestion du portefeuille IHE dont Primonial se voit également confier la cession des actifs selon un calendrier permettant d'en optimiser la valorisation.

Conformément aux accords, l'acquisition du solde des titres détenus par Icade dans Icade Santé interviendra d'ici fin 2025, sur la base de la collecte des fonds gérés par Primonial REIM France et/ou de l'entrée de nouveaux investisseurs institutionnels identifiés par la société de gestion, l'entrée d'investisseurs pouvant intervenir avant la fin 2023.

La transaction s'est accompagnée du remboursement, au 5 juillet 2023, du solde du prêt consenti par Icade à Icade Santé à hauteur de 50,0 millions d'euros et Icade Santé est sorti du cash pool.

Cette première étape se traduira par la déconsolidation des activités de santé dans les états financiers du Groupe, à compter de cette date de réalisation.

Dans les états financiers du Groupe au 30 juin 2023, l'activité de la Foncière Santé a été classée en activités abandonnées, les actifs et passifs ont été présentés au bilan sur deux lignes spécifiques conformément à la norme IFRS 5 et le résultat de la Foncière Santé a été reclassé sur la ligne « résultat des activités abandonnées ».

1.1.7 Groupe La Poste

1.1.7.1 Première application de la norme IFRS 17 Contrats d'assurance

Conformément à IAS 8, la norme IFRS 17 a été appliquée rétrospectivement. Les impacts de la transition ont ainsi été comptabilisés en capitaux propres. L'application de la norme au 1^{er} janvier 2022 (date de transition retenue) a augmenté les capitaux propres de 1 462 millions d'euros dont 630 millions d'euros sur la part du groupe et 832 millions d'euros sur la part des minoritaires. Comme requis par la norme, le groupe publie un exercice comparatif 2022 incluant les impacts de la norme IFRS 17. Les principales évolutions par rapport au 31 décembre 2022 publié en découlant ainsi que les principes comptables et principales estimations sont détaillés dans la note 2.2. « Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 ».

1.1.7.2 Emissions obligataires La Poste

La Poste a procédé le 5 juin 2023 à une émission obligataire pour un total de 1 500 millions d'euros en deux tranches :

- une première tranche d'un montant de 650 millions d'euros d'une maturité de 7 ans (juin 2030) et assortie d'un coupon de 3,75 % par an,
- une seconde tranche d'un montant de 850 millions d'euros, d'une maturité de 12 ans (juin 2035) et assortie d'un coupon de 4 % par an.

Par ailleurs, La Poste a réalisé le 12 avril 2023 un abondement sur la souche obligataire à échéance janvier 2036 pour un montant de 150 millions d'euros, au taux de 0,625 % par an, avec une prime d'émission de 49 millions d'euros.

1.1.7.3 Emission d'une obligation sécurisée « sociale », La Banque Postale

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis le 31 janvier 2023 une obligation sécurisée « sociale » dédiée aux prêts d'Accession Sociale. Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » d'un montant de 1,25 milliard d'euros à 8 ans, avec un spread final de MS +27 bps et un coupon de 3,0 %.

1.1.7.4 Emission de la première obligation durable Tier 2, CNP Assurances

Le 11 janvier 2023, CNP Assurances a émis une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour 500 millions d'euros à taux fixe de 5,25 % jusqu'en juillet 2033, puis à taux variable jusqu'à sa maturité en juillet 2053. Il s'agit de sa première obligation subordonnée durable.

1.1.7.5 Modifications relatives aux avantages du personnel

La loi n°2023-270 du 14 avril 2023 a relevé l'âge légal de départ à la retraite en France, pour le porter à 64 ans contre 62 ans auparavant. Ce changement est effectué progressivement sur une période de 8 ans à compter des assurés nés à partir du 1^{er} septembre 1961.

Cette loi a les effets suivants sur les comptes du groupe La Poste au 30 juin 2023 :

- le report de l'âge légal de départ en retraite a pour effet de prolonger la durée pendant laquelle les personnes ayant opté pour un dispositif d'aménagement de fin carrière de La Poste en bénéficieront. Cette augmentation de la durée effective de ces régimes va générer un coût estimé à 312 millions d'euros, pris en compte intégralement dans l'évaluation des provisions pour dispositifs d'aménagement de fin de carrière de La Poste au 30 juin 2023.
- le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite a pour effet également de réduire le montant de certains engagements pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi, principalement les indemnités de départ à la retraite du personnel salarié de la société La Poste dans la mesure où la période d'acquisition des droits est décalée, pour un montant de 36 millions d'euros. Cette modification de l'âge légal de départ à la retraite étant considérée comme une réduction de régime au regard de la norme IAS 19, la diminution de la provision qui en est la conséquence a été comptabilisée en résultat.

La Poste a décidé fin juin de cesser d'accorder à ses retraités domiciliant leur pension ou retraite à la La Banque Postale, certains avantages à partir du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit essentiellement d'une « prime de fidélité » annuelle qui rémunère les encours de l'année aux taux du livret A brut dans la limite de 10 000 euros. Cet avantage faisait l'objet d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi qui a été reprise au 30 juin 2023, à l'exception de l'avantage qui sera acquis aux retraités au titre du second semestre 2023. Conformément à la norme IAS 19, cette provision a été réévaluée fin juin juste avant la décision de suppression. L'incidence sur le résultat avant impôt du semestre de cette décision est de 303 millions d'euros.

1.1.7.6 Litige BRT

La société italienne BRT fait l'objet d'une procédure judiciaire sur des sujets fiscaux et sociaux relatifs à des prestations de sous-traitance. Le Groupe collabore pleinement avec les autorités italiennes et a mis en place un plan de remédiation. Ce litige se traduit par la comptabilisation de dettes sociales et fiscales et provisions pour risques et charges à hauteur de 176 millions d'euros à fin juin 2023 (14 millions d'euros à fin décembre 2022). Une action en garantie est engagée envers l'ancien actionnaire majoritaire de BRT. Aucune créance n'a toutefois été constatée dans les comptes à ce titre.

1.1.7.7 Dépréciation des actifs de la société Stuart

Les prévisions de résultats de la société Stuart se sont fortement dégradées dans un marché dont les perspectives apparaissent désormais difficiles. Stuart est une société de livraison dans l'heure, appartenant à la branche Geopost. Elle constitue une UGT autonome. En conséquence de cette dégradation, le Groupe a décidé de déprécier des actifs immobilisés (57 millions d'euros) de cette société et a enregistré une provision pour risques et charges (64 millions d'euros) en se fondant sur une estimation de valeur de marché. Une dépréciation de 121 millions d'euros a ainsi été provisionnée dans les comptes du premier semestre 2023.

1.1.7.8 Projet de cession de DPD Russie

En raison des événements touchant la Russie, le Groupe avait annoncé au cours du premier semestre 2022 sa volonté de se retirer complètement du marché russe. Ainsi, la totalité des actifs et passifs de cette société sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés depuis le 30 juin 2022. A ce jour, la cession n'a pas encore été réalisée compte tenu de la complexité de ce processus, mais l'opération reste hautement probable, d'où le maintien du classement en actifs et passifs destinés à être cédés. Compte tenu des incertitudes subsistant sur le prix de cession, le goodwill ainsi que toutes les immobilisations incorporelles et corporelles de DPD Russie avaient été intégralement dépréciées à fin

juin 2022 (soit un montant converti en euros de 149 millions d'euros). Cette dépréciation totale est maintenue à fin juin 2023 compte tenu des incertitudes sur le prix de vente final. La réserve de conversion incluse dans les capitaux propres s'élève à 45 millions d'euros au 30 juin 2023. Elle matérialise l'incidence de l'évolution globalement favorable du cours du rouble depuis l'entrée de DPS Russie dans le périmètre de consolidation. Lorsque la cession de la société sera effective, le montant de cette réserve de conversion sera recyclé en résultat.

1.1.7.9 Création en avril 2023 de CNP Assurances Holding

Le 11 avril 2023, La Banque Postale et CNP Assurances ont annoncé la création d'un pôle dédié rassemblant l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et leurs entités juridiques, abrité sous une nouvelle entité CNP Assurances Holding, détenue à 100% par La Banque Postale. CNP Assurances Holding regroupe CNP Assurances SA et les trois filiales assurantielles de La Banque Postale (IARD, Santé et Prévoyance). Cette opération de restructuration des entités au sein du groupe La Banque Postale est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

1.2.1 Groupe Icade, désengagement de la Foncière Santé

Opération décrite au point 1.1.6 des faits marquants du groupe Caisse des Dépôts.

1.2.2 La Financière de l'Echiquier

Le 4 juillet 2023, La Banque Postale a finalisé l'acquisition par LBP AM de La Financière de l'Echiquier (LFDE), l'une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales en France. LBP AM détient 100 % de LFDE. L'opération, approuvée par l'Autorité des marchés financiers et par l'Autorité de la concurrence, donne naissance à un acteur incontournable de la gestion de conviction multi-spécialiste et de la finance durable en France et en Europe. Fort de trois marques reconnues - LBP AM, Tocqueville Finance et LFDE - les encours consolidés de ce nouvel ensemble s'élèvent à 67 milliards d'euros à fin décembre 2022.

1.2.3 Orpéa

Le 24 juillet 2023, le Tribunal de commerce spécialisé de Nanterre a arrêté un plan de sauvegarde accélérée, par voie d'application forcée interclasses, concernant la société Orpéa. Ce plan prévoit un investissement en fonds propres d'un groupement d'investisseurs français mené par la Caisse des Dépôts, accompagnée de CNP Assurances, la MAIF et MACSF (le « Groupement»). A l'issue des opérations envisagées dans ce plan, dans l'hypothèse où les actionnaires existants décideraient de ne pas participer aux augmentations de capital qui leur seront ouvertes, ils détiendraient environ 0,4 % du capital d'Orpéa, le Groupement en détiendrait environ 50,2 % et les créanciers financiers non sécurisés environ 49,4%. La mise en œuvre de ce plan reste soumise à une condition suspensive correspondant à la purge des recours constitués sur la dérogation à l'obligation de lancer une offre publique d'achat sur les actions ORPEA accordée le 26 mai dernier par l'Autorité des marchés financiers. La décision en la matière sera prise par la Cour d'Appel de Paris au cours du dernier trimestre 2023 et la transaction pourrait en cas de décision favorable être réalisée postérieurement à celle-ci au cours du dernier trimestre 2023.

Il n'y a pas d'autre évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du Groupe Caisse des Dépôts au 30 juin 2023.

1.3 Compte de résultat consolidé au 30 juin 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2023	30.06.2022 ⁽¹⁾	31.12.2022 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	2.3.1	8 744	4 758	10 605
Intérêts et charges assimilées	2.3.1	(5 408)	(1 674)	(3 970)
Commissions (produits)	2.3.2	1 110	1 064	2 146
Commissions (charges)	2.3.2	(176)	(121)	(298)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	2.3.3	4 846	(8 315)	(6 590)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2.3.4	93	(56)	(1 235)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2.3.5	5	(14)	16
Produits des contrats d'assurance émis	2.3.6	6 020	6 090	11 930
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	2.3.7	(4 329)	(4 559)	(9 226)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(109)	(131)	24
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	2.3.8	(6 013)	9 362	7 541
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	2.3.8	529	(2 157)	(2 954)
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	2.3.12	9	(7)	136
Produits des autres activités	2.3.9	21 060	20 285	40 913
Charges des autres activités	2.3.9	(3 739)	(2 940)	(6 409)
Produit net bancaire		22 642	21 584	42 629
Charges générales d'exploitation	2.3.10	(18 447)	(17 348)	(35 614)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2.3.11	(1 669)	(2 500)	(4 184)
Résultat brut d'exploitation		2 526	1 736	2 831
Coût du risque de crédit	2.3.12	(119)	(83)	(330)
Résultat d'exploitation		2 407	1 653	2 501
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	2.4.9	498	825	1 105
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.3.13	93	217	158
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.4.11	(11)		6
Résultat avant impôt		2 987	2 695	3 770
Impôts sur les bénéfices	2.3.14	(756)	588	444
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ⁽²⁾		94		3
Résultat net		2 325	3 283	4 217
Participations ne donnant pas le contrôle	2.4.17	(465)	(809)	(1 053)
Résultat net part du groupe		1 860	2 474	3 164

(1) Les données comparatives présentées au titre de l'exercice 2022 ont été retraitées des impacts de la norme IFRS 17. Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023. Les impacts de l'application de la norme IFRS 17 sont détaillés dans la note 2.2 " Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023";

(2) Principalement le résultat de la Foncière Santé du Groupe Icade.

1.4 Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022 ⁽¹⁾	31.12.2022 ⁽¹⁾
Résultat net	2 325	3 283	4 217
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	(12)	178	235
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	(1)	15	11
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclables		2	1
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 062	(6 393)	(4 127)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1	(1)	
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	753	(649)	(1 043)
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	4 803	(6 848)	(4 923)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion	433	1 022	676
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 222	(19 999)	(27 348)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(12)	258	513
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	(3 194)	20 980	27 341
Réévaluation des contrats de réassurance détenus en capitaux propres recyclables	3	(89)	(121)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables en résultat net	4	(44)	(40)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	9	141	230
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(535)	2 269	1 251
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4 268	(4 579)	(3 672)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	6 593	(1 296)	545
Dont part du Groupe	5 620	(2 091)	(345)
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	973	795	890

(1) Les données comparatives présentées au titre de l'exercice 2022 ont été retraitées des impacts de la norme IFRS 17. Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023. Les impacts de l'application de la norme IFRS 17 sont détaillés dans la note 2.2 " Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023.

1.5 Bilan consolidé au 30 juin 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2023	31.12.2022 ⁽¹⁾	01.01.2022 ⁽¹⁾
Actif				
Caisse, banques centrales		55 624	42 974	76 041
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.4.1	235 349	224 594	225 664
Instruments dérivés de couverture		4 364	4 367	6 088
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.4.2	243 661	246 726	289 829
Titres au coût amorti	2.4.3	90 983	83 079	68 340
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	2.4.4	125 951	113 230	93 083
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2.4.5	189 519	189 184	185 681
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		954	1 106	346
Contrat d'assurance émis - Actif	2.4.15	1 593	1 506	1 390
Contrat de réassurance détenus - Actif	2.4.15	8 729	8 221	11 521
Actifs d'impôts	2.4.6	3 745	4 411	1 855
Comptes de régularisation et actifs divers	2.4.7	31 694	24 920	20 144
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.4.8	4 925	134	2 272
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.4.9	26 180	25 423	23 414
Immeubles de placement	2.4.10	23 064	27 182	24 646
Immobilisations corporelles	2.4.10	15 232	14 873	15 227
Immobilisations incorporelles	2.4.10	6 697	6 291	6 073
Ecarts d'acquisition	2.4.11	2 621	1 998	1 182
Total actif		1 070 885	1 020 219	1 052 797

(1) Les données comparatives présentées au titre de l'exercice 2022 ont été retraitées des impacts de la norme IFRS 17. Les impacts de l'application de la norme IFRS 17 sont détaillés dans la note 2.2 " Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2023	31.12.2022⁽¹⁾	01.01.2022⁽¹⁾
Passif				
Banques centrales		36		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.4.1	19 162	14 093	5 506
Instruments dérivés de couverture		10 174	10 459	7 067
Dettes représentées par un titre	2.4.12	145 979	134 585	132 599
Dettes envers les établissements de crédit	2.4.13	63 159	69 423	67 593
Dettes envers la clientèle	2.4.14	334 249	311 489	303 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 391	1 508	320
Passifs d'impôts	2.4.6	5 752	4 821	5 559
Comptes de régularisation et passifs divers	2.4.7	30 104	29 289	29 396
Passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.4.8	2 542	51	1 367
Contrat d'assurance émis - Passif	2.4.15	372 820	364 580	411 623
Contrat de réassurance détenus - Passif	2.4.15	114	33	27
Provisions	2.4.16	6 147	6 130	6 640
Dettes subordonnées		9 360	9 144	10 104
Capitaux propres part du groupe				
Réserves consolidées		39 864	36 684	34 065
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9 691	6 713	10 871
Résultat de l'exercice		1 860	3 164	3 861
Total Capitaux propres part du groupe		51 415	46 561	48 797
Participations ne donnant pas le contrôle	2.4.17	18 481	18 053	22 474
Total Capitaux propres		69 896	64 614	71 271
Total passif		1 070 885	1 020 219	1 052 797

(1) Les données comparatives présentées au titre de l'exercice 2022 ont été retraitées des impacts de la norme IFRS 17. Les impacts de l'application de la norme IFRS 17 sont détaillés dans la note 2.2 " Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023.

1.6 Tableau de passage des capitaux propres

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de conversion	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres au 31.12.2021	33 239	865	(536)	(246)	
Effets de l'entrée en application d'IFRS17	826	(1 073)	27	(1)	(1 240)
Capitaux propres au 01.01.2022	34 065	(208)	(509)	(247)	(1 240)
Affectation du résultat 2021	3 861				
Solde du versement à l'Etat au titre du résultat 2021	(1 196)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	(23)				
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle*	585	(1 862)	2	(40)	1 323
Autres variations	87		11	(9)	1
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecarts de conversion				364	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	303	(11 696)	329		11 707
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		690	(42)		
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 30.06.2022	37 682	(13 076)	(209)	68	11 791
Premier règlement au titre du versement à l'Etat calculé sur la base des résultats du premier semestre 2022	(990)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	20				
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(81)	(464)	(2)	1	446
Autres variations	(94)	8	(48)	6	(19)
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecarts de conversion				(147)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	147	(5 721)	283		4 079
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		961	4		10
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 01.01.2023	36 684	(18 292)	28	(72)	16 307
Affectation du résultat 2022	3 164				
Solde du versement à l'Etat au titre du résultat 2022	(640)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires					
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(26)	4		(10)	
Autres variations	(14)	(20)	(8)	(16)	(49)
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecarts de conversion				85	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	696	772	44		(2 084)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		666	7		
Capitaux propres au 30.06.2023	39 864	(16 870)	71	(13)	14 174

* Dont rachat des minoritaires de CNP Assurances (Impact capitaux propres part du groupe : +566 millions d'euros et impact sur les participations ne donnant pas le contrôle -3 642 millions d'euros).

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Variation de valeur des écarts actuariels	Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Réserves participations ne donnant pas le contrôle	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	Résultat des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
(5)	(469)	11 458			3 861	48 167	19 842	265	1 535	21 642	69 809
		2 091				630	1 060	(228)		832	1 462
(5)	(469)	13 549			3 861	48 797	20 902	37	1 535	22 474	71 271
					(3 861)		1 535		(1 535)		
						(1 196)					(1 196)
							(807)			(807)	(807)
						(23)	17			17	(6)
	(23)	532				517	(3 704)	64		(3 640)	(3 123)
6	7	(73)				30	(20)	(168)		(188)	(158)
					2 474	2 474			809	809	3 283
						364		718		718	1 082
		(6 580)		1		(5 936)	82	(1 355)		(1 273)	(7 209)
10						10					10
						648		474		474	1 122
	349					349		67		67	416
11	(136)	7 428		1	2 474	46 034	18 005	(163)	809	18 651	64 685
						(990)					(990)
							(195)			(195)	(195)
						20				20	20
(11)		1				(110)	(546)	26		(520)	(630)
		7				(140)	40	(17)		23	(117)
					690	690			244	244	934
						(147)		(226)		(226)	(373)
		1 488				276	(35)	(446)		(481)	(205)
						975		511		511	1 486
	(47)					(47)		46		46	(1)
(183)		8 924		1	3 164	46 561	17 269	(269)	1 053	18 053	64 614
					(3 164)		1 053		(1 053)		
						(640)					(640)
							(701)			(701)	(701)
						(32)	(81)	7		(74)	(106)
(3)		17		(1)		(94)	265	(35)		230	136
					1 860	1 860			465	465	2 325
						85		299		299	384
		3 575		1		3 004	119	(279)		(160)	2 844
(2)						(2)		2		2	
						673		367		367	1 040
(5)	(183)	12 516		1	1 860	51 415	17 924	92	465	18 481	69 896

1.7 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires. Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	2 987	2 695
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 669	2 500
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	11	241
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(187)	(299)
Variations liées aux actifs/passifs d'assurance et de réassurance (y compris passifs financiers)	743	(12 705)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(497)	(825)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	1 515	571
Autres mouvements	(1 395)	15 895
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	1 859	5 378
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(15 011)	3 197
Flux liés aux opérations avec la clientèle	16 092	8 768
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	19 877	(20 574)
Flux liés aux immeubles de placement	(419)	(626)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(5 467)	4 713
Impôts versés	(503)	(712)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	14 569	(5 235)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle (A)	19 415	2 839
Flux liés aux actifs financiers et participations	(1 431)	(10 214)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(2 281)	(1 049)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement (B)	(3 712)	(11 263)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 677)	(3 362)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(150)	(1 047)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement (C)	(1 827)	(4 409)
Autres éléments de la variation de trésorerie et assimilés (D)	(160)	10
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	13 716	(12 823)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	61 802	80 301
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	42 973	76 042
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	18 828	4 259
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	75 518	67 478
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	55 588	60 346
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	19 930	7 132
Variation de la trésorerie nette	13 716	(12 823)

1.8 Information sectorielle 2023

1.8.1 Eléments du compte de résultat

	30.06.2023							
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat avant impôt	Résultat net	Résultat net part du groupe
<i>(en millions d'euros)</i>								
Pôle Caisse des Dépôts	1 454	931	(13)	918	9	1 082	889	895
Groupe Bpifrance					412	412	412	412
Groupe La Poste	16 578	1 364	(110)	1 254	(18)	1 194	704	387
- dont La Poste	12 632	(166)	(9)	(175)	(22)	(216)	(232)	(143)
- dont La Banque Postale	2 048	4	(101)	(97)		(97)	(80)	(55)
- dont CNP Assurances	1 898	1 526		1 526	4	1 506	1 016	585
Pôle Gestion des participations stratégiques	4 610	231	4	235	95	299	320	166
- Services financiers	184	118	1	119	45	163	130	130
- Infrastructure	(12)	(13)		(13)	40	15	15	(15)
- Immobilier et Tourisme	658	127	3	130	12	121	178	55
- Services, Transports et Ingénierie	3 780	(1)		(1)	(2)	1	(3)	(4)
Groupe Caisse des Dépôts	22 642	2 526	(119)	2 407	498	2 987	2 325	1 860

	30.06.2022							
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat sociétés mise en équivalence	Résultat avant impôt	Résultat net	Résultat net part du groupe
<i>(en millions d'euros)</i>								
Pôle Caisse des Dépôts	1 150	674	12	687	58	998	866	863
Groupe Bpifrance					508	508	508	508
Groupe La Poste	16 157	458	(91)	366	(4)	362	1 183	683
- dont La Poste	12 932	(360)	(11)	(371)	(30)	(431)	573	369
- dont La Banque Postale	2 363	275	(80)	195		256	151	94
- dont CNP Assurances	862	542		542	26	536	459	220
Pôle Gestion des participations stratégiques	4 277	604	(4)	600	262	827	726	420
- Services financiers	224	160	7	167		167	121	121
- Infrastructure	(13)	(13)		(13)	234	220	220	172
- Immobilier et Tourisme	921	454	(11)	443	17	454	407	146
- Services, Transports et Ingénierie	3 145	3		3	12	(14)	(22)	(19)
Groupe Caisse des Dépôts	21 584	1 736	(83)	1 653	825	2 695	3 283	2 474

31.12.2022⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat avant impôt	Résultat net	Résultat net part du groupe
Pôle Caisse des Dépôts	1 798	878	(66)	811	32	1 097	960	957
Groupe Bpifrance					740	740	740	740
Groupe La Poste	32 604	1 214	(250)	965	27	938	1 677	921
- dont La Poste	26 169	(432)	(31)	(462)	(84)	(622)	316	193
- dont La Banque Postale	4 565	466	(219)	247		309	313	197
- dont CNP Assurances	1 870	1 180		1 180	111	1 251	1 048	531
Pôle Gestion des participations stratégiques	8 227	738	(14)	725	306	995	840	546
- Services financiers	441	321		321	11	332	247	247
- Infrastructure	(25)	(25)		(25)	267	239	238	201
- Immobilier et Tourisme	1 426	460	(14)	447	24	461	406	140
- Services, Transports et Ingénierie	6 385	(17)		(18)	4	(37)	(50)	(41)
Groupe Caisse des Dépôts	42 629	2 831	(330)	2 501	1 105	3 770	4 217	3 164

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

1.8.2 Eléments du bilan

(en millions d'euros)	Total Bilan	
	30.06.2023	31.12.2022
Pôle Caisse des Dépôts	185 043	168 407
Groupe Bpifrance	14 595	13 685
Groupe La Poste	774 570	742 795
- dont La Poste	24 653	24 901
- dont La Banque Postale	316 352	296 149
- dont CNP Assurances	433 565	421 745
Pôle Gestion des participations stratégiques	96 677	95 332
- Services financiers	68 547	68 092
- Infrastructure	3 797	3 835
- Immobilier et Tourisme	16 009	15 808
- Services, Transports et Ingénierie	8 324	7 597
Groupe Caisse des Dépôts	1 070 885	1 020 219

(en millions d'euros)	30.06.2023				
	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Actif					
Caisse, banques centrales	1 679	5	52 674		1 265
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 726	1 224	15 295	198 882	2 454
Instruments dérivés de couverture	629	12	979	98	2 569
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	38 174	28	12 537	192 409	12
Titres au coût amorti	51 422		31 421	1 888	6 252
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	51 495	1 243	65 466	6 693	146
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 629	2 006	130 329		51 646
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			956		
Contrats d'assurance émis - Actif				1 593	
Contrats de réassurance détenus - Actif				8 729	
Actifs d'impôts	162	1 725	337	1 050	387
Comptes de régularisation et actifs divers	3 822	5 931	4 559	10 474	2 970
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		50			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 531	856		1 137	
Immeubles de placement	11 327			6 228	
Immobilisations corporelles	741	9 138	1 036	456	36
Immobilisations incorporelles	706	974	763	3 928	21
Ecart d'acquisition		1 461			
Total actif	185 043	24 653	316 352	433 565	67 758

(en millions d'euros)	30.06.2023				
	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Passif					
Banques centrales			36		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	367	1	16 721	1 832	239
Instruments dérivés de couverture	2 460	17	2 453		5 250
Dettes représentées par un titre	31 288	11 342	38 606	718	59 557
Dettes envers les établissements de crédit	25 490	855	14 090	20 046	
Dettes envers la clientèle	98 018	241	235 664	5	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					1 392
Passifs d'impôts courants et différés	3 633	3	270	1 683	4
Comptes de régularisation et passifs divers	4 403	10 624	3 019	5 582	277
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		27			
Contrats d'assurance émis - Passif				372 820	
Contrats de réassurance détenus - Passif				114	
Provisions	303	3 986	296	558	16
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	989	8	2 219	4 891	186
Total passif hors capitaux propres	166 951	27 104	313 374	408 249	66 921

31.12.2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Actif					
Caisse, banques centrales	1 643	5	39 355		1 969
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	15 559	1 558	9 510	194 550	2 743
Instruments dérivés de couverture	667	16	1 020	118	2 396
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	37 371	78	14 469	194 374	177
Titres au coût amorti	49 424		28 008	96	5 552
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	39 728	1 408	65 601	5 014	128
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 241	2 313	130 326		51 402
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			1 104		
Contrats d'assurance émis - Actif			83	1 424	
Contrats de réassurance détenus - Actif			229	7 992	
Actifs d'impôts	238	1 897	305	1 474	417
Comptes de régularisation et actifs divers	3 789	5 525	4 282	5 130	2 727
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		62			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 595	923		1 118	
Immeubles de placement	10 756			6 259	
Immobilisations corporelles	715	9 122	1 059	449	7
Immobilisations incorporelles	681	785	798	3 747	21
Ecarts d'acquisition		1 209			
Total actif	168 407	24 901	296 149	421 745	67 539

31.12.2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Passif					
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	383	2	11 446	1 903	359
Instruments dérivés de couverture	2 924	25	2 381		5 134
Dettes représentées par un titre	29 425	10 802	28 705	846	59 279
Dettes envers les établissements de crédit	21 058	867	23 275	20 570	
Dettes envers la clientèle	91 962	628	218 638		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					1 509
Passifs d'impôts courants et différés	2 667	59	380	1 569	2
Comptes de régularisation et passifs divers	4 019	10 819	3 479	5 100	218
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		47			
Contrats d'assurance émis - Passif			2 019	362 561	
Contrats de réassurance détenus - Passif			7	26	
Provisions	307	4 162	325	555	19
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	704		2 235	4 839	270
Total passif hors capitaux propres	153 449	27 411	292 890	397 969	66 790

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

2.1.1 Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2023. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n°2086/2004 de la Commission européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions pour la comptabilisation des opérations de macro-couverture. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur certaines des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2023 sont présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés clos le 31 décembre 2022.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 30 juin 2023 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Ces normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2022, à l'exception des normes et amendements IFRS décrits ci-dessous (cf. point 2.1.1.1).

2.1.1.1 Normes et amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023

Les normes et amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 sont présentés ci-dessous. Sont concernés :

Norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » (règlement UE n°2021/2036 du 19 novembre 2021)

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » a été adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE). Ses dispositions remplacent, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022), celles appliquées selon la norme IFRS 4 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.

L'objectif de cette nouvelle norme est de prescrire les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

Les méthodes comptables relatives à la norme IFRS 17, d'application majeure pour le Groupe, sont présentées de manière détaillée au point 2.1.1.4 ci-dessous. Elles annulent et remplacent celles publiées dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2022 dans les paragraphes 2.1.3.2 « Activités d'assurance » et 2.1.3.16 « Contribution des activités d'assurance ».

Les impacts de l'application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 sont décrits dans le point 2.2 : « Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 ».

Amendements à la norme IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (règlement UE n°2022/357 du 02 mars 2022)

Ces amendements ont pour objectif d'aider les entités à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées dans les notes annexes aux états financiers et l'utilité de ces informations pour les investisseurs et les utilisateurs des états financiers.

Ils précisent que les entités doivent désormais fournir une information sur les méthodes comptables « significatives » plutôt que sur les « principales » méthodes comptables. Des indications complémentaires ont par ailleurs été apportées afin d'aider les entités à apprécier la matérialité des informations à publier en matière de méthodes comptables.

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts.

Amendements à la norme IAS 8 « Définition d'estimations comptables » (règlement UE n°2022/357 du 02 mars 2022)

Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les changements d'estimations comptables, les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs.

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts.

Amendements à la norme IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » (règlement UE n°2022/1392 du 11 août 2022)

L'objectif de ces amendements est de réduire l'hétérogénéité dans la comptabilisation des impôts différés relatifs aux contrats de location (côté preneur) et aux obligations de démantèlement.

Ces amendements viennent préciser et réduire le champ d'application de l'exemption offerte par la norme IAS 12 de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif. Sont ainsi exclus du périmètre de l'exemption les contrats de location (côté preneur) et les obligations de démantèlement pour lesquels les entités comptabilisent à la fois un actif et un passif d'égal montant donnant lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles. Les contrats de location (côté preneur) ainsi que les obligations de démantèlement doivent dès lors donner lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé et d'un passif d'impôt différé d'égal montant en date de première comptabilisation.

Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts qui comptabilise déjà des actifs et des passifs d'impôts différés sur ces transactions lors de leur comptabilisation initiale.

2.1.1.2 Normes et amendements IFRS adoptés par l'Union européenne et non appliqués au 1^{er} janvier 2023

Il n'existe pas de normes et d'amendements IFRS adoptés par l'Union européenne qui sont non appliqués par le groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} janvier 2023.

2.1.1.3 Normes, amendements et interprétations IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne.

2.1.1.4 Principes et méthodes comptables IFRS 17 « Contrats d'assurance »

2.1.1.4.1 Présentation de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »

La norme IFRS 17 s'applique :

- Aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- A l'ensemble des traités de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ;
- Ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- Certains dérivés incorporés ;
- Les composantes d'investissement distinctes ;
- Les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Par conséquent, ces composantes font l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

Ainsi, pour le groupe Caisse des Dépôts, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

- Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- Les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- Soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- Soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe envers ses salariés.

La norme IFRS 17 ne fait plus apparaître le montant du chiffre d'affaires représentatif des primes perçues par l'assureur sur la période. Dorénavant, le compte de résultat traite d'un revenu d'assurances qui constitue la richesse revenant à l'assureur sur la période.

Ce revenu se compose des éléments suivants :

- L'amortissement de la CSM ;
- Le relâchement de l'ajustement pour risques (RA) ;
- Le relâchement des flux d'exécution du contrat au titre du service de la période ;
- L'amortissement des frais d'acquisition.

2.1.1.4.2 L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 introduit la notion de granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Ceux-ci doivent désormais être regroupés de la manière suivante :

- En premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats constituant une cohorte annuelle, elle-même constituée en groupe de profitabilité (un groupe de contrats gérés ensemble et garantissant les mêmes risques et mêmes niveaux de profitabilité) qui, selon l'application de la

norme IFRS 17 ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'UE a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle. Le groupe Caisse des Dépôts a opté pour cette exemption.

- En second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge de service contractuelle (CSM). Ainsi sont distingués :
 - o Les groupes de contrats onéreux à leur première comptabilisation ;
 - o Les groupes de contrats profitables à leur première comptabilisation sans possibilité significative de devenir onéreux ;
 - o Les groupes de contrats profitables à leur première comptabilisation avec possibilité significative de devenir onéreux au cours de la vie du groupe de contrats.

2.1.1.4.3 Frontière des contrats et estimation du Best Estimate (BE)

Une entité doit inclure dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre de chaque contrat du groupe. Le Groupe peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les estimations des flux de trésorerie futurs intègrent, de manière impartiale, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Une entité doit estimer la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles.

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent :

- Intégrer avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;
- Refléter le point de vue du Groupe, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes concordent avec les prix de marché observables pour ces variables ;
- Etre à jour (les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir) ;
- Etre explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, il est tenu compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

2.1.1.4.4 Modèles d'évaluation des groupes de contrats

La « Building Block Approach » (BBA) ou Modèle Général

A la souscription, le passif est désormais valorisé selon une approche par défaut « Building Blocks Approach » (BBA) composée de :

- Un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs ;
- Une marge pour risque, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces flux futurs ;
- Une « marge de service contractuelle » (« Contractual Service Margin - CSM »).

La CSM représente, à la souscription, le profit attendu sur les contrats, non encore acquis par la société, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée au passif, puis constatée en résultat au

rythme des services fournis sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat lors de la souscription du contrat (contrat onéreux) et la composante de perte est suivie jusqu'à la décomptabilisation du contrat ou bien lorsque le contrat redevient profitable.

La « Variable Fee Approach » (VFA)

Un deuxième modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- Une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

La VFA est obligatoire pour tout « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. Le Groupe y recourt également pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

La « Premium Allocation Approach » (PAA)

Ce modèle basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (« Premium Allocation Approach » - PAA), dont l'application est facultative, est une simplification du modèle général. Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Le passif est ensuite ajusté en fonction :

- Des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA ; et
- De la couverture restante.

La norme précise que le modèle PAA peut être utilisé :

- Dès lors qu'il fournit une approximation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat qui ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général. Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou
- Pour les contrats dont la période de couverture (y compris la couverture au titre des primes comprises dans la frontière des contrats) est inférieure ou égale à 1 an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

2.1.1.4.5 Frais d'acquisition

Le Groupe affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition du Groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats. Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, ...).

2.1.1.4.6 Ajustement pour risques non-financiers (RA)

Pour l'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier, le Groupe a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés. Le Groupe définit le RA selon un niveau de confiance de 80% à l'ultime. Ce niveau de confiance représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en

ligne avec l'horizon du Business Plan, égal à cinq ans. L'horizon du business plan (cinq ans) a été défini afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode Value At Risk - VaR, qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

2.1.1.4.7 Unités de couverture

Le nombre total d'unités de couverture d'un groupe de contrat correspond à la quantité de services fournis par les contrats du groupe sur la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont déterminées à la fin de chaque période de reporting de manière prospective en prenant en compte :

- La quantité de prestations fournies par les contrats du groupe ;
- La période de couverture attendue des contrats du groupe ; et
- La probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du groupe.

Lorsque l'unité de couverture a été déterminée, elle est utilisée pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

Pour chaque groupe de contrats évalué selon le modèle VFA et BBA et présentant une CSM positive relative à plusieurs périodes, à la fin d'une période de reporting, le groupe Caisse des Dépôts comptabilise en résultat net un montant de cette marge sur services contractuels (CSM) du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période écoulée.

Pour déterminer ce montant, le Groupe :

- Définit les unités de couverture du groupe, dont le nombre correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fournis par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fournis et de la période de couverture prévue ;
- Répartit la marge sur services contractuels à la date de clôture (avant la comptabilisation en résultat net du montant représentant les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période) également entre chacune des unités de couverture qu'elle a fournies dans la période considérée et qu'elle s'attend à fournir ultérieurement ;
- Comptabilise en résultat net le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux types de contrat :

- Epargne : Provisions Mathématiques ;
- Retraite : Provisions Mathématiques ;
- Emprunteur : Capital restant dû, Capitaux Sous Risques ;
- Prévoyance individuelle :
 - o Risque obsèques : Capital assuré, Capitaux Sous Risques
 - o Risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats
 - o Temporaire décès : Primes
- Prévoyance collective : contrats annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le Groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation

initiale de la CSM en intégrant tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

2.1.1.4.8 Taux d'actualisation

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.

Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par le Groupe peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construite à partir de la courbe de taux sans risques. Une prime de risque spécifique aux portefeuilles concernés est ensuite ajoutée.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles les filiales d'assurance sont exposées mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du Groupe et monnaie de présentation du Groupe.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : L'approche ascendante (appelée approche « Bottom-Up ») et l'approche descendante (appelée approche « Top-Down »).

Le Groupe a retenu une approche de construction Bottom-Up selon laquelle la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité.

Courbe des taux d'actualisation

Deux types de courbe des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser et de la méthode comptable applicable :

- La courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ; ou
- La courbe des taux à l'origine : construite sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une évaluation des passifs à la date d'origine.

Actualisation et désactualisation de la CSM dans le Modèle Général (BBA)

Les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine.

2.1.1.4.9 Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de juste valeur des actifs sous-jacents du contrat d'assurance

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des contrats d'assurance : elle permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global - OCI), plutôt que de les reconnaître en résultat. Cette option concerne principalement les effets de changement de taux

d'actualisation des passifs. Le Groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondants à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, le Groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

2.1.1.4.10 Marge intragroupe

Le groupe La Banque Postale, contrôlé par le groupe Caisse des Dépôts, distribue et gère, pour le compte de ses filiales, des contrats d'assurance. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du Groupe.

De leur côté, les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent également une marge facturée par La Banque Postale à ses filiales.

Sous IFRS 17, le Best Estimate incorpore l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance. Ces frais incluent notamment les frais de distribution de gestion des contrats d'assurance. Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le Best Estimate.

Toutefois, au niveau du Groupe, cette marge ne doit pas être incorporée dans le Best Estimate, car elle représente un profit et non un coût. Elle doit donc être intégrée dans la CSM.

Par conséquent, la CSM Groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance. Elle intègre une composante représentative de la marge intragroupe, qui est déterminée en appliquant aux commissions de distribution et de gestion un coefficient d'exploitation estimé. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe Banque Postale.

2.1.1.4.11 Contrats de Réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe Caisse des Dépôts aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

Modèles de valorisation

Les traités de réassurance détenus (cessions) ou émis (acceptation) appliquent le modèle BBA et PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits.

Les traités de réassurance émis et les traités de réassurance détenus ne peuvent pas être des contrats d'assurance avec participation directe. De ce fait, les seuls modèles de valorisations possibles pour les traités de réassurance sont le BBA et le PAA. Pour les activités en France du Groupe, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés en BBA.

Frontières des contrats

Le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- Le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque.

- Le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe Caisse des Dépôts prend en compte dans le calcul du BE, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles du Groupe en tant que cédante.

Définition des portefeuilles de réassurance acceptée

La norme IFRS 17 ne définit pas de règle spécifique pour constituer les groupes de traités de réassurance émis. La position du Groupe est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Définition des portefeuilles de réassurance détenue

S'agissant des cessions en réassurance, la position du Groupe est d'aligner la définition des portefeuilles sur la définition des portefeuilles d'assurance directe. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille, permet au Groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des Normes Comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2022-01 du 08 avril 2022 de l'Autorité des Normes Comptables qui vise à adapter la présentation des activités d'assurance dans les états financiers des établissements bancaires en lien avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans « l'Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Le groupe Caisse des Dépôts a également opté pour une présentation des placements financiers d'assurance dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan.

Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

L'activité du groupe Caisse des Dépôts est présentée ainsi au 30 juin 2023, sans changement par rapport au 31 décembre 2022 :

- Pôle Caisse des Dépôts composé principalement de :
 - Caisse des Dépôts - Section générale
 - SCET
 - CDC Habitat
- Groupe Bpifrance
- Groupe La Poste

- Pôle Gestion des Participations Stratégiques composé principalement de :
 - Services financiers
 - Groupe SFIL
 - Euroclear
 - Immobilier et Tourisme
 - Icade
 - Compagnie des Alpes
 - Infrastructures
 - Coentreprise de Transport d'Electricité
 - Holding d'Infrastructures Gazières
 - Services, Transports et Ingénierie
 - Egis
 - Transdev Group
 - Suez Holding
 - STOA

Banque des Territoires

Les activités regroupées sous l'appellation Banque des Territoires réunissent tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elles regroupent les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) de la Section générale et du Fonds d'épargne et s'appuient sur un réseau de 37 implantations, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elles regroupent également deux filiales, CDC Habitat et la SCET, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil. Le Fonds d'épargne n'est pas consolidé dans les états financiers consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques dans leur nature à ceux ayant affecté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour le groupe Caisse des Dépôts. La seule modification est liée à la prise en compte des estimations liées à l'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- La juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les postes du bilan : « Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture », « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, titres au coût amorti, prêts et créances au coût amorti) ;
- Le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- La juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- Le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- L'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance ;
- Les impôts différés ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel et la provision épargne logement) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;

- La valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- L'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

En complément, les principales estimations utilisées dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » sont les suivantes :

Prime d'illiquidité

Dans l'approche Bottom-Up du Groupe pour définir les taux d'actualisations utilisés dans les modèles d'évaluation, les taux doivent refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux. Le groupe Caisse des Dépôts a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du Volatility Adjustment. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par les filiales d'assurance. Elle tient compte tant des actifs obligataires que de ceux diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide d'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et d'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacents aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du Volatility Adjustment.

Le Groupe a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- Classes Immobilier et Infrastructure : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés.
- Classe Action : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille et celle du marché. La volatilité du marché n'étant pas censée avoir une incidence significative sur le portefeuille Action car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Frais rattachables aux contrats

Les frais rattachables aux contrats

Selon la norme IFRS 17, il convient d'identifier les frais directement rattachables (ou attribuables) aux contrats d'assurance. Ces frais directement attribuables à l'exception des frais non courants, seront inclus dans les projections de flux futurs et sont essentiels à leur évaluation.

Les frais non rattachables

Les frais non rattachables aux contrats ne sont pas inclus dans les projections de flux futurs et sont donc comptabilisés en résultat.

Écarts d'expérience

L'écart d'expérience fait référence à la différence entre les estimations des flux de trésorerie futurs de l'exercice précédent et les données réelles qui émergent au fil du temps.

Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs ou assimilés à une composante d'investissement viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées sont reconnus dans le résultat de la période.

Mise à jour des estimations comptables

Le Groupe effectue les estimations comptables nécessaires à l'établissement des modèles actuariels pour évaluer les passifs d'assurance et veille notamment à l'adéquation entre :

- Les techniques d'évaluation pour estimer le Best Estimate, actualiser les flux de trésorerie futurs, estimer le RA, le choix des « coverge units » utilisés pour amortir la CSM ; et
- La mise à jour des données utilisées dans l'application de ces techniques d'évaluation :
 - o Hypothèses techniques ou non économiques (résiliations, décès, versements libres, frais, ...)
 - o Hypothèses financières ou économiques issues des marchés financiers (courbes de taux, variation des marchés actions, taux de réinvestissement, ...)
 - o Autres données de l'environnement économique ou réglementaire (taxes, taux d'imposition, ...).
- Les évolutions de modèles actuariels de projection des flux futurs.

Conformément à la norme IFRS 17, « les estimations doivent refléter les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ». La mise à jour des données est donc obligatoire et sera naturellement considérée comme un changement d'estimation comptable.

Renouvellement de primes/versements libres futurs

La prise en compte de renouvellements de primes dans les modèles dépend de divers facteurs, notamment de la méthode de comptabilisation utilisée pour les contrats d'assurance, du modèle d'évaluation de la prime et des hypothèses sous-jacentes. Le Groupe peut être amené à considérer que les primes ont la possibilité d'être renouvelées à chaque période de clôture des comptes en fonction des informations et des données disponibles.

Les évaluations pour lesquelles la prise en compte d'hypothèses de versements libres les plus significatives sont essentiellement les contrats d'épargne, libellés en Euros ou en UC.

Le Groupe veille à ce que ses méthodes d'évaluation soient conformes aux exigences de la norme, notamment quant à la frontière des contrats d'assurance, et qu'elles soient révisées régulièrement pour refléter les dernières informations et données disponibles.

2.2 Effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » a été publiée le 18 mai 2017 et a été amendée en date du 25 juin 2020. Elle a été adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE). Ses dispositions remplacent, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, celles appliquées selon la norme IFRS 4 jusqu'alors en vigueur.

L'objectif de ce nouveau standard est de prescrire les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

2.2.1 1^{ère} application d'IFRS 17 au sein du Groupe Caisse des Dépôts

2.2.1.1 Application rétrospective d'IFRS 17

L'application d'IFRS 17 est rétrospective selon IAS 8, ce qui implique d'appliquer les principes d'IFRS 17 comme si la norme avait toujours été appliquée. Les impacts de la transition sont comptabilisés en capitaux propres.

A cet égard, la norme IFRS 17 prévoit trois méthodes de transition possibles :

- ▶ l'approche rétrospective complète (FRA) qui nécessite de recalculer les agrégats comptables depuis l'origine des contrats; cette méthode est retenue sur le périmètre La Banque Postale Assurances IARD ainsi que pour certaines cohortes de contrats CNP Assurances pour lesquelles les données nécessaires sont disponibles. Cette méthode est obligatoire dès lors que les données sont disponibles. A défaut, les méthodes suivantes peuvent être également appliquées ;
- ▶ l'approche par la Juste Valeur (JVA), option par laquelle les contrats d'assurances sont évalués à la juste valeur à la date de transition. Cette méthode concerne la majorité du périmètre des contrats d'assurance, notamment d'épargne/retraite aux bornes du groupe La Banque Postale ;
- ▶ l'approche rétrospective modifiée (MRA) qui prévoit des modalités simplifiées pour éviter un surcoût de production des données historiques des contrats. Cette méthode est retenue sur le périmètre La Banque Postale Prévoyance.

2.2.1.2 Retraitement des informations comparatives

Au titre de la 1^{ère} application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, la norme IFRS 17 requiert de présenter une information comparative retraitée au titre de l'exercice 2022. La date de transition est fixée au 1^{er} janvier 2022, le groupe clôturant ses comptes au 31 décembre.

2.2.1.3 Présentation des comptes aux bornes du groupe Caisse des Dépôts

Concernant la présentation des comptes aux bornes du groupe Caisse des Dépôts, dès le 1^{er} janvier 2023, la recommandation n°2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales, annule et remplace la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017. Elle vise à adapter la présentation des activités d'assurance dans les états financiers des établissements bancaires en lien avec la première application d'IFRS 17. Comme le prévoit cette recommandation, le groupe Caisse des Dépôts a opté pour une présentation des placements financiers d'assurance dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan.

2.2.1.4 Principaux enjeux relatifs à la transition à IFRS 17 et à la détermination des passifs d'assurance

La transition comptable au 1^{er} janvier 2022 a conduit à distinguer de nouvelles décompositions comptables au sein de l'agrégat du bilan « Contrats d'assurance émis - passif » : le Best Estimate (BE), la marge sur services contractuels (CSM) et l'ajustement pour risques (RA). Les montants de ces agrégats à la date de transition s'élèvent respectivement à des montants bruts avant impôts d'environ 17 milliards d'euros pour la CSM et 1,6 milliard d'euros au titre de l'ajustement pour risques.

2.2.1.4.1 Annulation des actifs incorporels d'assurance

L'entrée en vigueur d'IFRS 17 proscrit la reconnaissance en tant qu'actifs incorporels distincts des anciens actifs incorporels d'assurance tels que les valeurs de portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille ainsi que les coûts d'acquisition associés restant à étaler. Ces éléments sont désormais projetés dans les flux futurs des contrats d'assurances.

2.2.1.4.2 Abandon de la comptabilité reflet

Les modèles d'évaluation des contrats d'assurance (et de réassurance) introduits par la norme IFRS 17 rendent obsolète la comptabilité reflet et donc la constatation à l'actif du bilan de participation aux bénéfices différée active, ou au passif de participation aux bénéfices différée passive nette.

2.2.1.4.3 Nouvelle présentation des agrégats comptables du compte de résultat

La norme IFRS 17 ne fait plus apparaître le montant du chiffre d'affaires représentatif des primes perçues par l'assureur sur la période. Dorénavant, le compte de résultat enregistre uniquement le revenu d'assurance qui constitue la richesse revenant à l'assureur sur la période.

Ce revenu se compose des éléments suivants :

- l'amortissement de la CSM ;
- le relâchement de l'ajustement pour risques (RA) ;
- le relâchement des flux d'exécution du contrat au titre du service de la période et ;
- l'amortissement des frais d'acquisition.

2.2.1.4.4 Arrêt de l'approche par superposition dite « overlay »

Cette première application de la norme IFRS 17 a également pour incidence d'interrompre le recours à l'approche par superposition dite « Overlay » utilisée jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17.

Cette option, permise par IFRS 4 et choisie au moment de la première application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance aux bornes du groupe Caisse des Dépôts, permettait d'éliminer du compte de résultat la volatilité temporaire qu'engendrait l'application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17. Cette approche consistait à reclasser, pour les actifs financiers désignés, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé était égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ;
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait appliqué la norme IAS 39.

Les actifs éligibles étaient ceux qui, cumulativement, étaient valorisés à la juste valeur par résultat alors qu'ils auraient été valorisés selon une autre méthode si IAS 39 avait été appliquée et qui n'étaient pas détenus dans le cadre d'une activité non liée à la réalisation des contrats d'assurance relevant d'IFRS 4. La valeur des actifs financiers au bilan demeurait néanmoins conforme à IFRS 9. A la date de transition, le retraitement permettant d'annuler rétrospectivement le recours à l'approche par

superposition minore les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par contrepartie des réserves consolidées de 1 245 millions d'euros net d'impôts différés.

2.2.1.4.5 Application de l'option de comptabilisation des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Le groupe Caisse des Dépôts a appliqué l'option de classement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction telle que permise par la norme IFRS17 pour les entités qui avaient déjà appliqué IFRS 9 pour les exercices antérieurs à cette date. A la date de transition, le montant des placements concernés s'élève à environ 21 544 millions d'euros. Les variations futures de juste valeur de ces placements seront ainsi comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et n'impacteront plus le résultat net de l'exercice. En contrepartie, les résultats de cession de ces placements ne pourront être comptabilisés en résultat net et seront définitivement considérés comme des résultats réalisés sur exercices antérieurs (réserves consolidées).

2.2.1.4.6 Immeubles de placement valorisés à la juste valeur par résultat

Conformément à l'option proposée par IAS 40 modifiée suite à la publication d'IFRS 17, le groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur les immeubles de placements correspondant à des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA. Si l'immeuble est intégralement affecté à la représentation des contrats, il ne peut pas être évalué en partie au coût, et en partie à la juste valeur.

2.2.2 Principaux impacts du passage à IFRS 17 au 1er janvier 2023 sur les états financiers 2022 retraités

L'application de la norme IFRS 17 conduit à une augmentation des capitaux propres du groupe Caisse des Dépôts de 1 462 millions d'euros, dont 630 millions d'euros sur la part groupe et 832 millions d'euros sur les participations ne donnant pas le contrôle au 1^{er} janvier 2022.

(en millions d'euros)	1er janvier 2022 Publié	Impacts de la première application d'IFRS 17	1er janvier 2022 Retraité	31 décembre 2022 Publié	Impacts de transition IFRS 17	31 décembre 2022 Retraité
Actif						
Caisse, banques centrales	76 041		76 041	42 974		42 974
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	247 204	(21 540)	225 664	240 471	(15 877)	224 594
Instruments financiers dérivés de couverture	6 088		6 088	4 367		4 367
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	268 293	21 536	289 829	230 852	15 874	246 726
Titres au coût amorti	68 340		68 340	83 079		83 079
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽²⁾	91 083	2 000	93 083	109 711	3 519	113 230
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ⁽²⁾	187 681	(2 000)	185 681	192 703	(3 519)	189 184
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	346		346	1 104	2	1 106
Contrats d'assurance émis - Actif ⁽³⁾		1 390	1 390		1 506	1 506
Contrats de réassurance détenus - Actif ⁽³⁾		11 521	11 521		8 221	8 221
Actifs d'impôts courants et différés	1 896	(41)	1 855	5 056	(645)	4 411
Comptes de régularisation et actifs divers ⁽³⁾	46 418	(26 274)	20 144	51 454	(26 533)	24 920
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2 272		2 272	134		134
Participation aux bénéfices différée ⁽³⁾				9 692	(9 692)	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	23 406	8	23 414	25 413	10	25 423
Immeubles de placement ⁽⁴⁾	24 207	439	24 646	26 653	529	27 182
Immobilisations corporelles	15 227		15 227	14 873		14 873
Immobilisations incorporelles ⁽⁵⁾	6 986	(913)	6 073	7 088	(797)	6 291
Ecarts d'acquisition	1 182		1 182	1 998		1 998
Total actif	1 066 670	(13 873)	1 052 797	1 047 622	(27 403)	1 020 219
Passif						
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	5 506		5 506	14 093		14 093
Instruments financiers dérivés de couverture	7 067		7 067	10 459		10 459
Dettes représentées par un titre	132 599		132 599	134 585		134 585
Dettes envers les établissements de crédit ⁽²⁾	51 678	15 915	67 593	51 891	17 532	69 423
Dettes envers la clientèle ⁽²⁾	319 639	(15 915)	303 723	329 027	(17 537)	311 489
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	320		320	1 507	1	1 508
Passifs d'impôts courants et différés	4 932	627	5 559	4 048	773	4 821
Comptes de régularisation et passifs divers ⁽³⁾	42 608	(13 212)	29 396	42 572	(13 283)	29 289
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 367		1 367	51		51
Contrats d'assurance émis - Passif ⁽³⁾		411 623	411 623		364 580	364 580
Contrats de réassurance détenus - Passif ⁽³⁾		27	27		33	33
Provisions	6 641	(1)	6 640	6 130		6 130
Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet ⁽³⁾	414 398	(414 398)		383 656	(383 656)	
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	10 104		10 104	9 144		9 144
Capitaux propres part du groupe						
Réserves consolidés	33 239	826	34 065	35 642	1 041	36 684
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 068	(197)	10 871	5 095	1 618	6 713
Résultat de l'exercice	3 861		3 861	3 291	(127)	3 164
Total capitaux propres part du groupe ⁽⁶⁾	48 168	629	48 797	44 028	2 533	46 561
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁶⁾	21 643	831	22 474	16 431	1 622	18 053
Total capitaux propres ⁽⁶⁾	69 811	1 460	71 271	60 459	4 155	64 614
Total passif	1 066 670	(13 873)	1 052 797	1 047 622	(27 403)	1 020 219

(1) 21 544 M€ de titres en juste valeur par résultat ont été reclassés en actifs financiers en juste valeur par capitaux propres à la suite de l'application de l'option permise par IFRS 17 telle que décrite dans le paragraphe 2.2.1.4 .

(2) Une correction a été réalisée sur les titres reçus et donnés en pension livrée afin de les présenter en contrepartie « Etablissements de crédit » au lieu de « Clientèle ». Cela représente 2 000 millions à l'actif et 15 915 millions d'euros au passif au 1er janvier 2022, ainsi que 3 519 millions d'euros à l'actif et 17 565 millions d'euros au passif au 31 décembre 2022.

- (3) Impacts de la norme IFRS 17 sur la présentation et la valorisation des actifs et passifs d'assurance et de réassurance.
- (4) Réévaluation des immeubles de placement à la juste valeur (amendement IAS 40 par IFRS 17).
- (5) Les immobilisations incorporelles relatives aux valeurs de portefeuille des contrats d'assurance (VOBA – Value of Business Acquired) ont été annulées pour 759 millions d'euros car dorénavant intégrées dans la valeur des provisions d'assurance IFRS 17. Les accords clientèle relatifs au segment UC de l'Italie et Retraite du Brésil ont également été annulés pour 238 millions d'euros.
- (6) Les capitaux propres augmentent de 1 462 millions d'euros principalement par :
- l'écart de valorisation sur les actifs/passifs d'assurance et de réassurance pour +1 542 millions d'euros (+ 254 millions d'euros sur la part groupe et +1 288 M€ sur les participations ne donnant pas le contrôle) ;
 - la réévaluation des immeubles de placement pour +381 millions d'euros (+ 198 millions d'euros sur la part groupe et +183 millions d'euros sur les participations ne donnant pas le contrôle) ;
 - l'annulation de la valeur des portefeuilles des contrats d'assurance pour -311 millions d'euros (+ 207 millions d'euros sur la part groupe et - 518 millions d'euros sur les participations ne donnant pas le contrôle) ;
 - l'annulation d'accords clientèle pour -151 millions d'euros (- 38 millions d'euros sur la part groupe et -113 millions d'euros sur les participations ne donnant pas le contrôle).

2.3 Notes relatives au compte de résultat consolidé

2.3.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30.06.2023			30.06.2022			31.12.2022 ⁽¹⁾		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers évalués au coût amorti	4 612	(3 277)	1 334	2 064	(860)	1 204	4 827	(2 263)	2 564
Opérations avec les établissements de crédit	2 537	(657)	1 880	800	(320)	480	2 089	(632)	1 457
Opérations avec la clientèle	1 288	(1 805)	(517)	777	(299)	478	1 765	(1 113)	652
Titres au coût amorti	787		786	482	(53)	429	968	(8)	960
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(815)	(815)	5	(188)	(183)	5	(510)	(505)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2 136		2 136	1 617	(8)	1 609	3 718	(9)	3 709
Opérations de couverture	1 996	(2 067)	(70)	1 077	(751)	326	2 060	(1 596)	464
Autres		(64)	(64)		(55)	(55)		(102)	(102)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	8 744	(5 408)	3 336	4 758	(1 674)	3 084	10 605	(3 970)	6 635
dont intérêts négatifs sur des passifs financiers en produits, dont intérêts négatifs sur des actifs financiers en charges	12			197			232		
					(152)			(105)	

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30.06.2023		30.06.2022		31.12.2022 ⁽¹⁾	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations avec la clientèle	593		562	(2)	1 133	(5)
Commissions sur opérations sur titres et dérivés	173	(54)	168		331	(64)
Commissions sur opérations sur titres évalués à la juste valeur par capitaux propres		(3)		(2)		(5)
Commissions sur opérations sur autres titres au coût amorti		(8)		(8)		(15)
Commissions sur autres prestations de services financiers	286	(110)	291	(108)	583	(207)
Autres commissions	57		43	(1)	99	(3)
Total des produits et des charges nets de commissions	1 110	(176)	1 064	(121)	2 146	(299)

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.3 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2023		30.06.2022		31.12.2022 ⁽¹⁾	
	Total	Dont option	Total	Dont option	Total	Dont option
<i>(en millions d'euros)</i>						
Gains ou pertes nets de cession	469		(50)	(46)	(228)	(44)
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	1 534	(88)	(4 510)	167	(5 335)	38
Instruments de dette	2 003	(88)	(4 560)	121	(5 563)	(6)
Gains ou pertes nets de cession	(353)		(4)		(84)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(235)		149		428	
Dividendes	765		633		1 285	
Instruments de capitaux propres	177		778		1 629	
Gains ou pertes nets de cession					1	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	3 131		(4 388)		(2 373)	
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	3 131		(4 388)		(2 372)	
Gains ou pertes nets de cession	(33)		13		9	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	222		(346)		(296)	
Prêts	189		(333)		(287)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(48)	(9)	272	73	275	117
Autres produits et charges sur emprunts	(372)	(1)	(118)	(1)	(366)	(6)
Dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis	(420)	(10)	154	72	(91)	111
Résultat de la comptabilité de couverture	(227)		32		92	
Opérations de change	(2)		2		(6)	
Titres et valeurs donnés et reçus en pension livrée	(5)				8	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 846	(98)	(8 315)	193	(6 590)	105

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

Résultat de la comptabilité de couverture :

	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Couvertures de juste valeur	(179)	(94)	(148)
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	(217)	4 107	5 717
Variation de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	38	(4 201)	(5 865)
Couvertures de flux de trésorerie	1	3	2
Variation de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	1	3	2
Couvertures de juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	(48)	120	232
Variation de juste valeur des éléments couverts	(36)	(460)	(397)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture	(11)	580	629
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	(1)	3	6
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	(1)	3	6
Total résultat de la comptabilité de couverture	(227)	32	92

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Plus ou moins-values de cession	(1 038)	(1 182)	(2 623)
Instruments de dettes	(1 038)	(1 182)	(2 623)
Dividendes	1 131	1 126	1 388
Instruments de capitaux propres	1 131	1 126	1 388
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	93	(56)	(1 235)

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Gains résultant de la décomptabilisation	15	10	33
Pertes résultant de la décomptabilisation	(10)	(25)	(17)
Total gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	5	(15)	16

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

Les valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés pendant la période sont :

(en millions d'euros)	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Titres au coût amorti	2 485	1 018	3 093
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti			311
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	1 526	3 001	3 524
Total valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés	4 011	4 019	6 928

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.6 Produits des contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	5 231	5 281	10 388
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	4 368	4 158	8 407
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	1 145	1 087	2 279
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	151	134	233
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis attendues au cours de la période nettes de l'amortissement de la composante de perte	2 830	2 892	5 783
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	242	45	113
Frais d'acquisition alloués à la période	863	1 123	1 981
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	789	809	1 542
Produits des contrats d'assurance émis total	6 020	6 090	11 930

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.7 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	30.06.2023
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités	(3 919)	(532)	(4 451)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(863)	(82)	(945)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 078	6	1 084
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(15)	-	(15)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(3 720)	(609)	(4 329)

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	30.06.2022
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités	(3 616)	(582)	(4 198)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 123)	(84)	(1 207)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	837	21	858
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(14)	2	(12)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(3 916)	(643)	(4 559)

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2022 ⁽¹⁾
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(7 102)	(1 104)	(8 206)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 981)	(158)	(2 139)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 116	50	1 166
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(49)	2	(48)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(8 016)	(1 210)	(9 226)

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le Groupe au titre de la gestion et la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

2.3.8 Produits ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance (marge financière)

Les différentes données reprises dans cette annexe concernent l'ensemble des contrats d'assurance et de réassurance (comptabilisés selon les modèles BBA, VFA et PAA).

<i>(en millions d'euros)</i>		30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 935	(8 528)	(6 746)
	Total des revenus des actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 935	(8 528)	(6 746)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 002)	(1 193)	(2 626)
	Intérêts calculés selon la méthode TIE	1 812	1 558	3 505
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 938	(26 879)	(36 913)
	Dépréciation	11	(7)	136
	Total des revenus des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 760	(26 521)	(35 898)
Actifs financiers au coût amorti	Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	(321)	(82)	(228)
	Intérêts calculés selon la méthode TIE	121	102	244
	Dépréciation	(2)	-	-
	Total des revenus des actifs financiers au coût amorti	(202)	20	15
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux non recyclables	Revenus comptabilisés en résultat	448	462	558
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 097	(3 973)	(2 824)
	Total des revenus des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 546	(3 511)	(2 265)
Immeubles de placement	Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	(45)	105	161
	Total des revenus des immeubles de placement	(45)	105	161
Autres éléments des revenus de placement		10	13	23
Revenus des placements (impact résultat et capitaux propres)		11 003	(38 422)	(44 710)
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance		110	(57)	(260)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents		(5 986)	9 166	7 049
Changement de taux et d'environnement économique		(4 527)	28 254	36 959
Effet de l'atténuation du risque		(11)	432	837
Ecart de change dans les charges financières d'assurance		-	-	-
Produits ou charges financières d'assurance		(10 414)	37 795	44 585
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>		<i>(4 401)</i>	<i>28 433</i>	<i>37 045</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>		<i>(6 013)</i>	<i>9 362</i>	<i>7 541</i>
Effets de désactualisation et Intérêts accumulés sur les contrats de réassurance		192	16	(196)
Changements de taux et d'environnement économique		552	(3 429)	(4 267)
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance		(240)	1 133	1 342
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus		504	(2 280)	(3 121)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>		<i>(25)</i>	<i>(123)</i>	<i>(166)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>		<i>529</i>	<i>(2 157)</i>	<i>(2 954)</i>
Total des produits financiers nets de charges		1 093	(2 907)	(3 245)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>		<i>609</i>	<i>(2 542)</i>	<i>(2 859)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>		<i>483</i>	<i>(366)</i>	<i>(386)</i>

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.9 Produits et charges des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023		30.06.2022		31.12.2022 ⁽¹⁾	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	780	(605)	1 223	(479)	2 098	(1 061)
Produits et charges des autres activités	20 280	(3 134)	19 062	(2 461)	38 815	(5 348)
Total produits et charges des autres activités	21 060	(3 739)	20 285	(2 940)	40 913	(6 409)

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

Les produits et charges des autres activités concernent principalement les activités industrielles et commerciales du Groupe notamment La Poste, Transdev, Icade et la Compagnie des Alpes.

2.3.10 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Charges de personnel y compris charges rattachables aux activités d'assurance	(9 702)	(9 084)	(18 030)
Charges de personnel rattachables aux activités d'assurance	257	243	438
Charges de personnel	(9 445)	(8 841)	(17 592)
Autres charges générales d'exploitation y compris charges rattachables aux activités d'assurance	(9 555)	(9 007)	(19 024)
Charges d'exploitation générales rattachables aux activités d'assurance	553	500	1 002
Charges générales d'exploitation	(9 002)	(8 507)	(18 022)
Total des charges générales d'exploitation	(18 447)	(17 348)	(35 614)

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles y compris dotations rattachables aux activités d'assurance	(1 703)	(2 534)	(4 248)
Dotations rattachables aux activités d'assurance	34	34	64
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 669)	(2 500)	(4 184)

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.12 Coût du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	(7)	5	8
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(67)	(57)	(209)
Dépréciation des instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	(35)	8	26
Dépréciation des titres au coût amorti	(3)	4	(4)
Dépréciation des engagements hors-bilan	7	(12)	(14)
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(105)	(52)	(193)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	(16)	(31)	(148)
Récupérations sur prêts et créances amorties	2	6	12
Pertes et récupérations	(14)	(24)	(136)
Autres pertes ou produits		(7)	(1)
Coût du risque de crédit	(119)	(83)	(330)

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Actifs financiers au coût amorti	(2)		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11	(7)	136
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	9	(7)	136

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.13 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(17)	(27)	(77)
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(17)	(27)	(77)
Gains ou pertes sur cession de titres	114	258	245
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(6)	(14)	(9)
Gains ou pertes sur titres consolidés	108	244	236
Autres gains et pertes	2		(1)
Autres gains et pertes	2		(1)
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	93	217	158

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.3.14 Impôts sur les bénéfices

Composante de l'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Impôt courant	(841)	(674)	(1 240)
Impôt différé	85	1 262	1 684
Impôt de l'exercice	(756)	588	444

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

Le taux effectif de l'impôt au 30 juin 2023, ressort à +30,2 % sur la base d'un résultat net avant impôt retraité du résultat des sociétés mises en équivalence et des variations de valeur des écarts d'acquisition de 2 500 millions d'euros contre +17,3% au 30 juin 2022, hors effet du produit d'impôt différé lié à la reconnaissance de l'intégralité des impôts différés actifs au titre du déficit reportable et des autres différences temporaires du Groupe La Poste (912M€)

Pour rappel, le taux de l'impôt théorique au 30 juin 2023 est de 25,83%.

2.4 Notes relatives au bilan consolidé

2.4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2023		31.12.2022	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
<i>(en millions d'euros)</i>				
Effets publics et valeurs assimilées	660	3 391	684	3 391
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 278	1 579	8 303	1 767
Titres de créances négociables	9 592		9 969	
OPCVM	61 340		62 150	
FCPR	3 805		3 618	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	84 675		77 726	
Autres titres	6 168	121	6 465	150
Instruments de dettes	174 518	5 091	168 915	5 308
Actions	23 371		22 767	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	3 118		2 931	
Autres titres	1 603		1 473	
Instruments de capitaux propres	28 092		27 171	
Dérivés de transaction	5 280		6 942	
Dérivés de transaction	5 280		6 942	
Prêts aux Etablissements de crédit	52		39	
Prêts à la Clientèle	10 492		10 630	
Prêts	10 544		10 669	
Etablissement de crédit	1 771		3	
Clientèle	10 053		5 586	
Titres reçus en pension livrée	11 824		5 589	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	230 258	5 091	219 286	5 308

	30.06.2023		31.12.2022	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
<i>(en millions d'euros)</i>				
Obligations		2 945		2 100
Titres de créances négociables		314		296
Autres		401		343
Dettes représentées par un titre		3 660		2 739
Dérivés de transaction	4 354		4 881	
Dérivés de transaction	4 354		4 881	
Etablissement de crédit	3 022		5 699	
Clientèle	8 127		774	
Titres données en pension livrée	11 148		6 473	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 502	3 660	11 354	2 739

2.4.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

2.4.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30.06.2023			31.12.2022		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	96 151	(41)	(22 923)	97 587	(53)	(24 827)
Obligations et autres titres de dettes	87 894	(428)	(11 802)	91 373	(525)	(12 880)
Titres de créances négociables	9 598	(2)	6	10 599		(16)
Autres titres	2 654	(10)	(383)	2 554	(10)	(406)
Créances rattachées	1 700			1 862		
Instruments de dettes	197 997	(481)	(35 102)	203 975	(588)	(38 129)
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	197 997	(481)	(35 102)	203 975	(588)	(38 129)

2.4.2.1.1 Les dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30.06.2023	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes	(343)	(317)
Total des dépréciations	(343)	(317)

2.4.2.1.2 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2023	242 739	268	2	243 009
Acquisitions	12 929	235		13 164
Remboursements	(22 236)	(143)		(22 379)
Transfert entre niveaux	(21)	21		
Autres mouvements	131	(2)		129
Clôture au 30.06.2023	233 542	379	2	233 923

(1) La valeur comptable brute des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables est calculée hors gains et pertes latents

2.4.2.1.3 Ventilation des dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2023	(304)	(11)	(2)	(317)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(5)	(31)		(36)
Autres dotations	(35)	(7)		(42)
Reprises utilisées avec passage en perte	1			1
Reprises liées à des sorties d'actifs	37	2		39
Autres reprises non utilisées	12	3		15
Transfert entre niveaux				
Autres mouvements	(3)			(3)
Clôture au 30.06.2023	(297)	(44)	(2)	(343)

2.4.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	30.06.2023			31.12.2022		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Actions	45 520		16 660	42 720		12 176
Autres instruments de capitaux propres	144		11	31		10
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	45 664		16 671	42 751		12 186

2.4.2.2.1 Les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables cédés sur la période

(en millions d'euros)	30.06.2023			31.12.2022		
	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période
Actions	4 384	971	22	6 255	874	83
Etablissements de crédit	204	18	2	21	3	
Autres entreprises financières	254	9	2	95	15	13
Entreprises non financières	3 926	944	18	6 139	856	70
Autres instruments de capitaux propres	31	27		70	13	
Autres entreprises financières				47	17	
Entreprises non financières	31	27		23	(4)	
Total	4 415	998	22	6 325	887	83

(1) Brut d'impôt

2.4.3 Titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Effets publics et valeurs assimilées	53 468	49 523
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 222	14 205
Titres de créances négociables	18 632	18 013
Autres titres	318	236
Créances rattachées	1 427	1 181
Provisions pour pertes attendues	(84)	(79)
Total des titres au coût amorti	90 983	83 079

2.4.3.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
Ouverture au 01.01.2023	82 515	1 591	35	84 141
Acquisitions	18 717	6		18 723
Cessions	(10 804)	(77)	1	(10 880)
Transfert entre niveaux	20	(20)		
Autres mouvements	8	6		14
Clôture au 30.06.2023	90 456	1 506	36	91 998

(1) La valeur comptable brute des titres au coût amorti est calculée hors gains et pertes latents

2.4.3.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2023	(26)	(28)	(25)	(79)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(1)			(1)
Autres dotations	(10)	(3)		(13)
Reprises utilisées avec passage en perte	1	1		2
Reprises liées à des sorties d'actif	1	1		2
Autres reprises non utilisées	2	3		5
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements	1	(1)		
Clôture au 30.06.2023	(32)	(27)	(25)	(84)

2.4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	35 249	27 537
Créances rattachées	7	
Créances à vue sur les établissements de crédit	35 256	27 537
Comptes et prêts à terme	21 983	16 915
Créances à terme sur le fonds d'épargne	63 473	64 850
Titres et valeurs reçus en pension livrée	4 095	3 769
Prêts subordonnés	78	78
Créances rattachées	1 036	82
Dépôts de garantie	32	
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(2)	(1)
Créances à terme sur les établissements de crédit	90 695	85 693
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	125 951	113 230

2.4.4.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2023	113 214	20		113 234
Versements	41 284	(10)		41 274
Remboursements	(28 661)			(28 661)
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements	108			108
Clôture au 30.06.2023	125 945	10		125 955

2.4.4.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2023	(1)			(1)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(2)			(2)
Autres dotations				
Reprises utilisées avec passage en perte	1			1
Reprises liées à des sorties d'actif				
Autres reprises non utilisées				
Autres mouvements				
Clôture au 30.06.2023	(2)			(2)

2.4.5 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	3 609	3 690
Créances rattachées	54	48
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(125)	(115)
Comptes ordinaires débiteurs	3 538	3 623
Prêts à la clientèle financière	1 617	1 160
Crédits de trésorerie	18 644	18 399
Crédits à l'équipement	55 231	56 462
Crédits au logement	97 619	94 731
Crédit export	4 791	5 464
Avances rattachées à des titres	328	247
Prêts subordonnés	31	27
Opérations de location financement	3 804	3 783
Titres et valeurs reçus en pension livrée	150	1 634
Autres concours	4 693	4 608
Créances rattachées	639	591
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(1 566)	(1 545)
Autres concours à la clientèle	185 981	185 561
Total des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	189 519	189 184

2.4.5.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2023	159 713	31 798	2 564	194 075
Versements	15 243	3 286	1 076	19 605
Remboursements	(15 364)	(3 271)	(905)	(19 540)
Transferts entre niveaux	7 230	(7 476)	246	
Autres mouvements	(13)	30		17
Clôture au 30.06.2023	166 809	24 367	2 981	194 157

2.4.5.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2023	(184)	(625)	(851)	(1 660)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(44)	(72)	(48)	(164)
Autres dotations	(34)	(163)	(172)	(369)
Reprises utilisées avec passage en perte	9	4	6	19
Reprises liées à des sorties d'actif	17	46	39	102
Autres reprises non utilisées	28	154	183	365
Transferts entre niveaux		85	(85)	
Autres mouvements	4		12	16
Clôture au 30.06.2023	(204)	(571)	(916)	(1 691)

2.4.6 Impôts courants et différés

2.4.6.1 - Ventilation des comptes d'impôts au bilan

	30.06.2023	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Impôts courants	1 331	1 495
Impôts différés	2 414	2 916
Total des actifs courants et différés	3 745	4 411
Impôts courants	666	377
Impôts différés	5 086	4 444
Total des passifs courants et différés	5 752	4 821

2.4.6.2 - Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

	30.06.2023	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(4 039)	(2 814)
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 667	2 199
Autres décalages temporels	(1 300)	(913)
Total des impôts différés comptabilisés ⁽¹⁾	(2 672)	(1 528)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

2.4.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	3 127	2 563
Autres comptes de régularisation	958	1 100
Comptes de régularisation	4 085	3 663
Appels de marge versés	7 785	6 562
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	8	2
Stocks et assimilés	1 493	1 313
Dépôts de garantie versés	1 170	1 101
Coûts des contrats	6	7
Actifs des contrats	126	117
Créances clients	6 130	5 924
Autres actifs divers	11 355	6 634
Dépréciations	(464)	(403)
Actifs divers	27 609	21 257
Total des comptes de régularisation et actifs divers	31 694	24 920

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Charges à payer et produits constatés d'avance	3 902	3 550
Autres comptes de régularisation	1 212	944
Comptes de régularisation	5 114	4 494
Appel de marge reçus	1 933	2 640
Dettes fournisseurs	6 081	6 250
Dettes locatives	5 540	5 403
Créditeurs divers	3 647	3 021
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	12	8
Autres passifs divers	7 777	7 473
Passifs divers	24 990	24 795
Total des comptes de régularisation et passifs divers	30 104	29 289

2.4.7.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des créances clients et actifs des contrats

	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Ouverture au 01.01.2023	5 947	95	6 042
Augmentation		6	6
Diminution	(139)		(139)
Transfert entre niveaux			
Autres mouvements	350	(3)	347
Clôture au 30.06.2023	6 158	98	6 256

Selon l'application de la méthode simplifiée, le risque de crédit sur les créances clients et actifs sur contrat est estimé à maturité.

2.4.7.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des créances clients et actifs des contrats

	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<i>(en millions d'euros)</i>			
Ouverture au 01.01.2023	(231)	(61)	(292)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(56)	(13)	(69)
Autres dotations	(24)		(24)
Reprises utilisées avec passage en perte	39	8	47
Reprises liées à des sorties d'actifs			
Autres reprises non utilisées			
Transfert entre niveaux			
Autres mouvements	(22)	3	(19)
Clôture au 30.06.2023	(294)	(63)	(357)

2.4.8 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Immobilisations de placement	78	57
Immobilisations d'exploitation	19	29
Autres actifs destinés à être cédés		48
Actifs en cours de cession	97	134
Immobilisations de placement	4 565	
Autres actifs	263	
Actifs des activités abandonnées ⁽¹⁾	4 828	
Total des actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	4 925	134

(1) En 2023, les activités abandonnées concernent le désengagement de la Foncière Santé du Groupe Icade.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Passifs non courants destinés à être cédés	27	49
Passifs en cours de cession	27	49
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 428	
Autres dettes	87	2
Dettes liées aux activités abandonnées ⁽¹⁾	2 515	2
Total des passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2 542	51

(1) En 2023, les activités abandonnées concernent le désengagement de la Foncière Santé du Groupe Icade.

Par ailleurs, la valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés, comptabilisée au coût amorti s'établit à 112 millions d'euros au 30 juin 2023 et à 147 millions d'euros au 31 décembre 2022. La valeur de marché estimée des activités abandonnées s'établit à 6 999M€ au 30 juin 2023.

2.4.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

			30.06.2023		31.12.2022	
			Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net du groupe Caisse des Dépôts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net du groupe Caisse des Dépôts
			<i>(en millions d'euros)</i>			
Pôle Caisse des Dépôts			3 531	9	3 595	31
Entités du groupe CDC Habitat						
- Adoma		COE	301	(3)	303	3
- FLI		EA	186	1	187	
Compagnie Nationale du Rhône		EA	364	30	323	52
ADL Participations		EA	50	(26)	76	(2)
Prédica Energies Durables		EA	143		143	(3)
Verdun Participations 1		EA		(5)	69	(4)
HIN Orange Concessions	2.10	COE	694	(9)	701	(17)
CDC PME Croissance		COE	802	17	783	15
CDC EURO Croissance		COE	520	9	498	4
CDC TECH Croissance		COE	87		86	
CDC Croissance Durable		COE	60		59	
Autres entités MEE			323	(6)	365	(17)
Pôle Gestion des participations stratégiques			6 933	95	6 960	306
GRT Gaz	2.10	EA	2 607	80	2 707	118
Coentreprise de Transport d'Electricité	2.10	COE	1 870	(39)	1 984	149
EGIS		EA	270	3	278	12
Suez Holding	2.10	EA	1 168	(8)	1 210	(15)
Euroclear Holding SA/NV	2.10	EA	789	44	553	11
Autres entités MEE			230	15	229	30
Groupe Bpifrance	2.10	COE	14 595	412	13 685	740
Entités du groupe La Poste			1 121	(18)	1 183	27
Participations dans les entreprises mises en équivalence			26 180	498	25 424	1 105

EA : Entreprises Associées
COE : Coentreprises

2.4.10 Immobilisations

2.4.10.1 - Immeubles de placement

La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors actifs destinés à être cédés comptabilisés s'établit à 31 168 M€ au 30 juin 2023 contre 38 492 M€ au 31 décembre 2022. Cette variation de juste valeur s'explique principalement par le reclassement des immeubles de l'activité d'Icade Santé en activités abandonnées pour 6 999 M€ au 30 juin 2023. La hiérarchie de juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Variation de juste valeur	Autres mouvements ⁽¹⁾	30.06.2023
Immeubles de placement au coût amorti (dont droits d'utilisation)	21 416	763	(81)		(4 802)	17 296
Valeur brute	27 308	1 100	(132)		(5 966)	22 310
Amortissements et dépréciations	(5 892)	(337)	51		1 164	(5 014)
Immeubles de placement à la juste valeur	5 766			2		5 768
Total Immeubles de placement	27 182	763	(81)	2	(4 802)	23 064

⁽¹⁾ Les autres mouvements concernent principalement le reclassement en activités abandonnées des immeubles de la Foncière.

2.4.10.2 - Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Autres mouvements	30.06.2023
Immobilisations corporelles	10 158	75	(48)	210	10 395
Valeur brute	23 267	714	(468)	490	24 003
Amortissements et dépréciations	(13 109)	(639)	420	(280)	(13 608)
Droits d'utilisation	4 715	(560)	(416)	1 098	4 837
Valeurs brutes	9 484	72	(439)	840	9 957
Amortissements et dépréciations	(4 769)	(632)	23	258	(5 120)
Total Immobilisations corporelles	14 873	(485)	(464)	1 308	15 232

2.4.10.3 - Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Autres mouvements	30.06.2023
Valeur brute	13 139	430	(25)	529	14 073
Amortissements et dépréciations	(6 848)	(535)	67	(60)	(7 376)
Total immobilisations incorporelles	6 291	(105)	42	469	6 697
Dont valeur des accords de distribution, relation clientèle nets	3 637	(92)		216	3 761

2.4.11 Ecarts d'acquisition

2.4.11.1 - Variations des écarts d'acquisition par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	30.06.2023
Groupe Icade	49			(11)		38
Groupe Compagnie des Alpes	213	43				256
Transdev Group	527	351	(1)		(11)	866
Groupe La Poste	1 209	255			(3)	1 461
Total des écarts d'acquisition	1 998	649	(1)	(11)	(14)	2 621

Les tests de dépréciations réalisés au 30 juin 2023 ont conduit à constater une perte de valeur chez Icade sur l'activité de Promotion Logement.

2.4.12 Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Emissions à moyen et long-terme	68 221	65 301
Emissions à court terme	35 642	30 022
Dettes rattachées	323	359
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	104 186	95 682
Emprunts obligataires et assimilés	41 420	38 570
Dettes rattachées	373	334
Emprunts obligataires et assimilés	41 793	38 904
Total des dettes représentées par un titre	145 979	134 585

2.4.13 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	4 036	1 580
Dettes à vue envers le Fonds d'épargne	14 868	10 725
Dettes rattachées	14	29
Dettes à vue	18 918	12 334
Comptes et emprunts à terme	16 146	22 248
Titres et valeurs donnés en pension livrée	27 948	34 690
Dettes rattachées	147	151
Dettes à terme	44 241	57 089
Total des dettes envers les établissements de crédit	63 159	69 423

2.4.14 Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Livret A	69 739	67 561
Plans et comptes épargne logement	29 184	31 517
Autres comptes à régime spécial	29 255	27 864
Comptes d'épargne à régime spécial	128 078	126 942
Comptes ordinaires créditeurs à vue	161 544	159 643
Comptes et emprunts au jour le jour	8 018	2 286
Autres sommes dues	1 470	1 396
Dettes envers la clientèle à vue	171 032	163 325
Comptes et emprunts à terme	15 453	16 296
Comptes créditeurs à terme	3 978	1 594
Titres et valeurs données en pension livrée à terme	15 708	3 332
Dettes envers la clientèle à terme	35 139	21 222
Total des dettes envers la clientèle	334 249	311 489

2.4.15 Contrats d'assurance et de réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PPA	30.06.2023
Au titre de la couverture restante	1 876	131	2 007
Contrats évalués selon le modèle PAA		131	131
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	1 876		1 876
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	3 138		3 138
Ajustement au titre du risque non financier	(362)		(362)
Marge sur services contractuels	(900)		(900)
Au titre des sinistres survenus	(485)	1	(484)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(471)	1	(470)
Ajustement au titre du risque non financier	(14)	0	(14)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	0	69	69
Contrats d'assurance émis - Actif	1 392	201	1 593
Au titre de la couverture restante	362 372	826	363 198
Contrats évalués selon le modèle PAA		826	826
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	362 372		362 372
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	343 268		343 268
Ajustement au titre du risque non financier	1 439		1 439
Marge sur services contractuels	17 665		17 665
Au titre des sinistres survenus	6 344	780	7 124
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 278	734	7 012
Ajustement au titre du risque non financier	66	46	112
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	368 716	1 606	370 322
CONTRATS D'ASSURANCE (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	367 325	1 404	368 729
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			2 498
Contrats d'assurance émis - Passif			372 820
Au titre de la couverture restante	7 825	84	7 909
Contrats évalués selon le modèle PAA		84	84
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	7 825		7 825
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 965		6 965
Ajustement au titre du risque non financier	100		100
Marge sur services contractuels	760		760
Au titre des sinistres survenus	582	223	805
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	575	212	788
Ajustement au titre du risque non financier	7	10	17
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	8 407	307	8 715
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			8 729
Au titre de la couverture restante	104	17	121
Contrats évalués selon le modèle PAA		17	17
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	104		104
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	60		60
Ajustement au titre du risque non financier	(21)		(21)
Marge sur services contractuels	65		65
Au titre des sinistres survenus	(7)	-	(7)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(7)	-	(7)
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-
Contrats de réassurance détenus – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	97	17	114
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS	8 311	290	8 601

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PPA	31.12.2022
Au titre de la couverture restante	1 800	97	1 897
Contrats évalués selon le modèle PAA		97	97
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	1 800		1 800
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	2 866		2 866
Ajustement au titre du risque non financier	(341)		(341)
Marge sur services contractuels	(725)		(725)
Au titre des sinistres survenus	(457)	1	(456)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(444)	1	(443)
Ajustement au titre du risque non financier	(13)	-	(13)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	-	65	66
Contrats d'assurance émis - Actif	1 343	163	1 506
Au titre de la couverture restante	355 240	874	356 114
Contrats évalués selon le modèle PAA		874	874
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	355 240		355 240
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	337 674		337 674
Ajustement au titre du risque non financier	1 449		1 449
Marge sur services contractuels	16 117		16 117
Au titre des sinistres survenus	5 302	710	6 012
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 240	666	5 906
Ajustement au titre du risque non financier	63	44	107
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	360 542	1 584	362 127
CONTRATS D'ASSURANCE (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	359 199	1 422	360 620
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			2 453
Contrats d'assurance émis - Passif			364 580
Au titre de la couverture restante	7 439	89	7 528
Contrats évalués selon le modèle PAA		89	89
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	7 439		7 439
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 714		6 714
Ajustement au titre du risque non financier	102		102
Marge sur services contractuels	624		624
Au titre des sinistres survenus	463	215	679
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	457	205	662
Ajustement au titre du risque non financier	7	10	17
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	7 903	304	8 207
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			8 221
Au titre de la couverture restante	35	13	48
Contrats évalués selon le modèle PAA		13	13
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	35		35
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	58		58
Ajustement au titre du risque non financier	(22)		(22)
Marge sur services contractuels	(1)		(1)
Au titre des sinistres survenus	(15)	-	(15)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(14)	-	(14)
Ajustement au titre du risque non financier	(1)	-	(1)
Contrats de réassurance détenus – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	20	13	33
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS	7 883	291	8 174

2.4.16 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	30.06.2023
Provisions pour engagements sociaux	3 129	490	(331)	(478)	42	2 852
Provisions pour risque épargne logement	19		20	(5)		34
Provisions sur engagements et garanties	146	47	(50)	(1)		142
Provisions pour risques de contrepartie	59	4	(15)	(1)	7	54
Autres provisions	2 777	313	(215)	(91)	281	3 065
Total des provisions	6 130	854	(591)	(576)	330	6 147

2.4.17 Participations ne donnant pas le contrôle

30.06.2023								
(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle et d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾			
		Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire / Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe La Poste ⁽²⁾	34%	316	15 075	143	778 158	30 661	17 086	573
Icade	60,4%	50	2 571	200	17 531	7 812	697	447
Compagnie Des Alpes	58,6%	73	652	24	2 801	1 083	679	118
Autres entités		26	182					
Total		465	18 480					

31.12.2022								
(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle et d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾			
		Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire / Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe La Poste ⁽²⁾⁽³⁾	34%	756	14 444	246	782 492	34 116	33 287	1 282
Icade	60,4%	192	2 815	192	18 218	8 685	1 816	222
Compagnie Des Alpes	58,6%	75	609		2 291	1 018	959	123
Autres entités		30	185					
Total		1 053	18 053					

⁽¹⁾ Les informations financières résumées représentent les données des sous-groupes prises à 100% et avant élimination des opérations intragroupes ;

⁽²⁾ Contribution du Groupe La Poste au sein du Groupe Caisse des Dépôts : La Poste, La Banque Postale, CNP Assurances

⁽³⁾ Les données comparatives présentées au titre de l'exercice 2022 ont été retraitées de la norme IFRS17. Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.5 Activités d'assurance

2.5.1 Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200 072	196 219
Instruments dérivés de couverture	98	118
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 931	15 887
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	178 462	182 423
Titres au coût amorti	1 940	96
Immeubles de placement	6 778	6 809
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 137	1 118
Placements des activités d'assurance	404 418	402 671

2.5.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Instruments de dettes	176 828	171 721
Effets publics et valeurs assimilées	4 020	3 990
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 954	23 874
OPCVM	59 943	60 775
Actifs représentatifs de contrats en UC	84 675	77 726
Prêts et avances	5 236	5 356
Instruments de capitaux propres	21 061	20 796
Actions et autres titres à revenu variable	17 943	17 865
Actifs représentatifs de contrats en UC	3 118	2 931
Instruments dérivés	2 183	3 702
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200 072	196 219

2.5.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 931	3 793
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 931	3 793
Impôts		(753)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 040

	31.12.2022	
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Gains / pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 887	2 166
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 887	2 166
Impôts		(333)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		1 833

2.5.1.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30.06.2023	
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	96 106	
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 356	
Total des instruments de dettes	178 462	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	178 462	(35 071)
Impôts		9 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(25 583)

	31.12.2022	
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	97 200	
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 223	
Total des instruments de dettes	182 423	(38 007)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	182 423	(38 007)
Impôts		10 270
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(27 737)

2.5.2 Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde net d'ouverture – Vision Groupe au 31 décembre 2022	340 494	1 863	16 842	359 199
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 320		(1 320)	
Solde net d'ouverture – Vision Assurance au 31 décembre 2022	341 814	1 863	15 522	359 199
Solde net de clôture – Vision Groupe au 30 juin 2023				
	346 879	1 881	18 565	367 325
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 381		(1 381)	
Solde net de clôture – Vision Assurance au 30 juin 2023	348 260	1 881	17 184	367 325

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde net d'ouverture – Vision Groupe au 1er janvier 2022	386 625	1 683	17 535	405 843
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 720		(1 720)	
Solde net d'ouverture – Vision Assurance au 1er janvier 2022	388 345	1 683	15 815	405 843
Solde net de clôture – Vision Groupe au 31 décembre 2022				
	340 494	1 863	16 842	359 199
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	(1 320)		1 320	
Solde net de clôture – Vision Assurance au 31 décembre 2022	341 814	1 863	15 522	359 199

2.5.3 Compte de résultat assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022 ⁽¹⁾
Produits des contrats d'assurance émis	6 020	6 090	11 930
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(4 418)	(4 648)	(9 401)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(109)	(131)	24
Résultat des activités d'assurance	1 493	1 311	2 553
Produits des placements nets de charges	3 467	2 973	5 828
Plus et moins-value de cession des placements	(1 337)	(1 269)	(3 044)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 936	(9 114)	(7 901)
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	9	(11)	134
Gains / pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	(3)	-	-
Intérêts calculés selon la méthode TIE	(138)	(92)	41
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(6 013)	9 362	7 540
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	529	(2 157)	(2 954)
Total des produits financiers nets de charges	449	(309)	(356)
Charges et produits des autres activités	43	55	163
Autres produits et charges opérationnels courants	(410)	(372)	(795)
Total des produits et charges courants	(366)	(317)	(632)
Résultat opérationnel courant	1 575	685	1 566
Autres produits et charges opérationnels non courants	7	(23)	(94)
Résultat opérationnel	1 583	662	1 472
Charges de financement	(72)	(60)	(121)
Variation des valeurs des actifs incorporels	-	(13)	(12)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	2	15	30
Impôts sur les résultats	(492)	(84)	(222)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 021	521	1 147
Participations ne donnant pas le contrôle	(432)	(262)	(552)
Résultat net part du groupe	589	259	594

(1) Les données du 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au 30 juin 2023.

2.5.4 Analyse par composante comptable - contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA (assurance et réassurance acceptée)

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	30.06.2023
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs à l'ouverture	(2 423)	354	725	(1 344)
Solde des passifs à l'ouverture	344 237	1 508	14 797	360 542
Solde net d'ouverture	341 814	1 862	15 522	359 199
Variations liées aux services futurs	(8 508)	129	8 404	25
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(7 605)	87	7 543	25
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	51	(55)	-	(4)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(954)	97	861	4
Variations liées aux services rendus au cours de la période	885	(123)	(1 145)	(382)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(1 145)	(1 145)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(123)	-	(123)
Ajustements liés à l'expérience	885	-	-	885
Variations liées aux services passés	(1 055)	(23)	-	(1 078)
Ajustements des sinistres survenus	(1 055)	(23)	-	(1 078)
Résultat des activités d'assurance	(8 678)	(17)	7 259	(1 435)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	17 487	34	(5 595)	11 926
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	16 018	24	(5 719)	10 322
Effet des différences de change	1 469	10	124	1 603
Total issu des variations du résultat global	8 809	18	1 664	10 491
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 350)	-	-	(2 350)
Total des flux de trésorerie	(2 350)	-	-	(2 350)
Autres mouvements de consolidation	(13)	1	(2)	(15)
Solde net de clôture	348 260	1 881	17 184	367 325
Solde des actifs à la clôture	(2 667)	376	900	(1 391)
Solde des passifs à la clôture	350 927	1 505	16 284	368 716

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs à l'ouverture	(1 537)	81	199	(1 256)
Solde des passifs à l'ouverture	389 881	1 601	15 616	407 098
Solde net d'ouverture	388 345	1 683	15 815	405 843
Variations liées aux services futurs	(4 980)	509	4 572	100
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(3 402)	283	3 108	(11)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	41	49		89
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 619)	177	1 464	22
Variations liées aux services rendus au cours de la période	1 265	(194)	(2 279)	(1 208)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(2 279)	(2 279)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(194)	-	(194)
Ajustements liés à l'expérience	1 265	-	-	1 265
Variations liées aux services passés	(1 080)	(36)		(1 116)
Ajustements des sinistres survenus	(1 080)	(36)		(1 116)
Résultat des activités d'assurance	(4 796)	278	2 293	(2 225)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(40 136)	(80)	(2 570)	(42 786)
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	(41 761)	(99)	(2 661)	(44 521)
Effet des différences de change	1 625	19	90	1 734
Total issu des variations du résultat global	(44 931)	198	(277)	(45 011)
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	538			538
Total des flux de trésorerie	538			538
Autres mouvements de consolidation	(2 137)	(18)	(15)	(2 171)
Solde net de clôture	341 814	1 863	15 522	359 199
Solde des actifs à la clôture	(2 423)	354	725	(1 343)
Solde des passifs à la clôture	344 237	1 508	14 797	360 542

2.5.5 Analyse par composante comptable - contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA - réassurance cédée

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	30.06.2023
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs à l'ouverture	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	22	1	(20)
Solde net d'ouverture	7 127	131	625	7 883
Variations liées aux services futurs	(325)	(3)	331	3
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(316)	(5)	321	-
Changements d'estimations qui entraînent des pertes et des reprises sur les contrats onéreux sous-jacents	2	-	-	2
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(11)	2	9	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	42	(3)	(97)	(58)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(97)	(97)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(3)	-	(3)
Ajustements liés à l'expérience	42	-	-	42
Variations liées aux services passés	(25)	(2)	-	(27)
Ajustements des sinistres survenus	(25)	(2)	-	(27)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(309)	(8)	234	(83)
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	671	6	(151)	526
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effet de l'évolution du risque de non-exécution)	671	6	(151)	526
Total des variations du résultat global	363	(2)	83	444
Flux de trésorerie	(23)	-	-	(23)
Total des flux de trésorerie	(23)	-	-	(23)
Autres mouvements de consolidation	20	-	(13)	7
Solde net de clôture	7 488	129	694	8 311
Solde des actifs à la clôture	7 541	107	760	8 407
Solde des passifs à la clôture	(53)	22	(65)	(97)

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs à l'ouverture	10 197	119	863	11 179
Solde des passifs à l'ouverture	(17)	3	1	(14)
Solde net d'ouverture	10 180	122	864	11 166
Variations liées aux services futurs	(54)	47	10	3
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(45)	45	-	-
Changements d'estimations qui entraînent des pertes et des reprises sur les contrats onéreux sous-jacents	3	-	-	3
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(12)	2	10	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	113	3	(54)	62
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(54)	(54)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	3	-	3
Ajustements liés à l'expérience	113	-	-	113
Variations liées aux services passés	11	(4)		7
Ajustements des sinistres survenus	11	(4)	-	7
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	70	46	(44)	71
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	(2 867)	(35)	(196)	(3 098)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effet de l'évolution du risque de non-exécution)	(2 867)	(35)	(196)	(3 098)
Total des variations du résultat global	(2 798)	11	(240)	(3 027)
Flux de trésorerie	1 491	-	-	1 491
Total des flux de trésorerie	1 491	-	-	1 491
Autres mouvements de consolidation	(1 746)	(2)	1	(1 748)
Solde net de clôture	7 127	131	625	7 883
Solde des actifs à la clôture	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs à la clôture	(43)	22	1	(20)

2.5.6 Analyse de la marge sur services contractuels

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023			
	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	7 177	5 413	4 594	17 184
Contrats de réassurance	182	132	381	695
Marge sur services contractuels nette	6 995	5 281	4 213	16 489

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022			
	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	6 503	4 889	4 131	15 522
Contrats de réassurance	204	132	289	625
Marge sur services contractuels nette	6 299	4 757	3 842	14 898

2.5.7 Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période (assurance et réassurance acceptée)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Contrats acquis ⁽¹⁾	Dont contrats onéreux	Dont contrats profitables
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	12 416	-	15	12 401
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	242	-	1	241
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	12 174	-	14	12 160
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(13 370)	-	(11)	(13 359)
Ajustement au titre du risque non financier	97	-	-	97
Marge sur services contractuels	861	-	-	861
Composante de perte	4	-	4	-

(1) Les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises

	31.12.2022			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Contrats acquis ⁽¹⁾	Dont contrats onéreux	Dont contrats profitables
<i>(en millions d'euros)</i>				
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	21 912	-	175	21 737
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	486	-	13	473
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	21 426	-	162	21 264
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(23 531)	-	(158)	(23 373)
Ajustement au titre du risque non financier	177	-	4	173
Marge sur services contractuels	1 464	-		1 464
Composante de perte	22	-	22	-

(1) Les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises

2.5.8 Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période (réassurance cédée)

	30.06.2023			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Contrats acquis ⁽¹⁾	Dont contrats n'entraînant pas de gain	Dont contrats profitables
<i>(en millions d'euros)</i>				
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(34)	-	-	(34)
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	23	-	-	23
Ajustement au titre du risque non financier	2	-	-	2
Marge sur services contractuels	9	-	-	9
Composante de recouvrement de perte	-	-	-	-

(1) Les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises

	31.12.2022			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Contrat acquis ⁽¹⁾	Dont contrats n'entraînant pas de gain	Dont contrats profitables
<i>(en millions d'euros)</i>				
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(32)	-	-	(32)
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	20	-	-	20
Ajustement au titre du risque non financier	2	-	-	2
Marge sur services contractuels	10	-	-	10
Composante de recouvrement de perte	-	-	-	-

(1) Les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises

2.6 Engagements donnés et reçus

2.6.1 Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Engagements donnés	145 836	151 586
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit	8 778	10 350
En faveur de la clientèle	31 896	30 662
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit	1 111	1 311
En faveur de la clientèle	2 846	2 809
Engagements sur titres		
Titres à livrer	18 281	16 134
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit	58 080	61 891
En faveur de la clientèle	24 844	28 429
Engagements reçus	166 887	163 878
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit	42 710	45 263
Reçus de la clientèle	5 036	1 728
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit	62 265	63 588
Reçus de la clientèle	26 299	24 335
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	5 140	2 895
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit	22 364	23 176
Reçus de la clientèle	3 073	2 893

2.6.1.1 Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6%, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui est calculé en référence à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 30 juin 2023 à 145 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2022 à 168 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

2.6.2 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés

2.6.2.1 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des engagements donnés
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2023	37 820	7 038	273	45 131
Augmentation	12 285	1 136	143	13 564
Diminution	(11 559)	(2 678)	(50)	(14 287)
Transfert entre niveau	(1)		1	
Autres mouvements		223		223
Clôture au 30.06.2023	38 545	5 719	367	44 631

2.6.2.2 La ventilation des provisions pour pertes attendues

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des provisions pour pertes attendues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2023	(52)	(83)	(11)	(146)
Dotations sur mouvements de l'exercice	(11)	(23)	(1)	(35)
Autres dotations	(12)	3	(3)	(12)
Reprises utilisées avec passage en perte	9	(12)		(3)
Reprises liées à des sorties d'engagements	6	15	1	22
Autres reprises non utilisées	8	22	2	32
Autres mouvements				
Clôture au 30.06.2023	(52)	(78)	(12)	(142)

2.7 Juste valeur des instruments financiers

2.7.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023		31.12.2022	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actif				
Titres au coût amorti	90 983	83 400	83 079	75 320
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	125 951	125 930	113 230	113 325
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	189 519	174 995	189 184	172 678
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	406 453	384 325	385 493	361 323
Passif				
Dettes représentées par un titre	145 979	140 577	134 585	128 159
Dettes envers les établissements de crédit	63 159	63 118	69 423	69 279
Dettes envers la clientèle	334 249	331 368	311 489	308 122
Dettes subordonnées	9 360	8 358	9 144	8 011
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	552 747	543 421	524 641	513 571

2.7.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 30.06.2023
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Classement obligatoire	60 726	44 902	31 558	137 186
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	4 503	96	492	5 091
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	81 864	5 791	137	87 792
Instruments financiers dérivés de transaction		5 247	33	5 280
Instruments financiers dérivés de couverture		4 229	135	4 364
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	181 649	12 519	3 829	197 997
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	42 633	2 330	701	45 664
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - actif		954		954
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	371 375	76 068	36 885	484 328
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	542	14 266		14 808
Instruments financiers dérivés de transaction	2	4 309	43	4 354
Instruments financiers dérivés de couverture		9 853	321	10 174
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - passif		1 391		1 391
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	544	29 819	364	30 727

	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Classement obligatoire	58 631	42 297	30 760	131 688
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	4 646	125	537	5 308
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	75 116	5 137	403	80 656
Instruments financiers dérivés de transaction		6 880	62	6 942
Instruments financiers dérivés de couverture	1	3 213	1 153	4 367
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	186 022	13 693	4 260	203 975
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	40 223	1 913	615	42 751
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - actif		1 106		1 106
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	364 639	74 364	37 790	476 793
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	419	8 793		9 212
Instruments financiers dérivés de transaction		4 743	138	4 881
Instruments financiers dérivés de couverture		10 134	325	10 459
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - passif		1 508		1 508
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	419	25 178	463	26 060

• Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...).

• Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur :

- des instruments similaires cotés sur un marché actif, du même émetteur ou du garant. Dans ce cas, les prix et autres données observables du marché sont utilisés et un ajustement peut être réalisé pour prendre en compte le degré d'illiquidité du titre ;
- ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables et des modèles standards.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

La qualification des dérivés repose sur une analyse combinée de l'observabilité des données de marché utilisées dans la valorisation et de la robustesse des modèles de valorisation mesurée en terme d'efficience à fournir une valorisation dans le consensus de marché. Il ressort de cette application que les dérivés utilisés par le Groupe CDC en couverture de ses activités sont principalement de niveau 2.

• Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, des instruments financiers de titrisation, et des dérivés de couverture.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

2.7.3 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments financiers dérivés de couverture	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Solde au 01.01.2022	29 108	2 702	406	223	32 439
Acquisitions	7 493	2 879	203	710	11 285
Cessions et remboursements	(4 023)	(221)	(4)	(67)	(4 315)
Transferts vers ou hors niveau 3	(821)	136			(685)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		(1 213)	15		(1 198)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	(185)			287	102
Effets des variations de périmètre & autres	191	(23)	(5)		163
Solde au 31.12.2022	31 763	4 260	615	1 153	37 791
Acquisitions	1 892	180	15		2 087
Cessions et remboursements	(1 162)	(75)	(5)	(971)	(2 212)
Transferts vers ou hors niveau 3	(233)	(486)			(719)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		(48)			(48)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	117			(47)	69
Effets des variations de périmètre & autres	(157)	(2)	76		(83)
Solde au 30.06.2023	32 220	3 829	701	135	36 885

2.8 Facteurs de risque

2.8.1 Impacts du conflit en Ukraine sur les risques du Groupe

2.8.1.1 Exposition Ukraine-Russie

La présence du groupe Caisse des Dépôts et de ses filiales industrielles et commerciales en Ukraine-Russie est limitée.

Parmi les filiales du Groupe, seul le groupe La Poste opère en Russie via sa filiale DPD Russie. Dès le 1^{er} trimestre 2022, le Groupe La Poste a suspendu tous les flux en direction et en provenance de Russie. En mai 2022, le Groupe La Poste a, par ailleurs, acté la décision de se retirer du marché russe. En conséquence, compte tenu du contexte général, des difficultés de la filiale et des risques liés à la cession, les immobilisations incorporelles et corporelles ont été intégralement dépréciées en 2022. Des dispositifs adaptés ont été déployés afin de s'assurer que le contenu des colis acheminés respecte le cadre des sanctions internationales sur les biens exportés et ne servent pas l'effort de guerre russe.

La Caisse des Dépôts et ses filiales sont totalement autonomes de la Russie dans le cadre de leurs financements privés ou sur les marchés, garantissant leur indépendance dans la capacité à mettre en œuvre toute mesure appropriée.

Concernant la Russie, l'exposition financière directe de la Caisse des Dépôts Section générale est nulle. Les expositions détenues à travers des partenariats historiques et des fonds sont, quant à elles, marginales. Toutes les mesures possibles ont néanmoins été prises afin de liquider les positions sur ces pays dans le respect du cadre juridique international.

Pour La Banque Postale, les impacts de la situation sont relativement limités s'agissant du risque naissant directement du conflit entre l'Ukraine et la Russie : le portefeuille de crédits de La Banque Postale n'a pas d'exposition sur l'Ukraine et la Russie. Sa filiale CNP Assurances a, quant à elle, une exposition marginale. La principale zone de vigilance sur le portefeuille de crédits réside plutôt dans les conséquences indirectes de la situation sur la clientèle Personnes Morales françaises financées par La Banque Postale, pour celles qui réaliseraient une part significative de leur activité avec la Russie notamment (il est à noter que des mesures ont été prises par la Direction de la Conformité Groupe dès le début du conflit pour identifier et surveiller les comptes, avoirs et opérations de personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions, et ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui). La Banque Postale est exposée à une dégradation potentiellement conséquente (même si non avérée à ce jour) de la qualité de crédit des portefeuilles du fait des externalités négatives du conflit : à savoir l'augmentation forte de l'inflation et ses incidences sur le contexte général de taux et le reste de la macroéconomie.

Les impacts liés à la situation de guerre en Ukraine sont très limités pour le groupe SFIL qui n'a pas d'exposition en Russie. SFIL ne détient qu'une seule exposition en Ukraine qui représentait au 30 juin 2023 un encours de 52 millions d'euros. Cette exposition a été accordée dans le cadre de l'activité crédit export et est garantie à 100 % par la République Française, SFIL n'est donc pas exposée directement au risque de crédit sur ce dossier.

Du fait de sa vocation à financer principalement les entreprises françaises, les expositions directes du groupe Bpifrance sur la Russie et l'Ukraine sont très limitées et faibles, et sont relatives au risque net d'expositions liées à des crédits-export finançant des acheteurs ukrainiens dans le cadre du soutien apporté par Bpifrance aux exportateurs français. Parmi les trois prises de participation de Bpifrance Participations dans des entités russes, non visées à date par des sanctions économiques françaises, européennes ou américaines, mais réalisées aux côtés d'un partenaire russe, visé à présent par des sanctions économiques européennes et américaines, deux d'entre elles ont été cédées sur le deuxième trimestre 2022 et un accord de cession est en cours de finalisation pour la troisième. Cette position a été entièrement dépréciée dans le bilan du groupe Bpifrance en 2022.

En outre, il convient de rappeler que le groupe Bpifrance comprend la société Bpifrance Assurance Export, qui agit au nom, pour le compte et sous le contrôle exclusif de l'Etat français au regard du

soutien des exportations françaises. A ce titre, cette filiale est impliquée dans la négociation, la mise en œuvre et le suivi de ces soutiens publics aux exportations françaises. Ces expositions, directement portées par l'Etat (et non sur le bilan de Bpifrance), représentent, à juin 2023, 454 millions d'euros sur l'Ukraine et 579 millions d'euros sur la Russie.

2.8.1.2 Exposition au risque de non-conformité liée à la guerre en Ukraine et dispositions prises par le Groupe

La guerre en Ukraine a conduit dès le 23 février 2022 à un renforcement des sanctions internationales prises à l'encontre de la Russie. Au vu des enjeux significatifs de conformité liées aux sanctions concernant les activités bancaires mais également les activités industrielles et commerciales, une adaptation des dispositifs et outils de conformité et de sécurité financière à ce nouveau contexte a été entreprise.

Les équipes de la Caisse des Dépôts ont été pleinement mobilisées pour renforcer la robustesse des dispositifs de conformité et de sécurité financière afin d'assurer un filtrage efficace des flux entrants et sortants vers la Russie et la Biélorussie et mettre en œuvre les mesures de sanctions et de gel des avoirs définis par les autorités européennes. Les filiales du Groupe se sont également mobilisées afin de répondre aux nouvelles exigences de sécurité financière et de non-conformité.

Les principales mesures prises par la Caisse des Dépôts sont les suivantes :

Dispositif de filtrage sur les flux post sanctions : Le dispositif de filtrage de la Caisse des Dépôts a été régulièrement mis à jour des dernières listes de sanctions pour le filtrage pour les flux unitaires, instantanés et de masse, permettant d'assurer le processus de gel des avoirs pour toute personne ou entité listée.

Une double vérification sur les tiers russes a été mise en œuvre et une systématisation des demandes d'information sur les flux en provenance ou vers la Russie et la Biélorussie a été mise en place.

Au niveau de La Banque Postale, des mesures similaires ont été déployées. Le canal de paiement vers la Russie a par ailleurs été fermé depuis le 26 avril 2022 dans les référentiels de la direction des paiements de La Banque Postale et les virements permanents vers la Russie suspendus. Dans le cadre de l'activité de distribution des mandats de Western Union, les corridors Russie et Biélorussie (flux en émission) sont par ailleurs clos depuis le 3 mars 2022.

Par ailleurs, s'agissant de son activité assurantielle, CNP Assurances a procédé à la suspension de fonds exposés à la Russie en France et en Italie.

Au niveau de SFIL, sur la base des filtrages réalisés au début de la crise, aucune des relations d'affaires n'était concernée par les sanctions.

Dispositif de profilage : Dès le 1^{er} mars 2022, l'ensemble des acteurs en charge du traitement d'alertes de profilage au sein de la Caisse des Dépôts a été sensibilisé sur l'obligation de procéder à des diligences renforcées afin d'identifier les bénéficiaires effectifs en présence d'un lien potentiel avec la sphère russophone.

L'outil de profilage de la Caisse des Dépôts dispose d'indicateurs de transactions qui génèrent des alertes en fonction d'un risque pays et d'un seuil. En tant que pays en risque fort, les flux en provenance ou à destination de Russie ont été paramétrés aux seuils les plus bas.

Par ailleurs, des sensibilisations des collaborateurs déclarants TRACFIN sur les mesures de vigilance et de remontée d'information en cas de présence de personnes sanctionnées ont été réalisées.

Une action de sensibilisation similaire a été adressée aux services de restitution des avoirs en déshérence (Ciclade) et des consignations judiciaires. Un système d'escalade auprès du pôle Sécurité Financière de la Direction des affaires juridiques, conformité et déontologie (DAJCD) a été mis en place.

Enfin, les entités du groupe Caisse des Dépôts ont répondu aux obligations de reporting consolidé à destination de l'ACPR, ainsi que la Direction Générale du Trésor.

2.8.1.3 Exposition au risque opérationnel et cyber liée à la guerre en Ukraine

Dès le début du conflit, les équipes de la Caisse des Dépôts et de ses filiales ont assuré la sécurisation des personnels potentiellement présents dans les zones en conflit. Les enjeux en matière de ressources humaines, liés aux filiales opérationnelles du Groupe opérant dans les pays de l'Est et comptant des collaborateurs russes ou ukrainiens, ont également fait l'objet de mesures adaptées.

En matière de sécurité des systèmes d'information, la guerre en Ukraine a sensiblement accru la menace d'attaques de cybersécurité au niveau mondial, y compris sur les institutions financières et les entreprises françaises. Afin de faire face à cette menace élevée, le renforcement du dispositif de cybersécurité de la Caisse des Dépôts et des filiales, en coordination Groupe a été entrepris. En date du 30 juin 2023, un seul incident potentiellement lié à la guerre en Ukraine est à déplorer. Une attaque par déni de service (DDoS) a en effet eu lieu le 9 février, perturbant le système d'information de la Caisse des Dépôts sur une durée d'environ 4 heures. Aucun groupe de hackers n'a cependant revendiqué cette attaque et la Caisse des Dépôts n'est pas légitime à établir l'imputation d'une cyberattaque.

2.8.2 Organisation générale du dispositif de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité du Groupe

2.8.2.1 Réglementation applicable

Conformément à l'article 4 du décret n°2020-94 du 5 février 2020, le dispositif de contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts comprend :

- un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- un système de documentation et d'information ;
- un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres.

Conformément aux articles 5 et 6 du même décret, la Caisse des Dépôts doit s'assurer du déploiement de ce dispositif à l'ensemble du Groupe, à savoir :

- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer du respect, par les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe au sens du règlement modifié du comité de la réglementation comptable n° 99-07 du 24 novembre 1999 ou des normes IFRS, des dispositions du présent décret n°2020-94 ou de toute autre disposition relative au contrôle interne auxquelles ces entreprises sont assujetties ;
- s'assurer que les systèmes mis en place par ces entreprises sont cohérents entre eux afin de permettre la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques encourus au niveau consolidé ;
- vérifier la mise en place par ces entreprises d'un système de contrôle et de procédures adéquates pour la production des informations et renseignements utiles aux fins de l'exercice de la surveillance sur une base consolidée.

Le décret rend applicables les dispositions prudentielles, avec les adaptations nécessaires issues des dispositions du règlement (UE) n°575/2013, concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe (notamment l'arrêté du 03 novembre 2014 sur le contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'arrêté du 06 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel

des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques) et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance...).

2.8.2.2 Les acteurs du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne, de gestion des risques du Groupe et de conformité. Le directeur général fixe pour le Groupe les politiques relatives aux risques et à la conformité ainsi que les principes de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique). Il est destinataire des principaux rapports relatifs au contrôle interne et aux risques.

Les directeurs de la Caisse des Dépôts Section générale et les dirigeants des filiales sont responsables de la déclinaison des politiques définies par le Groupe au sein de leur périmètre, dans le respect des réglementations spécifiques qui leur sont applicables.

Au sein de ces entités, les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques mettent en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de procédures et de séparation des fonctions. Ils s'assurent que les opérations sont réalisées en conformité avec les dispositions propres à l'entité concernée, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou d'instructions des dirigeants, prises notamment en application des politiques fixées par le Groupe.

A l'échelle du Groupe, la direction des risques du Groupe constitue la deuxième ligne de défense. Les fonctions risques, contrôle permanent et conformité des entités mettent en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques (y compris du risque de non-conformité) et de contrôle permanent au sein des filiales dont ils relèvent, sous l'autorité des dirigeants de ces entités.

La direction des risques du Groupe est responsable du dispositif groupe de gestion des risques. Elle élabore et met en œuvre le cadre de gestion des risques, en tenant compte du cadre d'appétit aux risques défini par le Groupe.

Depuis le 1^{er} mai 2023, le département du contrôle permanent, qui était auparavant intégré dans la direction du contrôle permanent et de la conformité, est rattaché à la direction des risques du groupe. Le département contrôle permanent a la responsabilité d'organiser le dispositif de contrôle permanent de second niveau indépendant des entités opérationnelles via un plan de contrôle qui combine le principe d'exhaustivité du contrôle permanent et une approche par les risques. Pour ce faire, il s'appuie sur les fonctions contrôle permanent des filiales et s'assure de leur correcte application de la Charte de contrôle permanent du groupe Caisse des Dépôts.

Le pôle conformité et déontologie, rattaché à la direction des affaires juridiques, conformité et déontologie depuis le 1^{er} mai 2023, est responsable en particulier du dispositif visant à se prémunir contre le risque de non-conformité, tel que défini par le décret n° 2020-94 du 5 février 2020. Il assure le suivi de l'évolution des réglementations applicables à la Caisse des Dépôts en matière de conformité et en pilote la déclinaison au sein du Groupe.

L'Inspection Générale – Audit du Groupe est responsable du contrôle périodique au sein du dispositif de contrôle interne. A ce titre, cette direction intervient sur le périmètre des métiers de l'Établissement public et sur celui des filiales contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Pour ce faire, l'Inspection Générale – Audit du Groupe exerce un droit d'audit sur les filiales et elle anime le réseau d'audit interne du Groupe formé des directions d'audit des filiales afin, notamment, de coordonner les actions du contrôle périodique à l'échelle du Groupe. L'Inspection Générale – Audit du Groupe réalise ses missions de manière indépendante, selon une programmation pluriannuelle approuvée par la gouvernance de la Caisse des Dépôts à laquelle elle rend compte régulièrement (exécution de ses missions, suivi des recommandations). L'évolution de la direction de l'Audit en Inspection Générale – Audit du Groupe au 1^{er} janvier 2023 permet de mettre en exergue deux typologies de missions : les missions d'assurance (missions d'audit) prenant place dans la programmation d'audit pluriannuelle et les missions d'inspection dont la caractéristique commune est d'être demandée hors plan et par la gouvernance (Direction Générale ou Commission de Surveillance). Parmi les missions d'inspection, on distingue :

- la réalisation de missions spécifiquement demandées par la gouvernance pour lui apporter des éclairages stratégiques sur des sujets sensibles ;
- la réalisation de missions faisant suite à des incidents/dysfonctionnements/atteintes à la probité...

2.8.2.3 Organisation

2.8.2.3.1 Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent couvre l'ensemble des activités des directions, des filiales et des autres entités qui sont rattachées opérationnellement à ces dernières, y compris les activités essentielles ou importantes externalisées, au sens de la réglementation bancaire et financière, auprès d'un prestataire.

Il s'appuie sur deux niveaux de contrôle : les contrôles opérationnels (premier niveau) et les travaux de collaborateurs dédiés uniquement aux fonctions de contrôle (deuxième niveau) :

- le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont conduits par les services opérationnels et les responsables de ces services, qui s'assurent de la régularité des activités dont ils ont la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Les contrôles de premier niveau incluent également les contrôles effectués par les systèmes automatisés de traitement des opérations ;
- le deuxième niveau de contrôle incombe au département contrôle permanent de la direction des risques du Groupe et aux responsables du contrôle permanent et de la conformité des filiales. Il contribue au contrôle de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées. Il vise également à assurer l'adéquation des dispositifs de contrôle de premier niveau aux risques encourus et aux activités exercées. Les contrôles sont définis en lien avec la cartographie des risques, les indicateurs d'alerte et les incidents.

Les principes du contrôle permanent de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier validé en comité exécutif, la « Charte de contrôle permanent Groupe ». Le document s'impose à l'ensemble des directions de la Caisse des Dépôts Section générale (ci-après « les directions ») et aux entités sur lesquelles elle exerce un contrôle. Le contrôle permanent s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés.

Au sein de la Caisse des Dépôts Section générale, les plans de contrôle de deuxième niveau, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents et les plans d'action associés sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts. Les autres entités se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

2.8.2.3.2 Gestion des risques

Les entités du Groupe doivent, dans le respect du cadre général et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des risques adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus.

L'intégration des risques des filiales de la Caisse des Dépôts dans le pilotage consolidé des risques, est adapté aux différents domaines de risque, en fonction de la nature des activités de chaque filiale. Ainsi, de manière générale, un suivi des risques en vision consolidée est réalisé par la Caisse des Dépôts pour :

- les risques financiers en intégrant les filiales financières et immobilières ;
- les risques non financiers en intégrant les principales filiales du périmètre de consolidation comptable.

Le risque de liquidité est géré au niveau de chacune des entités du Groupe.

En 2022, la Caisse des Dépôts a renforcé sa 2^e ligne de défense des risques opérationnels et le pilotage des risques opérationnels du Groupe avec :

- la constitution d'un département dédié au sein de la direction des risques du Groupe ;
- la structuration et l'animation d'une filière risques opérationnels Groupe ;
- la révision de sa politique Groupe de gestion des risques opérationnels ;
- le renforcement des normes et méthodes à l'échelle du Groupe en matière de cartographie des risques opérationnels et de déclaration des incidents.

2.8.2.3.3 Contrôle périodique

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par l'Inspection Générale – Audit du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

Sur le périmètre de l'EP, IG Au exerce de manière exclusive la fonction de contrôle périodique. Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux des autres fonctions d'assurance (internes et externes) dont le niveau de maturité est évalué préalablement. En particulier, IG Au exploite les résultats de contrôles de la seconde ligne de défense et appréhende les informations issues des cartographies des risques. Ces éléments lui permettent de prioriser ses travaux. En outre, la seconde ligne de défense comme la première constituent des objets d'audit à part entière. Enfin, les conclusions des contrôles réalisés par l'ACPR sont directement reprises pour les besoins de l'élaboration de la programmation pluriannuelle d'audit et le cadrage des missions d'audit.

Sur le périmètre des filiales, IG Au intervient de manière complémentaire avec les audits et inspections locaux. IG Au a déterminé des principes d'intervention dans les filiales qui impliquent la couverture d'une série de thématiques. En vertu d'un principe de subsidiarité expliqué dans la charte d'audit interne du groupe, IG Au peut déléguer la revue de certaines de ces thématiques au contrôle périodique local, sous certaines conditions.

2.8.2.3.4 Supervision exercée sur les entités du groupe

Les directions des risques, du contrôle permanent et la direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie (au titre de la conformité) du groupe de la Caisse des Dépôts exercent un lien fonctionnel sur les fonctions homologues des entités du Groupe.

Les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des entités du Groupe rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques du Groupe.

Chaque filiale financière du Groupe dispose de ses propres outils et processus de suivi des risques adaptés à ses activités et à son organisation.

Les indicateurs de niveau Groupe sont suivis par la direction des risques du Groupe sur la base des informations transmises par les filiales (reporting risques, profil de risque consolidé, etc.).

Les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts qui siègent dans les comités des risques et d'audit des filiales, s'assurent également, en lien avec la direction des risques du Groupe, du respect dans l'entité des dispositions de maîtrise des risques du Groupe stipulées dans la charte de gestion des risques du Groupe.

2.8.2.3.5 Reporting et instances de gouvernance

Deux fois par an, sous la présidence du directeur général, le comité des risques examine la situation du Groupe en matière de risques et de contrôle interne.

La direction des risques du Groupe présente :

- une synthèse mensuelle sur les risques à l'attention du comité exécutif ;
- un rapport trimestriel sur le profil du risque du Groupe à l'attention du comité exécutif et de la Commission de surveillance, permettant notamment de contrôler le respect des niveaux d'appétit aux risques ;
- les résultats des exercices de cartographies des risques à l'attention du comité exécutif et de la Commission de surveillance.
- une synthèse des résultats de contrôle permanent, au travers de rapports semestriels, conformément aux exigences du décret n° 2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts.

La direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie rend compte régulièrement à la gouvernance sur le dispositif de conformité et en particulier sur la LCB FT, conformément aux exigences du décret du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts.

L'Inspection Générale – Audit du Groupe rapporte régulièrement à la gouvernance de la Caisse des Dépôts. Sa programmation d'audit pluriannuelle est actualisée annuellement et approuvée successivement par le directeur général (présentation en comité exécutif) et la Commission de surveillance moyennant une présentation préalable au comité d'audit et des risques. En outre, elle restitue à ces mêmes instances le bilan annuel de l'activité du réseau d'audit interne du Groupe et l'état du suivi des recommandations d'audit et des régulateurs (présentation trimestrielle en comité exécutif et semestrielle en Commission de surveillance après examen par le comité d'audit et des risques). La direction de l'audit du Groupe contribue également chaque année à la présentation de l'organisation et des orientations du contrôle interne de la Caisse des Dépôts.

Un rapport annuel sur le contrôle interne est élaboré, communiqué à la Commission de Surveillance et transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), dans le cadre des dispositions du décret n°2020-94 du 5 février 2020.

2.8.3 Risques financiers

2.8.3.1 Risque de crédit et de contrepartie

2.8.3.1.1 Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future : le « forward looking » repose sur une approche modélisée pouvant être complétée par une approche à jugement d'expert. Les éléments de cadrage macroéconomiques s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts, mais chaque entité en assure la déclinaison pour chacun de ses segments d'exposition de manière à refléter le risque futur de la manière la plus précise possible. Certains segments nécessitent de compléter les scénarios Groupe avec des variables *ad hoc* compte tenu de leur spécificité, c'est le cas de SFIL pour les expositions aux collectivités locales françaises par exemple, pour lesquelles les modèles forward looking utilisés visent à projeter les principales variables susceptibles d'affecter les comptes des collectivités (bases fiscales, dotations d'Etat, tendances d'investissement, etc.).

Le cadrage macroéconomique utilisé au sein du Groupe repose sur quatre scénarios : un scénario central, deux scénarios adverses dont l'utilisation est laissée au choix des entités du groupe, et un scénario haussier. Ils sont définis par les départements des études économiques de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de cinq ans, les principes suivants s'appliquent :

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents. Ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble des segments d'exposition avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de contreparties, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection

de taux d'intérêt différents pour mesurer les probabilités de défaut *life time* de la clientèle de détail, et celles de la clientèle souveraine).

- Les scénarios proposés ne sont pas des scénarios stressés : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible au regard de la situation macroéconomique en vigueur à date d'estimation, mais plutôt recherché des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central.
- Les scénarios retenus sont généralement des scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (programmation financière pluriannuelle, etc.), pour garantir une cohérence d'ensemble élevée en matière de pilotage financier et une bonne capacité de consolidation à un niveau Groupe.

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD à maturité.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles, permettant à chaque entité du Groupe d'apprécier de la manière la plus fine possible les risques propres à ses portefeuilles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 font l'objet d'une revue indépendante par l'équipe de validation des modèles de l'entité concernée, et sont validés via un dispositif formalisé (comité de validation des modèles, validation par la direction de l'audit, etc.) avant utilisation.

Au titre de 2023, les scénarios intégrés par le groupe Caisse des Dépôts dans ses traitements de calcul des dépréciations en norme IFRS 9 sont les suivants :

2.8.3.1.2 Scénario central

Scénario central : grâce à un meilleur acquis de croissance à fin 2022 et un moindre risque de récession que prévu à très court terme, la prévision de croissance pour la France en 2023 est ajustée légèrement en hausse de $+\frac{1}{4}$ point à +0,5 %. Toutefois, l'activité sera toujours fortement contrainte au cours de l'année 2023, entravée notamment par une inflation davantage persistante et un resserrement monétaire plus prononcé qu'escompté en septembre dernier, ce qui pénalise les perspectives pour 2024, avec une prévision de croissance abaissée à la marge de -0,1 point, à +0,9 %. En outre, après un pic cyclique de croissance en 2025 à +1,2 %, une inflexion baissière est désormais intégrée à partir de 2026, en cohérence avec la révision de l'hypothèse de croissance potentielle de moyen/long terme, à 1,0 % vs. 1,2 % précédemment.

Concernant l'inflation, une persistance inflationniste plus prononcée que prévu est retenue : la désinflation sera lente et la prévision d'inflation totale pour 2023 est révisée à la hausse de même pour 2024.

Les taux d'intérêt sont de nouveau ajustés à la hausse, avec un point haut du taux de dépôt attendu à 3% en 2024. Les taux longs sont également revus à la hausse avec un atterrissage à un niveau d'équilibre réévalué de 1,8 % à 2,5%, en cohérence avec la révision haussière du taux neutre de la BCE.

Les projections des principales métriques de ce scénario sont synthétisées ci-dessous :

Variables scénario central	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	0,9	1,2	1,1	1,0	1,0
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,4	7,5	7,5	7,5	7,5
OAT 10 ans	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5
Inflation Etats-Unis	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2
PIB Etats-Unis	1,0	1,9	1,8	1,8	1,7
PIB zone Euro	1,0	1,2	1,1	1,1	1,0
Prix du brent en EUR	69,8	65,7	62,5	59,9	58,0
Prix du brent en USD	77,5	73,6	70,6	68,3	66,7
Spread corporate BBB zone euro en points de base	140	135	130	120	110
Taux de chômage Etats-Unis	4,8	4,5	4,3	4,2	4,2
Taux de chômage zone euro	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0
Taux directeurs dépôt zone euro	3,00	2,50	2,00	2,00	2,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	4,50	3,50	3,00	2,50	2,50

Scénario central N-1	2023	2024	2025	2026	2027
PIB France	0,3	1,0	1,2	1,2	1,2
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,4	7,5	7,5	7,5	7,5
OAT 10 ans	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation Etats-Unis	3,9	2,5	2,2	2,1	2,0
PIB Etats-Unis	0,7	1,6	1,8	1,8	1,7
PIB zone Euro		1,3	1,2	1,2	1,1
Prix du brent en EUR	82,3	75,0	70,5	67,0	65,4
Prix du brent en USD	83,9	78,0	74,0	71,0	70,0
Spread corporate BBB zone euro en points de base	140	135	130	120	100
Taux de chômage Etats-Unis	4,5	4,8	4,5	4,3	4,2
Taux de chômage zone euro	7,1	7,3	7,2	7,1	7,0
Taux directeurs dépôt zone euro	2,25	2,00	1,75	1,50	1,25
Taux directeurs (Etats-Unis)	3,75	3,50	3,00	2,50	2,50

2.8.3.1.3 Scénarios adverses et haussier

- Scénario adverse dit « en L »** : le scénario dégradé de cycle économique « en L » est destiné à stresser les activités financières du Groupe. Il intègre un choc récessif du PIB (de nature sanitaire, géopolitique, financière ou conjoncturelle), avec une forte baisse des marchés actions et des taux d'intérêt l'année du choc. La croissance potentielle mondiale est durablement affaiblie après le choc, limitant le rebond conjoncturel, de sorte que le redressement des marchés actions resterait limité et les taux d'intérêt resteraient structurellement bas. Les projections des principales métriques de ce scénario sont synthétisées ci-dessous. La Banque Postale n'utilise pas ce scénario.

Variables scénario en L	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	(1,5)		0,5	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,3	8,9	9,2	9,3	9,3
OAT 10 ans					
Inflation Etats-Unis	2,2	1,7	1,3	0,8	0,8
PIB Etats-Unis	(1,2)		1,0	1,0	1,0
PIB zone Euro	(2,0)	(0,2)	0,5	0,5	0,5
Prix du brent en EUR	41,3	33,0	33,0	33,0	33,0
Prix du brent en USD	45,4	36,3	36,3	36,3	36,3
Spread corporate BBB zone euro en points de base	250	150	100	100	100
Taux de chômage Etats-Unis	5,7	6,4	6,7	6,9	6,9
Taux de chômage zone euro	8,6	9,4	9,7	9,8	9,8
Taux directeurs dépôt zone euro	(0,50)	(0,50)	(0,50)	(0,50)	(0,50)
Taux directeurs (Etats-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

Scénario en L N-1	2023	2024	2025	2026	2027
PIB France	(0,5)		0,6	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,8	8,2	8,5	8,6	8,7
OAT 10 ans	(1,0)	(0,5)			
Inflation Etats-Unis	2,2	1,5	1,1	0,8	0,8
PIB Etats-Unis	(1,5)		1,0	1,0	1,0
PIB zone Euro	(1,0)		0,6	0,6	0,6
Prix du brent en EUR	51,7	39,3	39,3	39,3	39,3
Prix du brent en USD	68,8	55,0	55,0	55,0	55,0
Spread corporate BBB zone euro en points de base	300	200	100	100	100
Taux de chômage Etats-Unis	4,8	6,2	6,9	7,1	7,2
Taux de chômage zone euro	8,0	8,8	9,0	9,1	9,1
Taux directeurs dépôt zone euro	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)
Taux directeurs (Etats-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

- **Le scénario dégradé de « krach obligataire »** avec choc inflationniste vise à stresser plus spécifiquement la partie immobilière du Groupe (chute des dépôts des notaires et dégradation de la rentabilité des actifs immobiliers) et le bilan du Fonds d'épargne côté solvabilité. Ce scénario intègre l'année du choc de nouvelles tensions sur le marché des matières premières dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires persistante s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible de la banque centrale. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario la transition écologique et énergétique se ferait, par rapport au scénario central, de manière plus désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité).
- Ce scénario est ajusté pour quelques variables par la direction des études économiques de LBP.

Ce scénario et les projections de ses principales métriques sont détaillés ci-dessous :

Variables scénario Krach Obligataire	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	(1,5)		0,5	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,3	8,9	9,2	9,3	9,3
OAT 10 ans	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Inflation Etats-Unis	4,8	3,7	3,2	3,0	3,0
PIB Etats-Unis	0,0	1,0	1,2	1,3	1,3
PIB Zone Euro	(1,7)		0,5	0,5	0,5
Prix du brent en EUR	102,3	117,6	117,6	117,6	117,6
Prix du brent en USD	107,4	123,5	123,5	123,5	123,5
Spread corporate BBB zone euro en points de base	300	300	300	300	300
Taux de chômage Etats-Unis	5,2	5,5	5,6	5,7	5,7
Taux de chômage zone euro	8,4	9,2	9,5	9,6	9,6
Taux directeurs dépôt zone euro	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Scénario Krach Obligataire N-1	2023	2024	2025	2026	2027
PIB France	(1,5)	(1,0)	(0,5)	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,5	8,5	9,5	9,0	8,5
OAT 10 ans	4,0	5,0	4,4	4,0	4,0
Inflation Etats-Unis	6,0	4,6	3,5	2,5	2,0
PIB Etats-Unis	1,0	1,4	1,6	1,7	1,8
PIB Zone Euro	(1,0)		0,6	0,6	0,6
Prix du brent en EUR	126,2	123,7	117,5	108,1	94,0
Prix du brent en USD	132,5	129,9	123,4	113,5	98,7
Spread corporate BBB zone euro en points de base	300	300	300	300	300
Taux de chômage Etats-Unis	4,1	4,5	4,6	4,8	4,9
Taux de chômage zone euro	8,0	8,8	9,0	9,1	9,1
Taux directeurs dépôt zone euro	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)
Taux directeurs (Etats-Unis)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

- Scénario haussier** : ce scénario retient un apaisement des tensions sur les prix de l'énergie plus marqué que dans le scénario central. Cela se traduirait par une inflation plus faible. Comme les salaires porteraient encore la trace d'une indexation retardée à la hausse de l'inflation passée, le pouvoir d'achat des ménages serait plus dynamique que dans le central. Globalement, la croissance serait davantage soutenue. Une seconde hypothèse conditionnant le scénario est une situation sanitaire sous contrôle en Chine, où la politique économique aurait des effets stimulants. La croissance chinoise serait donc un peu plus dynamique que dans le central, avec des effets d'entraînement favorables sur la croissance mondiale. L'offre de matières premières s'adapterait, permettant d'éviter des tensions sur les prix (notamment sur l'énergie). Dans ce contexte de résorption des tensions inflationnistes, les banques centrales ramèneraient leurs taux directeurs un peu plus rapidement vers les niveaux d'équilibre de moyen terme. Les taux longs se détendraient ainsi un peu plus vite que dans le central. D'une manière générale, en 2028 les variables reviendraient vers le niveau du scénario central.

Variables du Scénario haussier	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,2	7,2	7,1	7,0	7,0
OAT 10 ans	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5
Inflation Etats-Unis	2,2	2,3	2,4	2,3	2,3
PIB Etats-Unis	1,2	2,0	1,8	1,8	1,7
PIB Zone Euro	1,6	1,6	1,3	1,2	1,1
Prix du brent en EUR	63,1	63,4	61,9	59,9	58,0
Prix du brent en USD	70,0	71,0	70,0	68,3	66,7
Spread corporate BBB zone euro en points de base	135	132	130	120	110
Taux de chômage Etats-Unis	4,7	4,4	4,2	4,0	4,0
Taux de chômage zone euro	6,9	6,7	6,6	6,5	6,5
Taux directeurs dépôt zone euro	2,75	2,25	2,00	2,00	2,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	4,25	3,25	3,00	2,50	2,50

Scénario haussier N-1	2023	2024	2025	2026	2027
PIB France	1,0	1,8	1,4	1,3	1,3
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,0	6,8	6,6	6,6	6,5
OAT 10 ans	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation Etats-Unis	2,4	1,9	2,3	2,5	2,4
PIB Etats-Unis	2,3	2,1	1,9	1,7	1,7
PIB Zone Euro	2,1	2,0	1,4	1,3	1,2
Prix du brent en EUR	106,8	79,8	74,4	73,2	72,0
Prix du brent en USD	125,0	95,0	90,0	90,0	90,0
Spread corporate BBB zone euro en points de base	85	92	99	100	100
Taux de chômage Etats-Unis	3,7	3,7	3,8	3,9	3,9
Taux de chômage zone euro	7,0	6,8	6,6	6,6	6,5
Taux directeurs dépôt zone euro	0,35	0,60	0,85	1,10	1,35
Taux directeurs (Etats-Unis)	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50

2.8.3.1.4 Scénarios du périmètre SFIL

Sur la base des scénarios Groupe, la SFIL décline des scénarios propres au secteur des collectivités locales, et qui visent à projeter les impacts macroéconomiques et les décisions prises en Loi de finance sur l'évolution des recettes fiscales et les produits de services et autres recettes, sur l'évolution des dotations d'Etat et sur la trajectoire des dépenses d'investissement. Trois scénarios sont ainsi constitués :

- un scénario central qui propose une évolution des comptes des collectivités locales *via* une progression des recettes de fonctionnement légèrement plus dynamique que celle des dépenses de fonctionnement, permettant d'enregistrer une progression significative de l'épargne brute et nette
- un scénario optimiste se différenciant du scénario central par des hypothèses macroéconomiques (évolution du PIB, inflation et chômage) plus favorables, une moindre indexation des dépenses de personnel sur la croissance du PIB et une progression plus marquée des dotations de l'Etat
- un scénario pessimiste par des hypothèses macroéconomiques (évolution du PIB, inflation et chômage) moins favorables, un gel des dotations de l'Etat, un maintien des dépenses de personnel et des charges à caractère général en volume malgré la contraction du PIB et une hausse plus marquée des dépenses d'intervention.

2.8.3.1.5 Synthèse des scénarios utilisés par les entités du Groupe

La probabilité d'occurrence des scénarios utilisés par les entités du Groupe est résumée dans le tableau ci-dessous. La pondération des scénarios de la SFIL indiquée dans le tableau concerne le portefeuille SPL France, représentant la majorité des encours :

Scénarios	2024-2028			2023-2027 (n-1)		
	Section générale Caisse des Dépôts	La Banque Postale	SFIL ⁽¹⁾	Section générale Caisse des Dépôts	La Banque Postale	SFIL ⁽¹⁾
Central	65%	60%	sans objet	65%	60%	sans objet
Alternatif en L	5%	sans objet	sans objet	10%	sans objet	sans objet
Krach obligataire	15%	30%	sans objet	15%	30%	sans objet
Haussier	15%	10%	sans objet	10%	10%	sans objet
Central (SFIL)	sans objet	sans objet	55%	sans objet	sans objet	60%
Pessimistes (SFIL)	sans objet	sans objet	30%	sans objet	sans objet	25%
Optimistes (SFIL)	sans objet	sans objet	15%	sans objet	sans objet	15%

(1) Les scénarios forward looking de SFIL s'appliquent aux collectivités locales françaises (hors hôpitaux publics), qui représentent la majorité des encours, mais aussi aux banques et aux souverains figurant dans leurs portefeuilles.

L'utilisation des nouveaux scénarios macroéconomiques entraîne pour le périmètre de la Caisse des Dépôts Section générale une très légère augmentation des probabilités de défaut sur la majorité des segments. Néanmoins, sur les périmètres spécifiques du portefeuille de la Caisse des Dépôts (rating et maturité), cette évolution n'est pas significative, même si elle est un peu plus marquée sur les périmètres Corporate UE pays développés et souverain pays en voie de développement. In fine, l'impact sur les ECL est très modéré, les évolutions de celles-ci étant largement liées à l'évolution des EAD et à des modifications de profils individuels (ratings, changements de bucket). L'évolution des ECL pour les périmètres de La Banque Postale et SFIL sont détaillés dans leurs rapports annuels respectifs.

2.8.3.1.6 Evolution des risques de crédit

Les directions des risques des entités du groupe Caisse des Dépôts ont poursuivi en 2023 les travaux visant à calculer un niveau de coût du risque reflétant la réalité des risques des portefeuilles de crédit à la clientèle et des portefeuilles de titres de dettes.

Ces travaux ont reposé à la fois sur l'application des procédures en vigueur pour identifier les dégradations significatives de risques (règles de classification dans les « buckets » de la norme IFRS 9), et sur des évaluations spécifiquement conduites au regard des impacts potentiels des conséquences résiduelles de la Covid-19 d'une part, de la guerre en Ukraine et la trajectoire inflationniste d'autre part.

En conséquence, il est possible de présenter les impacts de ces crises successives sur l'évaluation du risque de crédit pour le groupe Caisse des Dépôts selon deux grandes catégories :

- des impacts généraux pour les expositions, ayant fait l'objet d'une recalibration des modèles et scénarios sous-jacents au calcul des provisions statistiques desdites expositions
- des impacts spécifiques individuels ou sectoriels, après réalisation d'une revue analytique de l'ensemble de ses portefeuilles clients et de titres.

Pour les deux dimensions, des éléments détaillés sont produits par La Banque Postale et SFIL dans leurs rapports financiers individuels. Les éléments ci-après sont une synthèse des principales évolutions au sein du groupe Caisse des Dépôts.

L'impact des risques climatiques dans les ECL de la Caisse des Dépôts Section générale est principalement capté via les systèmes de notation utilisés, en particulier les capacités d'ajustement de

notes (« override ») destinés à prendre en compte les risques de transition et/ou de vulnérabilité physique pesant sur les contreparties. Il s'agit donc d'une approche individualisée et validée lors des revues de notation.

SFIL intègre également l'impact des dépenses liées à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et aux mesures d'atténuation des risques physiques du changement climatique dans leur scénario IFRS9 forward looking pour leur portefeuille « communes et groupements intercommunaux à fiscalité propre ».

La Banque Postale n'intègre pas, à ce jour, de composante liée au risque climatique dans le calcul de ses ECL. En effet, il apparaît que La Banque Postale n'est que très faiblement exposée aux secteurs carbo-intensifs avec notamment une exposition quasiment nulle sur les énergies fossiles en raison d'une politique de gestion prudente qui favorise le financement des énergies renouvelables. Des travaux seront engagés dans les prochaines années, après constitution des bases de données pertinentes et d'observations nécessaires, pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL, directement dans les paramètres de risque. A date, la direction des risques Groupe privilégie une quantification et une prise en compte de ce risque dans ses états financiers par d'autres moyens (capital économique en particulier) et correspondant mieux à l'horizon de matérialisation de ce type de risque.

Concernant les mesures générales d'ajustement des provisions statistiques, les modèles de « Probabilité de défaut » utilisés dans les calculs de provisions IFRS 9 tiennent pleinement compte en 2023 des évolutions probables des grandes métriques économiques, l'ensemble des modèles ayant fait l'objet de recalibrages visant à intégrer les nouveaux scénarios macroéconomiques décrits supra.

Portefeuilles Clients

Les effets de la crise de Covid-19 se sont nettement réduits sur les principaux segments d'expositions de crédit à la clientèle du groupe Caisse des Dépôts. Toutefois, les problèmes d'approvisionnement qui ont suivi et le choc d'offre sur les coûts énergétiques lié au conflit ukrainien ont fortement tiré l'inflation mondiale à la hausse. La très forte augmentation des taux appliquée par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont conduit à un changement de paradigme, avec un retour au premier plan des problématiques de financement.

Si le groupe Caisse des Dépôts n'anticipe pas de dégradation massive du profil de risque de ses portefeuilles Clients dans les mois qui viennent, mais plutôt un retour de la sinistralité vers sa moyenne de long terme, la trajectoire des expositions non performantes doit être attentivement surveillée.

Concernant le risque de crédit sur les activités de financement en particulier de La Banque Postale, il n'est pas constaté d'augmentation notable de la sinistralité tant sur le portefeuille personnes physiques que sur le portefeuille personnes morales même si de premiers signaux négatifs sont observés sur certaines catégories de clientèle (petites entreprises, sans dominante sectorielle à date).

▪ Personnes physiques (périmètre La Banque Postale) :

Au 30 juin 2023, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 43 millions d'euros (dont 8,7 millions d'euros sur la clientèle professionnels). Les ajustements suivants ont été opérés sur le portefeuille de la clientèle des personnes physiques avec un impact sur son niveau de provisionnement :

- la mise à jour des variables macroéconomiques dans les scénarios des modèles de paramètres de provisionnement sur l'ensemble des catégories de clients sur lesquels La Banque Postale est exposée ;
- le maintien du déclassement en bucket 2 d'une catégorie de clientèle que la banque anticipe comme particulièrement vulnérable dans le contexte inflationniste actuel, dont les critères d'identification ont été affinés au cours du semestre. Cette population est en effet composée désormais de clients dont le reste à vivre est faible pour le crédit à la consommation (comme au 31 décembre dernier) ou ne disposant pas d'épargne dans les livres de la banque avec une note de crédit dégradée pour les crédits immobiliers (seuil de probabilité de défaut introduit au cours du semestre) ;

- et la conservation de l'overlay (facteur multiplicatif) appliqué au calcul du paramètre de LGD (perte en cas de défaut) des crédits immobiliers garantis par des sûretés réelles.

- Personnes morales (périmètre La Banque Postale) :

Au 30 juin 2023, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales est la résultante des éléments suivants :

- du processus de surveillance des expositions de La Banque Postale mis en œuvre via des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers Watchlist et/ou dégradés classés en Bucket 2 et dossiers en défaut en Bucket 3 IFRS 9) ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre) ;
- du provisionnement statistique sur le reste du portefeuille sain, ne faisant pas l'objet de mesures individuelles ou collectives.

En synthèse, au 30 juin 2023, les mesures de provisionnement collectif en vigueur concernent les éléments suivants :

- les secteurs d'activités soumis à une mesure sectorielle :
 - le secteur de l'énergie photovoltaïque ;
 - certains segments de la distribution ;
 - l'automobile ;
 - le secteur de l'immobilier commercial, à l'exception des actifs à usage commercial de centre-ville ;
 - le secteur de l'agriculture ;
- les mesures en vigueur précédemment portant sur le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs, ainsi que sur le transport aérien ont été arrêtées au cours du premier semestre 2023 dans un contexte d'amélioration significative des conditions sur ces deux secteurs ;
- les opérations à effets de leviers (répondant aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne relatives aux « leveraged transactions »), dont les LBO, disposant d'une notation dégradée et d'un niveau de levier élevé, afin d'anticiper les possibles difficultés de trésoreries liées à l'inflation.

Les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en « Bucket 2 » IFRS 9 puisque La Banque Postale estime qu'elles ont subi une dégradation significative du risque depuis leur entrée en portefeuille.

Au cours du premier semestre 2023, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille crédit entreprises, essentiellement sur le segment PME, sans impact sur les provisions à ce stade.

Au 30 juin 2023, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit pour LBP à 58 millions d'euros. Ce niveau de coût du risque est la résultante :

- de la mise à jour des variables macroéconomiques dans les scénarios des modèles de paramètres de provisionnement sur l'ensemble des segments de clientèle sur lesquels la banque dispose d'expositions ;
- de l'évolution des mesures de surveillance mises en œuvre par anticipation de certaines dégradations macroéconomiques potentielles : provisionnement sectoriel (sorties des secteurs du tourisme et du transport aérien et repli sur certains autres secteurs en raison d'une diminution des volumes d'exposition et d'une amélioration de la notation), et

provisionnement d'opérations Corporate « à effet de levier » (introduction de niveaux de leviers minimums) ;

- de dotations additionnelles aux provisions liées principalement à la dégradation « naturelle » du portefeuille et à la dégradation du statut de quelques dossiers significatifs (dont décision de provisionnement prises en instances WatchList/Affaires Spéciales), dont un dossier de place qui s'est dégradé sur la période.
- Professions juridiques (périmètre Caisse des Dépôts Section générale) : Les ECL en bucket 2 restent non significatives (1 million d'euros) pour ce segment de clientèle qui présente historiquement une sinistralité très faible. L'activité des notaires est particulièrement corrélée aux transactions du marché immobilier résidentiel, qui devraient continuer à ralentir en 2023, compte tenu du contexte inflationniste, de la hausse des taux des crédits immobiliers et de la stagnation du marché du neuf. Néanmoins, l'impact démographique combiné à l'assouplissement des règles relatives au cadre d'emprunt pourrait continuer à amortir l'impact et lisser l'atterrissage du marché immobilier résidentiel.
- Collectivités locales françaises (périmètre SFIL) :
L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des collectivités locales s'est avéré limité, compte tenu des mesures de soutien mises en place par l'Etat.
Les collectivités locales doivent maintenant affronter, comme tous les agents économiques, une inflation forte qui, selon La Banque Postale, engendrerait une dégradation des épargnes. Toutefois, sur la base de données provisoires, la DGFIP mesure encore, début 2023, une progression des épargnes dans les situations comptables des collectivités locales.
Ces signaux contrastés peuvent s'expliquer, notamment, par l'éventail de mesures instaurées par le Gouvernement et destinées à atténuer les effets de l'inflation : bouclier tarifaire et filet de sécurité notamment. De plus, l'inflation peut avoir pour effet de favoriser la progression de certaines recettes touchées par les collectivités locales : par exemple, la revalorisation des bases de taxe foncière était de 3,4% en 2022, et s'établira à 7% en 2023, dynamisant ainsi les recettes de foncier bâti, CFE et TEOM notamment.
- Enfin, les observateurs constatent unanimement une hausse de l'investissement local et de la trésorerie des collectivités locales en 2022.
- Secteur de la croisière (crédit export, périmètre SFIL) : Avec la fin du moratoire mis en place par les Agences crédit export européennes, le service de la dette des croisiéristes a repris.

Les expositions à ce segment sont garanties à 100% par BPI Assurance Export au nom et pour le compte de l'Etat en principal et en intérêts. Au 30 juin 2023, les expositions aux croisiéristes impactées par la crise sanitaire ont été maintenues en *Watchlist*, et les expositions afférentes maintenues en Bucket 2.

Portefeuilles de Titres (périmètre Caisse des Dépôts Section générale)

Au 30 Juin 2023, le coût du risque de crédit est la résultante :

- du processus de surveillance des expositions en portefeuille ;
- des prises de décisions spécifiques de dégradations de notes internes ou de placement en *Watchlist* (générant un classement en bucket 2) suite à revues d'analyses financières.
- de l'actualisation des scénarios macroéconomiques en 2023 (cf. éléments *forward looking*) qui a permis d'ajuster les probabilités de défaut à la réalité du cycle.

Les revues réalisées montrent que sur l'ensemble du premier semestre 2023, les contreparties du portefeuille montrent une excellente résistance avec seulement 7 % de notations internes dégradées, pour un taux d'amélioration des notations de 13%.

Grâce à la bonne résistance globale des notations internes des émetteurs obligataires, la répartition des contreparties entre bucket 1 et bucket 2 n'a pas connu d'évolution significative ; les ECL du bucket 2 sont stables à 2 millions d'euros au 30 Juin 2023.

Evolution des pratiques de gestion

Le groupe Caisse des Dépôts a maintenu de manière globalement inchangée ses procédures et règles de gestion qu'il s'agisse des décisions d'engagement ou du suivi des portefeuilles.

Pour la Caisse des Dépôts Section générale et SFIL, les modèles de notation et de provisions n'ont connu aucun changement ou ajustement significatif et concernant l'évaluation continue de la robustesse des modèles, les procédures de *backtestings* n'ont pas été modifiées.

Dans la continuité des travaux de refonte de l'année 2022 concernant les pratiques et modèles de provisionnement en vigueur au sein du Groupe, la direction des risques du Groupe LBP a intégré dans le processus de provisionnement au S1 2023 les différents ajustements mentionnés supra et également dans le rapport financier de La Banque Postale.

2.8.3.1.7 Mouvements de la période des valeurs brutes et des dépréciations

Les mouvements de la période sur les expositions et dépréciations niveau 1 et 2 et niveau 3 sont présentées dans les notes 2.4.4 – Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti, et 2.4.5 - Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti.

2.8.3.2 Risques de marché

2.8.3.2.1 Risque de marché des portefeuilles d'actions de la Caisse des Dépôts Section générale

La direction des risques du Groupe calcule, pour les portefeuilles actions, des Stressed-VaR (1 mois, 99%) par une méthode de Monte-Carlo.

Cet indicateur est basé sur des hypothèses de distribution pseudo-gaussienne avec des queues de distribution épaisses. Ceci permet de donner une estimation précise du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions réelles de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de la SVaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte-Carlo en grande dimension, qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités ainsi que les corrélations historiques. L'historique des rendements utilisés pour la SVaR s'étale sur une fenêtre historique stressée.

Ainsi, la SVaR nous donne une valeur de perte potentielle maximale dans un environnement économique particulièrement stressé.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à l'outil de calcul.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale est décomposé par secteur (nomenclature ICB2 « *Industry Classification Benchmark* ») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la SVaR globale. À cet effet, des SVaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la SVaR globale.

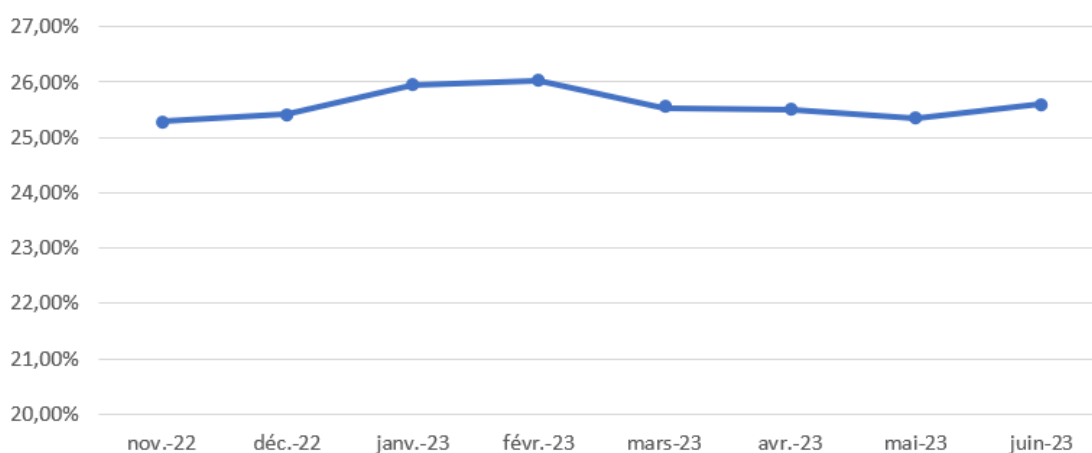
Les mesures de risque des portefeuilles actions de la Caisse des Dépôts Section générale sont calculées en devise locale sans prise en compte du risque de change sous-jacent, puis contrevalorisées en Euro. En effet, le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts Section générale et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Indicateurs de la Caisse des Dépôts Section générale au 30 Juin 2023

	Encours (en M€)	SVaR (en M€)	SVaR%
Portefeuille actions	26 319	6 736	25,6%
Actions internationales	1 071	289	27,0%
Fonds cotés	1 082	252	23,3%
Fonds CDC Croissance	1 636	363	22,2%

Historique des niveaux de SVaR du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale sur un an glissant

Historique de la SVaR du portefeuille actions avec un intervalle de confiance de 99% pour 1 mois



Depuis la mise en production de l'indicateur (novembre 2022), on peut observer que le niveau de la Stressed-VaR est resté dans une fourchette proche de 25%. Les variations sont dues aux évolutions des poids des positions et des secteurs dans le portefeuille au fil du temps.

Décomposition par secteur de la VaR du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale au 30 juin 2023

	Poids relatif
Bien de consommation privée	26,2%
Services et biens pour l'industrie	15,8%
Banques	10,6%
Assurance	7,2%
Pharmacie/ Santé	5,5%
Construction	5,2%
Services aux collectivités	4,6%
Chimie	4,1%
Alimentations et boissons	3,9%
Pétrole et gaz	3,9%
Technologie	3,6%
Automobile	2,7%
Services financiers	1,9%
Medias	1,4%
Produits de base	1,3%
Télécommunications	0,8%
Voyage et loisirs	0,7%
Immobilier	0,4%
Matières premières	0,2%
Distribution	0,2%

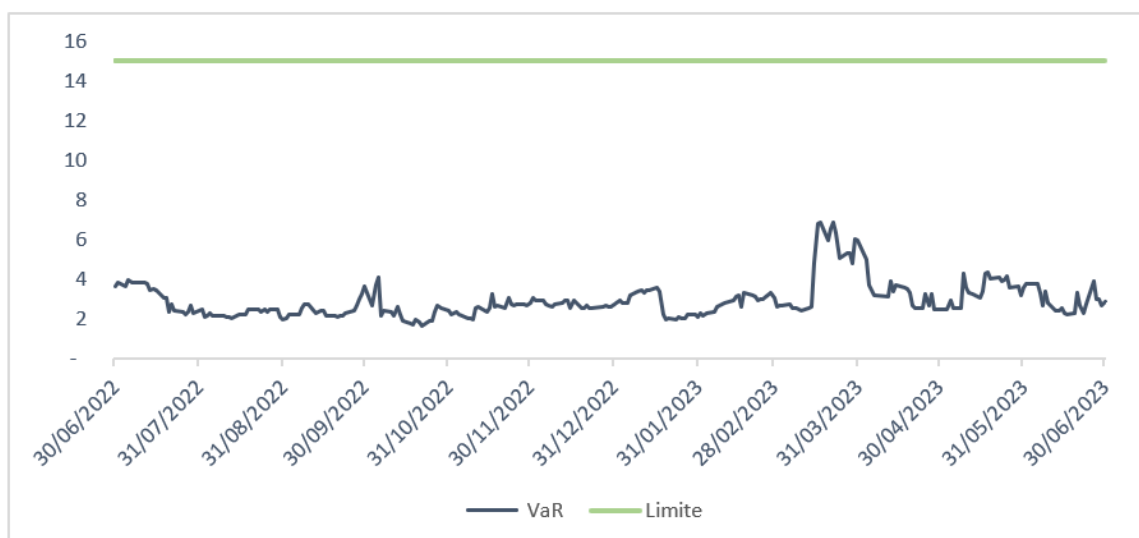
2.8.3.2.2 Risque de marché des portefeuilles d'actifs de la Banque Postale

La Banque Postale est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie, de gestion des excédents de liquidité (portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture), et à travers la réalisation des opérations pour le compte de la clientèle. Le périmètre de suivi des risques de marché englobe le portefeuille de négociation et les opérations du portefeuille bancaire enregistrées à la Juste Valeur, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêts/emprunts. Les risques associés sont évalués à l'aide :

- de sensibilités permettant de mesurer l'exposition du portefeuille de La Banque Postale à une variation de facteurs de risques
- de la VaR ; La Banque Postale met en œuvre une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels La Banque Postale est exposée. La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date, pourrait amener la direction des risques de La Banque Postale à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.
- Les scénarios de stress : l'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.). Dans cette optique, sont implémentés des scénarios de stress.

La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, de *spread* de crédit et aux marchés actions. Les risques de change, notamment liés aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, et les risques sur volatilité sont modérés.

VaR de la Salle des Marchés (en millions d'euros)



La VaR du portefeuille de négociation de la Salle des Marchés a atteint un maximum de 6.8 MEUR en mars 2023 dans un contexte de forte hausse de la volatilité.

2.8.3.2.3 Risques de marché des portefeuilles d'actifs de SFIL

La SFIL, de par sa nature de banque publique de développement, n'a pas vocation à traiter des opérations à des fins de négociation et donc à porter des risques de marché au sens réglementaire du terme. Par ailleurs, CAFFIL en tant que société de crédit foncier, ne peut détenir de portefeuille de négociation ou de participation et n'est donc pas exposée au risque de marché réglementaire. Dans ce contexte, certaines positions ou activités du portefeuille bancaire sont néanmoins sensibles à la volatilité des paramètres de marché ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires. Il s'agit principalement :

- des risques induits par la fluctuation de la valorisation des actifs financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat ou les capitaux propres,
- des variations des ajustements de valeurs comptables sur dérivés comme la CVA (Credit Valuation Adjustment) et la DVA (Debit Valuation Adjustment), comptabilisées en résultat en application des normes IFRS,
- de la provision pour titres de placement au sens des normes comptables françaises,
- des risques pouvant se matérialiser au niveau des comptes de SFIL, sur base individuelle, dans le cadre de son activité d'intermédiation de dérivés réalisée pour le compte de CAFFIL, si les dérivés réalisés par SFIL avec des contreparties externes ne sont pas parfaitement répliqués auprès de CAFFIL.

2.8.3.3 Risques structurels

2.8.3.3.1 Risque de liquidité

2.8.3.3.1.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, de ne pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation de marché et/ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans le cadre fixé par l'article 2 du décret 2020-94 et se traduit par l'absence de bassin de liquidité au niveau du Groupe.

Gouvernance Groupe

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe¹ définit les principes communs à l'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts. Ce document rappelle en premier lieu qu'il n'existe pas de bassin de liquidité au niveau du groupe Caisse des Dépôts. Ainsi, chaque entité est responsable de la gestion de sa liquidité et de son financement. Compte tenu de ses missions au service du développement économique du pays, de son rôle de gestionnaire de confiance pour compte de tiers, la politique de liquidité du Groupe vise à préserver sa capacité de financement sur un horizon de long terme dans toute condition de marché. En tant qu'actionnaire, la Caisse des Dépôts s'assure que ses filiales mettent en œuvre une politique de liquidité prudente, en adéquation avec les objectifs du Groupe, leurs objectifs propres et leur autonomie de gestion.

À cet effet, chaque entité doit disposer d'une politique de liquidité documentée déclinant en termes de risques l'approche de la politique de liquidité de la Caisse des Dépôts et revue *a minima* une fois par an par la gouvernance de l'entité. La documentation doit couvrir notamment les principaux points suivants :

- la gouvernance de la liquidité au sein de l'entité
- les indicateurs de suivi utilisés et l'encadrement en limites
- la déclinaison opérationnelle de la politique de liquidité
- les stress-tests mis en place et les processus de contingence.

Les entités régulées disposent d'un corpus procédural définissant leurs risques de liquidité et précisant les indicateurs de risque de liquidité et leur encadrement. Chaque entité fait valider à ses instances de gouvernance au moins une fois par an son plan de financement, précisant la nature des financements cibles, et le montant de ses programmes d'émissions.

Les entités se dotent des systèmes d'information permettant le suivi des équilibres de liquidité et des opérations de financement, ainsi que des procédures permettant de garantir la diversification des sources de financement. Le cas échéant, les entités documentent leur méthodologie de fixation de limites. Cette documentation inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites.

2.8.3.3.1.2 Dispositif de gestion du risque de liquidité et gouvernance

2.8.3.3.1.2.1 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de la Section générale

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse des Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- Adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme
- Assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigences de l'établissement public
- Limiter la dépendance vis-à-vis des financements de marché.

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par le modèle prudentiel (document de référence mis à jour annuellement), complété par l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) qui permet de démontrer un dispositif solide d'évaluation et de pilotage de la liquidité. Ils contiennent la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Les gaps de liquidité correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement et sur les cinq années suivantes. Ils sont calculés selon deux visions :

- L'une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement forfaitaire des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle

¹ de décembre 2022

- L'autre dynamique, afin d'appréhender l'impact lié aux réinvestissements et à la production nouvelle.

Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux. Les niveaux des seuils d'alerte et des limites (selon différents horizons temporels) appliqués au gap de liquidité statique sont fixés au regard des composantes de la réserve de liquidité projetée (hors cash). En moyenne, ces encadrements se situent autour de 29 milliards d'euros. Ces niveaux sont validés chaque année par la gouvernance. En cas d'atteinte des seuils, un plan de contingence, décrit dans l'ILAAP, est activé afin de dégager la liquidité nécessaire, via notamment des opérations de marché et, si nécessaire, une réduction des investissements. Au 30 juin 2023, les niveaux maximaux des gaps restent très éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

Par ailleurs, la réserve de liquidité dont dispose l'Établissement public est calculée chaque mois. Celle-ci correspond au montant de liquidité susceptible d'être obtenue dans un délai réduit (quelques heures à quelques jours) même dans des conditions de fort stress. Le niveau de cette réserve demeure très confortable.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts calcule depuis le 1^{er} janvier 2023 les ratios de liquidité réglementaires LCR et NSFR et les déclare au superviseur.

Au 30 juin 2023 l'encours des émissions à long terme s'établit conformément au plan de financement validé en comité de gestion de bilan.

2.8.3.3.1.2.2 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de La Banque Postale

Systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble du groupe La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et les indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du Groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante du Groupe.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe La Banque Postale sont également assujetties au niveau individuel.

Pilotage global du risque de liquidité de La Banque Postale

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*) : La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2015/61 ;
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux et de trésorerie.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le comité de pilotage des risques Groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au comité ALM et Trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel ;
- le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR *proxy* ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de refinancement de La Banque Postale dans l'univers de planification budgétaire du groupe La Banque Postale ;
- des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- le dispositif du plan de financement d'Urgence (PFU), qui a pour buts principaux :
 - de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
 - d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
 - de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise ; et
 - un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées.

Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des principaux indicateurs du risque de liquidité.

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un scénario de crise globale. Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours. Afin de s'assurer de disposer à tout moment d'un coussin de liquidité suffisant via une mesure quotidienne interne du risque de liquidité, un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée : seuil d'alerte à 120 % et limite à 110 %) dont le LCR atteint le niveau de 153% au 30 juin 2023 contre 147 % à fin décembre 2022.

Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité, et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

L'horizon de survie est exprimé en nombre de mois (sans excéder 6 mois qui correspond à l'horizon du scénario de crise), complété du montant constaté d'excédent ou de déficit de liquidité correspondant aux horizons fixés dans le cadre de l'encadrement en risque.

Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons d'un, trois et cinq ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du groupe La Banque Postale.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- profil de liquidité des actifs cessibles ;
- hors-bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le comité de gestion du bilan et par la direction des risques Groupe. Les opérations hors-bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage. Le caractère cessible de certaines opérations peut, le cas échéant, être pris en compte.

Gap de liquidité statique long terme (en millions d'euros) au 30.06.2023

(en millions d'euros)	1 an	3 ans	5 ans
Emplois	(222 785)	(169 915)	(126 864)
Ressources	243 223	200 101	155 517
Hors-bilan	(23)	3	3
Gap de liquidité 30.06.2023	20 414	30 189	28 655
Gap de liquidité 31.12.2022	19 505	30 199	30 032
Ecarts	908	(10)	(1 377)

Le gap de liquidité (excédent de ressource) varie peu sur le premier semestre 2023, la baisse des dépôts étant compensée par la mise en place d'émissions à moyen long terme.

Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (Available Stable Funding – ASF) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit un an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (Required Stable Funding – RSF) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus. Au 30 juin 2023, et dans le cadre des exercices réglementaires de liquidité réalisés pour la BCE, le ratio NSFR s'établit à 134 %.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité. La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- d'émissions sécurisées (covered bonds) retained ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

Réserve de liquidité (en millions d'euros) au 30.06.2023

(en millions d'euros)	30.06.2023
Cash et Banque Centrale	50 581
Autres titres éligibles BCE notées au BBB-	10 901
TOTAL RESERVE DE LIQUIDITE	61 482

La Banque Postale serait aussi en mesure d'émettre 8 milliards d'euros de *covered bonds* éligibles à un refinancement en banque centrale conformément aux autorisations données dans son plan de financement, en collatéralisant ses prêts immobiliers.

Plan de Financement d'Urgence (PFU)

Le plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (comité ALM et Trésorerie, comité barèmes et refinancements « CBR », comité de pilotage des risques Groupe « CPRG ») et exécuté opérationnellement par la Banque de Financement et d'Investissement.

Le plan de financement d'urgence (PFU) fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- des indicateurs systémiques ;
- des indicateurs idiosyncratiques.

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer la surveillance accrue du risque de liquidité. La présentation, en période normale, des indicateurs est réalisée au cours du comité ALM & Trésorerie et périodiquement au CPRG. Ces indicateurs font également l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre du CBR. Enfin les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides.

La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion saine et prudente de la liquidité mise en œuvre par le comité ALM et Trésorerie et le CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (Negotiable European Commercial Paper) et un programme d'ECP (European Commercial Paper) de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et Tier 2 ;

- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format retail, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA ;
- un accès au refinancement par la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles ;
- un portefeuille de titres HQLA (High Quality Liquid Asset), principalement constitué d'obligations d'État, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension ;
- un accès aux plateformes de mises en pension Brokertec, Eurex Repo et Eurex GC pooling et NGT Bondlend ;
- un accès au marché interbancaire.

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL), à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

2.8.3.3.1.2.3 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de SFIL

Gouvernance

L'appétit au risque de liquidité est défini par la direction de SFIL et est approuvé par le Conseil d'Administration. Il est décliné en différents indicateurs de mesure du risque de liquidité (projections de liquidité en situation normale et en situation stressée, suivi de l'activité Crédit Export...) et encadré par les limites suivantes :

- L'appétit au risque de liquidité est suivi à travers la sensibilité du gap de liquidité (calculé à dix ans, sur une base consolidée et en excluant les excédents de liquidité sur la première année) pour un choc du coût de refinancement de 30 bp. Il est encadré par une limite égale à 15 % des fonds propres.
- Le plan de financement, élaboré dans le cadre de l'exercice budgétaire, doit être construit en respectant les indicateurs réglementaires, les capacités d'émission du groupe et en évitant de concentrer les tombées d'émissions sur les mêmes time-buckets. Par ailleurs, il ne peut tabler que sur un recours limité en temps et en volume aux financements en Banque Centrale.
- L'horizon de survie en conditions stressées est fixé à un an : SFIL et CAFFIL doivent pouvoir financer leurs activités pendant au moins un an, en ayant recours soit aux financements Banque de France, soit aux lignes de liquidité existantes avec La Banque Postale et la Caisse des Dépôts
- Une limite est fixée sur l'activité Crédit Export visant à encadrer le manque à gagner (MAG) par rapport à la rentabilité attendue des prêts. Ce manque à gagner peut résulter d'une variation adverse du spread de refinancement de SFIL/CAFFIL ou de la base EUR/devise pour les opérations en USD ou en GBP. Il peut également refléter un coût de portage négatif résultant du remplacement des excédents de liquidité générés par la stratégie de préfinancement de cette activité.

La gestion du risque de liquidité est assurée par :

- le comité de gestion actif-passif (« ALCO »), auquel participent la Gestion ALM de la direction financière, la direction des risques de marchés et les autres métiers de la banque concernés. L'ALCO décide de la stratégie de gestion ALM et contrôle sa correcte mise en œuvre à travers la revue des indicateurs de gestion.
- le comité « ALM Liquidité », qui prépare les dossiers soumis en ALCO et assure la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises.

Mesure du risque de liquidité

Les principaux indicateurs de suivi du risque de liquidité sont :

- Indicateurs de gestion en situation « normale »
 - besoins de liquidité dynamiques à court et moyen terme
 - concentration des échéances de funding
 - indicateurs internes (coût de financement du groupe, évolution du cash collateral...)
 - indicateurs de marchés visant à alerter sur une éventuelle situation de crise systémique de liquidité
- Pilotage de la liquidité en environnement stressé

SFIL a développé un dispositif de tests de résistance qui contribue à l'identification, à la mesure et au pilotage du risque de liquidité. Ce dispositif s'appuie sur des scénarios hypothétiques (systémique d'une part, combinant chocs systémiques et idiosyncratiques d'autre part) et sur une évaluation de leur impact sur les activités de SFIL. Il fait partie du processus ILAAP et s'articule de manière cohérente avec les autres processus de mesure des risques (ICAAP, Plan de rétablissement) afin d'assurer une cohérence d'ensemble des facteurs de stress et de leur déclinaison en regard des différents types de risques.

Les scénarios de stress sont revus selon une fréquence a minima annuelle. Ils sont déclinés au niveau de SFIL et de CAFFIL et tiennent comptes des spécificités de gestion et du cadre réglementaire de chaque entité. Les principaux facteurs de stress pris en compte sont :

- une fermeture prolongée du marché interbancaire et du marché des obligations foncières
- une baisse générale de la valeur des titres en réserve de liquidité, augmentée pour certains d'entre eux d'une décote supplémentaire au titre du risque climatique
- une augmentation du versement de collatéral sur dérivés
- le défaut d'une contrepartie de dérivés
- des impayés sur les créances en faveur de la clientèle

Au 30/06/2023, l'horizon de survie à plus d'un an est respecté dans chacun des scénarios de stress.

- Indicateurs de liquidité réglementaires
 - des établissements de crédit (LCR, NSFR)
 - Les limites de gestion des LCR de SFIL sur base individuelle et consolidée sont fixées à 150 %. Pour CAFFIL, le montant des réserves de liquidité prises en compte dans le calcul du LCR est désormais plafonné au montant des sorties de trésorerie nettes sur 30 jours, compte tenu des modifications apportées en juillet 2022 au calcul du LCR² dans le contexte de l'entrée en vigueur de la directive Covered Bond.
 - Au 30/06/2023, les ratios LCR et NSFR de SFIL consolidé s'établissaient respectivement à 213 % et 123%, nettement au-dessus de l'objectif de gestion.

Ratios réglementaires (SFIL conso, %)	30.06.2023	31.12.2022	Limite réglementaire	Early Warning RAF
LCR	213%	161%	100%	150%
NSFR	123%	119%	100%	108%

- spécifiques aux sociétés de crédit foncier :
 - La réglementation des SCF impose que les dettes bénéficiant du privilège soient garanties par un encours d'actifs éligibles au cover pool supérieur ou égal à 105% de ces dettes privilégiées. Au 30/06/2023, le taux de surdimensionnement était de 13,9%.
 - L'écart de Durée de Vie Moyenne (DVM) entre les actifs éligibles au *cover pool* et les passifs privilégiés (*covered bond*) ne doit pas excéder 18 mois. Au 30/06/2023, cet écart était négatif.
 - Le rapport sur les besoins de liquidité à 180 jours vise à vérifier que, dans un scénario statique, les besoins de liquidité à 180 jours sont couverts par un montant suffisant de

² Règlement Délégué 2022/786 du 10 février 2022.

réserves de liquidité. L'entrée en vigueur en juillet 2022 de la directive Covered Bond a amené à restreindre le périmètre des actifs éligibles, sans que cela ne remette en cause la bonne couverture des besoins à 180 jours.

- Indicateurs Crédit-Export
 - Manque à Gagner (MAG) : sur le périmètre des opérations de gestion du crédit-export (prêt, refinancement, couvertures), il mesure la perte de revenus pouvant résulter d'un stress sur le coût du financement en euros du Groupe ou d'une augmentation du coût de financement en devises (USD ou GBP). Ce manque à gagner ne peut excéder la moitié des gains attendus sur cette activité.
Au 30/06/2023, le MAG respectait la limite fixée dans le cadre de l'appétit au risque.

Capacités de financement

En temps normal, le financement de l'activité du groupe est réalisé par :

- émissions d'Obligations Foncières chez CAFFIL, sécurisées par les actifs éligibles au cover pool (CAFFIL)
- émissions d'EMTN à long terme chez SFIL
- émissions de NEU-CP à court terme chez SFIL

Depuis 2022, le marché des *covered bonds* s'est caractérisé par un volume élevé d'émissions, ce qui, couplé au retrait progressif de la BCE, a généré une plus grande volatilité des conditions de financement et un élargissement des spreads de crédit, sur le marché secondaire comme pour les nouvelles émissions. Dans ce contexte, CAFFIL a levé au total 2,0 milliards d'euros de financements nouveaux, dont 1,8 milliard d'euros sur le marché primaire public et 221 millions d'euros sur le segment des placements privés. Pour sa part, SFIL a sollicité le marché primaire public à deux reprises pour un montant global de 2,25 milliards d'euros avec deux émissions en euros, l'une à cinq ans (1,5 milliard d'euros) et l'autre à sept ans et demi (500 millions d'euros) en janvier et en mai.

Hormis un placement privé pour 10 millions d'euros réalisé sous le *framework* social dédié aux hôpitaux publics français, le groupe SFIL n'a pas encore activé ses programmes d'émissions thématiques au cours du premier semestre 2023.

2.8.3.3.2 Risque de taux d'intérêt global

2.8.3.3.2.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation, ou risque de taux d'intérêt global, est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché mentionnés au point 2.8.3.2.

La gestion et le suivi du risque de taux d'intérêt global au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre de l'article 54 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 qui prévoit de disposer sur l'ensemble de son périmètre de consolidation, c'est-à-dire auprès de chacune des entités assujetties qui en font partie, de systèmes de mesure du risque adapté à la nature et au volume de leurs opérations.

Gouvernance Groupe

Les équipes ALM de la Section générale de la Caisse des Dépôts et des filiales gèrent le risque de taux d'intérêt global sur leur périmètre respectif (mesures de gap de taux, trajectoires, sensibilité de la valeur actuelle nette). La supervision du risque de taux relève des comités ALM de chaque entité qui suivent les indicateurs, anticipent leur évolution dans le cadre des trajectoires pluriannuelles et en fonction des orientations de la politique d'engagement et/ou d'investissement. La fréquence de revue du risque de taux est généralement mensuelle.

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe³ définit les principes communs à l'ensemble des entités régulées du groupe Caisse des Dépôts.

Les entités régulées du groupe Caisse des Dépôts disposent d'un corpus procédural définissant les indicateurs de risque de taux d'intérêt et leur encadrement, reflétant un appétit au risque de taux cohérent avec l'appétit au risque de taux défini au niveau du groupe. S'agissant de l'insertion des risques de taux de chaque entité dans l'appétit aux risques du Groupe, chaque entité estime les impacts des scénarios pluriannuels du cadrage macroéconomique Groupe.

Les entités se dotent des systèmes d'information permettant le suivi de leur risque de taux et documentent leur méthodologie de fixation de limites. Cette documentation inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites.

2.8.3.3.2.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux d'intérêt

2.8.3.3.2.2.1 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de la Section générale

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux fixe, taux variable et taux conventionnel. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement, de placement à taux fixe et de prêts à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est calculée à travers plusieurs scénarios alternatifs. La sensibilité de la marge annuelle est calculée en écart aux résultats obtenus dans le scénario central d'évolution des taux d'intérêt du cadrage macroéconomique. Une situation de taux bas prolongée se traduirait par une baisse progressive du PNB dégagé sur les positions à taux fixe. L'environnement actuel de remontée des taux se traduit par une amélioration progressive de la marge dégagée sur les investissements à taux fixe à l'actif du bilan alors que la rémunération des ressources au passif reste constante, entraînant une amélioration progressive du PNB sur les positions à taux fixe.

La sensibilité de la marge calculée à fin juin 2023 montre une baisse par rapport à celle observée au 31 décembre 2022, résultant de la hausse des taux notamment Ester pour le refinancement de l'excédent des positions à taux conventionnels (portefeuille actions, participations, capital investissement, provisions et fonds propres), ce qui correspond au modèle économique de la Caisse des Dépôts.

Sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à un maintien des taux à leur niveau actuel (Section générale)⁴

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023
Année	Sensibilité de la marge
2023	(111)
2024	(45)
2025	(103)
2026	(168)
2027	(172)

³ de décembre 2022

⁴Les indicateurs de sensibilité sont calculés à partir des encours moyens bruts pour les dépôts des notaires. Ces derniers ne sont pas désaisonnalisés. Ils intègrent le refinancement de la position à taux conventionnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022
Année	Sensibilité de la marge
2023	9
2024	33
2025	17
2026	15
2027	27

2.8.3.3.2.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de La Banque Postale

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est la direction des risques financiers, Département des risques de bilan (DRF-RB), qui est rattachée à la direction des risques groupe de La Banque Postale. Le département assume plusieurs missions :

- cartographier les risques, évaluer le dispositif de maîtrise des risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires et assurantielles ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi via des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la valeur économique aux taux d'intérêt ainsi que via des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes. Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, via les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du comité ALM et Trésorerie qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Périmètre

Comme requis par le comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le portefeuille bancaire (banking book) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, Estr, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risque :

- Risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités) ;

- Risque de courbe lié au risque de fixation : généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.) ;
- Risques de base liés à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références ;
- Risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- Risques induits par les positions exposées à l'inflation.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations des portefeuilles obligataires de la salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- Encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle)
- Encours non échéancés (écoulement conventionnel)
- Hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le comité de gestion du bilan et par la direction des risques Groupe. Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des ressources à taux fixe et les montants moyens des emplois à taux fixe incluant les effets des éléments de hors-bilan par maturité.

Gap de taux par plot de maturité (en millions d'euros) au 30.06.2023

(Montant négatif = Excédent d'emplois à taux fixe)

(en millions d'euros)	0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans
Emplois	(209 636)	(113 156)	(57 501)	(8 292)
Ressources	219 272	113 363	52 040	4 980
Hors-Bilan	(6 790)	(3 719)	1 626	1 458
Gap de taux 30.06.2023	2 846	(3 512)	(3 836)	(1 855)
Gap de taux 31.12.2022	(6 618)	(9 916)	(6 228)	(2 681)
Ecarts	9 464	6 404	2 392	826

Au cours du premier semestre 2023, La Banque Postale a progressivement réduit sa position prêteuse à taux fixe notamment sur le court terme via la mise en place de swaps payeur afin de stabiliser la marge nette d'intérêt. D'autres évolutions bilantielles telles que la fuite de deux milliards d'euros des PEL ou dans une moindre mesure l'absence de collecte de dépôt à vue des ménages au profit de l'épargne rémunérée ont contribué à une déformation de la position en taux.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation de la valeur économique consécutive à différents scénarios de choc. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock en prenant en compte des modèles comportementaux et des conventions d'écoulement des opérations sans échéances contractuelles. Les scénarios de choc sont les suivants :

1. choc parallèle vers le haut (+200 pb)
2. choc parallèle vers le bas (-200 pb)
3. pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse)
4. aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse)
5. hausse des taux courts
6. baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque après choc est prescrit par l'ABE. Ce *floor* commence à -1 % et est augmenté de 0.05 % jusqu'à atteindre 0 % à vingt ans.

Scénarios de chocs appliqués à des fins de surveillance

EVE

(en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Hausse parallèle	(1 128)	(1 715)
Baisse parallèle	565	1 683
Pentification	(241)	(524)
Aplatissement	13	261
Hausse Taux Courts	(202)	(201)
Baisse Taux courts	224	348

Le scénario de taux le plus défavorable pour La Banque Postale est une hausse parallèle de 200 pb de la courbe (baisse de 1 128 millions d'euros de l'EVE, soit -6,01 % de sensibilité de l'EVE rapportée aux fonds propres Tier 1). La limite réglementaire est de -15 % (seuil d'alerte interne de -13 %).

Sur le premier semestre 2023, la sensibilité de l'EVE est en baisse pour un choc de +200 pb, principalement liée au programme de swap payeur taux fixe partiellement compensé par les investissements en titres indexés à l'inflation et la fuite des PEL.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI)

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux modifié par rapport à un scénario de taux de référence. Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendant des taux, et en maintenant les niveaux de nouvelle production et collecte des activités commerciales, ainsi que les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux et les opérations à taux variable réagissent au scénario de choc de taux. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Cette sensibilité est mesurée par des scénarios de taux avec choc instantané par rapport à la courbe de référence dont des « choc parallèle » vers le haut et vers le bas de +/-200 pb.

A noter qu'un taux plancher (*floor*) réglementaire sur le taux sans risque après choc est prescrit par l'ABE.

Variations des produits d'intérêts nets		
<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Hausse parallèle	204	100
Baisse parallèle	(246)	(143)

Le scénario le plus défavorable à un an pour La Banque Postale est le scénario de baisse des taux de -2 % avec une perte de MNI de 246 millions d'euros, soit environ 16,4 % de la MNI sur un an glissant.

2.8.3.3.2.2.3 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de SFIL

Gouvernance

L'appétit au risque de taux est défini par la direction de SFIL et est approuvé par le Conseil d'Administration. La gestion du risque de taux est assurée par :

- le comité de gestion actif-passif (« ALCO »), auquel participent la gestion ALM de la direction financière, la direction des risques de marchés et les autres métiers de la banque concernés. L'ALCO décide de la stratégie de gestion ALM et contrôle sa correcte mise en œuvre à travers la revue des indicateurs de gestion.
- le comité « ALM Taux », qui prépare les dossiers soumis en ALCO et assure la mise en œuvre opérationnelle des décisions de l'ALCO (notamment le contrôle des gestions déléguées).

Stratégie de couverture

- La gestion du risque de taux vise à protéger sur le long terme la valeur des fonds propres du groupe et à limiter la volatilité des revenus à court terme.
- La gestion du risque de taux est réalisée et encadrée différemment chez SFIL et CAFFIL afin de tenir compte des spécificités des bilans et des activités de chaque entité.
 - Au niveau social, SFIL n'accepte pas de risque de taux. La stratégie de couverture du risque de taux consiste donc en une micro-couverture parfaite, réalisée :
 - soit par swaps contre Ester,
 - soit, pour les opérations de crédit export portées par SFIL, par l'intermédiaire du mécanisme de stabilisation,
 - soit par adossement parfait avec CAFFIL.

SFIL ne porte donc pas de risque de taux.

- CAFFIL distingue deux types de stratégie de couverture du risque de taux en fonction des caractéristiques des opérations entrant à son bilan :
 - une stratégie de micro-couverture des éléments de bilan non nativement à taux révisable Euro et dont les caractéristiques (devise, type de taux, notionnel, durée...) génèrent un risque important en taux ou en devise. Les éléments micro-couverts sont toutes les opérations en devise, ainsi que les prêts ou les titres à taux structurés, gérés en run-off. Les éléments de couverture sont des swaps contre Euribor ou Ester.
 - une stratégie de macro-couverture pour les autres opérations en Euro : prêts SPL, titres de placement de trésorerie, émissions publiques et privées... La macro-couverture est réalisée en privilégiant prioritairement les dénouements de swaps (swaps de couverture de passif pour couvrir des actifs et inversement), puis, en complétant, si besoin, par la mise en place de swaps de couverture. Ces swaps de couverture peuvent être soit réalisés directement sur le marché par CAFFIL, soit intermédiés par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Mesure du risque de taux

Ces différents types de risque de taux sont suivis, analysés et gérés au moyen des indicateurs suivants :

Gap de taux de SFIL social

L'absence de position de taux chez SFIL social est contrôlée mensuellement à travers le gap de taux, calculé comme la différence entre l'écoulement des encours d'actifs et de passifs à taux fixe et ce, jusqu'à extinction du bilan. Un gap non nul est le signe d'une position ouverte. Au premier semestre, une exposition mineure (encours moyen de 32 millions d'euros sur 2023) est apparue. La situation devrait être régularisée dans les prochains mois.

Sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN)

Afin de s'assurer de la résilience de la gestion dans n'importe quelle situation, la sensibilité de la VAN taux fixe est calculée selon huit scénarios de stress (les 6 scénarios réglementaires utilisés pour le calcul de la sensibilité outlier + 2 scénarios internes combinant à la fois un risque de translation de la courbe des taux et un risque de pente). Le niveau de l'indicateur en sensibilité soumis à limite correspond à la perte maximale observée sur les 8 scénarios appliqués.

La limite de sensibilité a été définie par l'ALCO à -80 millions d'euros, avec un premier seuil d'alerte (Early Warning RAF) à -70 millions d'euros.

Au 30/06/2023, la perte maximale en VAN ressort à -25,5 millions d'euros dans le cas du scénario interne d'aplatissement de la courbe des taux, contre une perte de -21,1 millions d'euros au 31/12/2022 obtenue dans le cas du scénario de translation à la baisse de 200 bp. Cette relative stabilité de l'exposition au risque de taux fixe reflète la permanence des objectif et mode de couverture visant à minimiser autant que possible l'exposition aux risques de taux.

Sensibilité de la VAN au 30.06.2023

(en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	Limite	Early Warning RAF
+200bp	(1,0)	1,3	(80,0)	(70,0)
-200bp Floor Progressif	3,3	(21,1)	(80,0)	(70,0)
CT Hausse	(13,5)	(9,2)	(80,0)	(70,0)
CT Baisse Floor Progressif	13,9	8,2	(80,0)	(70,0)
Aplatissement Floor Progressif	(12,9)	(11,0)	(80,0)	(70,0)
Pentification Floor Progressif	13,7	10,5	(80,0)	(70,0)
Scénario interne aplatissement	(25,5)	(16,6)	(80,0)	(70,0)
Scénario interne inversion	(18,6)	13,2	(80,0)	(70,0)

Sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI)

Le risque en revenus est suivi à travers l'indicateur de sensibilité de la MNI (marge nette d'intérêt), calculé pour (i) un choc parallèle de + 200 bp et (ii) un choc parallèle de - 200 bp flooré à -100 bp. La sensibilité de la MNI est calculée à bilan constant sur un horizon de 1 an, en compensant chaque amortissement ou échéance d'opération par une nouvelle opération présentant des caractéristiques – montant, maturité, type de taux – identiques à celles de l'opération d'origine. Les taux d'intérêt appliqués aux opérations renouvelés sont les taux forward calculés avant et après chocs, augmentés d'un spread correspondant aux hypothèses budgétaires.

La sensibilité de la MNI reflète donc les phénomènes suivants :

- Le déclenchement des floors : selon (i) le niveau des taux en date de calcul et (ii) l'ampleur / le sens du choc appliqué, les floors sur Euribor vont soit s'activer, soit se désactiver, générant dans un cas comme dans l'autre une variation de la MNI. Compte tenu du niveau actuel des taux, les floors ne génèrent plus d'impact en sensibilité de la MNI.
- Le refixing des opérations à taux révisables inscrites au bilan : les intérêts des opérations à taux révisables présentes au bilan vont varier à chaque refixing en fonction des chocs de taux appliqués aux taux forward.

- Le maintien du bilan constant : en date d'arrêté du calcul, le bilan est par définition équilibré. Afin de maintenir ce bilan constant sur les mois suivants, le progiciel ALM va créer de nouvelles opérations à taux fixe et à taux révisable, toutes sensibles aux chocs de taux.

La sensibilité de la MNI est encadrée par une limite de -40 millions d'euros, avec un premier seuil d'alerte (Early Warning RAF) à -36 millions d'euros.

Au 30/06/2023, celle-ci était à -20,3 millions d'euros pour un choc de +200 bp, en baisse de 12,9 millions d'euros par rapport à fin décembre. Elle respecte sa limite de -40 millions d'euros.

Sensibilité de la MNI au 30.06.2023

(en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	Limite	Early Warning RAF
+200bp	(20,3)	(7,4)	(40,0)	(36,0)
-200bp (floor progressif)	16,5	3,9	(40,0)	(36,0)

Gestion du risque de base sur Euribor

Le risque de base est mesuré par rapport à Ester. Il est suivi à travers les gaps d'index, calculés comme la différence entre l'écoulement des encours d'actifs et de passifs indexés contre Euribor. Ces gaps sont encadrés pour chaque index tenor par une limite calculée sur la moyenne des différents gaps à 12 mois.

Au 30 juin 2023, les limites sont respectées.

Exposition au risque de base sur Euribors au 30.06.2023

Gap moyen sur un an	30.06.2023	31.12.2022	Limite
Euribor 1 mois	357,0	375,0	[0 ; 1000]
Euribor 3 mois	(709,0)	(682,0)	[(2000) ; 2000]
Euribor 6 mois	(524,0)	(381,0)	[(2000) ; 2000]
Euribor 12 mois	53,0	79,0	[0 ; 1000]

Gestion des floors sur Euribor

Au 1^{er} semestre 2023, la gestion des floors sur Ester a été abandonnée suite à l'annulation des swaps à l'origine de l'exposition au risque de floor sur Ester.

L'exposition au risque de floors se limite donc désormais aux floors sur Euribor. Au 30/06/2023, celle-ci s'élevait à 471 millions d'euros, pour une limite de 800 millions d'euros. La nécessité de couverture est réévaluée pour les dossiers très importants en fonction des éventuels risques en cas de remboursement anticipé du crédit sous-jacent.

Exposition aux floors sur Euribors au 30.06.2023

Gap max sur floors (SFIL conso, en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022	Limite
Euribor floorés ⁽¹⁾	471,0	488,1	800,0

⁽¹⁾ yc floor sur coupon depuis le 09/2022

2.8.3.3.3 Risque de change structurel

2.8.3.3.3.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de change structurel, hors opération de transaction se définit comme le risque de volatilité du résultat ou des capitaux propres, constaté ou latent, lié à une évolution du cours des devises face à une devise de référence.

La gestion et le suivi du risque de change au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre de l'articles 54 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 qui prévoit de disposer sur l'ensemble de son périmètre de consolidation, c'est-à-dire auprès de chacune des entités assujetties qui en font partie, de systèmes de mesure du risque adapté à la nature et au volume de leurs opérations.

Gouvernance Groupe

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe⁵ définit les principes communs à l'ensemble des entités régulées du groupe Caisse des Dépôts :

- Les entités de la Caisse des Dépôts mettent en place une politique de gestion prudente du risque de change. La liste des devises autorisées fait l'objet d'une validation préalable de la gouvernance.
- Elles formalisent leur appétit aux risques de change et définissent les limites opérationnelles en cohérence avec cet appétit. Elles formalisent leur stratégie de couverture du risque de change et s'assurent de l'efficacité rétrospective et prospective de cette stratégie.
- L'exposition au risque de change résultant de la détention d'actifs et de passifs monétaires ou non monétaires non couverts contre le risque de change doit être limitée. Le caractère limité est apprécié par des mesures permettant de justifier que l'impact d'une variation du cours des devises est faible. Les impacts en sensibilité résiduels au risque de change doivent être remontés à la gouvernance.
- Les méthodes de couverture sont documentées et testées selon les normes comptables s'appliquant à l'entité. La documentation du dispositif inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites sur le risque de change.

Les équipes ALM de la Section générale et des filiales gèrent le risque de change sur leur périmètre respectif. La supervision du risque de change relève des comités ALM de chaque entité qui suivent les indicateurs, anticipent leur évolution dans le cadre des trajectoires pluriannuelles et en fonction des orientations de la politique d'engagement et/ou d'investissement. La fréquence de revue du risque de change est généralement mensuelle.

2.8.3.3.3.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change

2.8.3.3.3.2.1 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale)

Les positions en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent principalement quatre devises étrangères : l'USD, le GBP, le CHF, le JPY. La politique de couverture du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale) consiste à financer systématiquement les positions à l'actif en devise par un emprunt effectif (émission) ou synthétique (swap). De ce fait, le risque de change comptable est totalement neutralisé. En revanche, l'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste non couvert. Cet écart est suivi par le calcul d'une Value at Risk (visant à prendre en compte un scénario de risque extrême), calculée mensuellement et présentée en comité de gestion de bilan. Par ailleurs, la vérification du caractère non matériel de l'effet des variations de change sur les plus ou moins-values latentes en devises est réalisé annuellement et présenté en comité de gestion de bilan, de façon à valider les principes de gestion du risque de change.

2.8.3.3.3.2.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la Banque Postale

Le risque de change opérationnel, notamment lié aux virements pour compte clients et aux activités financières, est modéré. Le bilan des activités bancaires de La Banque Postale est géré quasi

⁵ de décembre 2022

exclusivement en euros. Les activités de marché en devise de la trésorerie et des portefeuilles sont systématiquement couvertes au-delà d'une limite de position de change.

Le risque de change résiduel provenant du résultat de ces opérations est retranscrit à travers la position de change comptable, faisant l'objet d'un reporting quotidien. Ces positions sont encadrées par des limites, de manière à réduire les risques liés en les soldant au moins mensuellement avec la Trésorerie.

L'activité en devises sur la banque de détail concerne principalement les virements, et est relativement réduite.

Au 30 juin 2023, la position de change de La Banque Postale représentait 83,35 millions d'euros, dont environ 70 % en dollars US.

2.8.3.3.2.3 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la SFIL

La devise de référence du groupe SFIL est l'euro : le risque de change reflète donc le changement de valeur des actifs et des passifs libellés dans toute autre devise que l'euro, en raison d'une fluctuation de celle-ci face à l'euro.

Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change à la fois du nominal et des intérêts portés par ces éléments de bilan.

Par dérogation à cette politique, des positions de change, limitées en temps et en volume, sont acceptées pour des raisons opérationnelles, notamment dans le cadre de l'activité de refinancement des crédits exports. Cela correspond aux situations suivantes :

- Coût opérationnel du traitement des swaps de couverture trop élevé au regard du risque à couvrir (faible montant des tirages entrant au bilan, index à couvrir non standard...)
- Impossibilité de micro-couvrir parfaitement les tirages en hors-bilan, dont le montant et le timing ne sont par définition pas connus
- Versement d'une commission dans une devise autre que l'euro.

Le risque résultant de ces positions de change est suivi au travers de la position de change totale nette dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, dettes et engagements hors bilan. Les positions nettes sont encadrées par une limite de change fixée à un niveau très bas.

Au 30 juin 2023, la position de change de SFIL est de 3,4 millions d'euros pour une limite de 5,5 millions d'euros.

2.8.4 Risques spécifiques secteur assurance

Les risques spécifiques à l'assurance du groupe Caisse des Dépôts sont uniquement présents au sein du groupe La Banque Postale via ses filiales d'assurance.

Dans la nouvelle structure du groupe La Banque Postale, l'activité d'assurance a désormais un poids prépondérant, les risques d'assurance étant portés principalement par CNP Assurances, en plus des trois filiales historiques du Pôle assurance de La Banque Postale.

Les informations détaillées sur les risques spécifiques au secteur assurance sont présentées par La Banque Postale dans son rapport financier annuel.

2.8.4.1 La gestion des risques assurance et le suivi du conglomérat financier

L'ensemble des filiales du groupe La Banque Postale, appartenant au secteur de l'assurance, doivent répondre à tout moment aux exigences réglementaires qui leur sont propres. En effet, le groupe La Banque Postale s'assure en sa qualité de tête de conglomérat financier du respect par chacune de ses

filiales de ses exigences. De manière générale, pour l'ensemble de ses activités d'assurance, le groupe La Banque Postale veille à ce que les dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre soient cohérents, avec notamment les principes de la Politique opérationnelle de maîtrise des risques (POMR) issus du Risk Appetite Statement (RAS) et la charte de la Filière Risques du groupe La Banque Postale.

Le groupe La Banque Postale est entré en avril 2023 dans sa dernière étape du rapprochement de La Banque Postale et de CNP Assurances, consistant à rapprocher les activités d'assurance vie et non-vie de La Banque Postale et de CNP Assurances au sein d'une seule et nouvelle entité (« CNP Assurances Holding ») détenue à 100%.

Cette entité regroupe les entités juridiques suivantes :

- CNP Assurances SA,
- les quatre filiales assurantielles de La Banque Postale : dommages (La Banque Postale Assurances IARD), prévoyance (La Banque Postale Prévoyance), santé (La Banque Postale Assurance Santé), courtage (La Banque Postale Conseil en Assurances).

Cette création va permettre l'organisation d'un pilotage unifié et d'une vision consolidée des risques de CNP Assurances Groupe, en lien avec la filière risques de La Banque Postale et de renforcer la cohérence des politiques, des cartographies, de la gouvernance et du processus d'évaluation des risques.

En tant que maison mère et tête de conglomerat, La Banque Postale est exposée aux risques liés à l'activité d'assurance, exercée en France et à l'international.

Les facteurs de risque auxquels CNP Assurances fait face et leur niveau d'importance au premier semestre 2023 restent identiques à ceux analysés pour l'année 2022, dans un contexte toujours marqué par l'inflation. La remontée rapide des taux d'intérêt, en réponse à la résurgence de l'inflation, est plutôt favorable au rendement des portefeuilles obligataires et consolide à court terme sa solvabilité déjà forte. En revanche, une inflation persistante, un ralentissement économique probable et un écartement des *spreads* au sein de la zone euro seraient des points d'attention, sans incidence significative cependant sur le profil de risque de CNP Assurances. En particulier, le suivi du risque de rachat est renforcé avec un encadrement permettant d'anticiper la réalisation du risque en cas de dérive des niveaux de rachats du portefeuille, en particulier pour les filiales italiennes de CNP.

Pour ce qui concerne le risque de change, les expositions sont de diverses natures. Le risque de change dû à la gestion financière des engagements assurés en Europe est considéré comme modéré. CNP dispose de filiales significatives en Amérique Latine, principalement au Brésil, et couvre le risque sur les résultats en provenance de cette zone, pour un risque résiduel faible. Par ailleurs, CNP est exposé au risque de valorisation sur ces filiales hors zone euro.

En assurance non-vie : le principal risque auquel les filiales d'assurance non-vie du Groupe sont exposées est le risque de souscription, défini comme le risque que prend l'assureur en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou morales. Une recrudescence des sinistres et/ou une inadéquation entre la sinistralité anticipée par la filiale d'assurance et les sommes réellement versées aux assurés auraient un impact défavorable sur les résultats du groupe La Banque Postale, dont la matérialité serait contenue compte tenu du poids de l'assurance non-vie au niveau du groupe La Banque Postale.

A mi-année, la croissance de l'activité est principalement portée par l'IARD et par la Santé avec des croissances respectives d'environ +5 % et +4%. En revanche, la Prévoyance connaît une diminution par rapport au premier semestre 2022 (environ -4%), en lien avec le run-off du portefeuille emprunteurs.

En termes d'évènement climatique, l'exercice 2023 a été relativement calme jusqu'en juin, par opposition aux orages de grêle majeurs du printemps 2022, l'évènement majeur étant à date le tremblement de terre dans les Deux-Sèvres dont le coût final reste maîtrisé pour LBP Assurances IARD (autour de 3 millions d'euros brut de réassurance).

En tant que tête de conglomerat soumis à la réglementation sur la surveillance complémentaire, dans le cadre de la gestion intégrée de ses activités, le groupe La Banque Postale a établi sa cartographie des risques en tenant compte de l'évolution de son périmètre et de son profil de risque.

Pour plus d'informations, se reporter à la section « Les risques d'assurance et la surveillance complémentaire du conglomérat » du chapitre facteurs de risques de l'URD de la Banque Postale.

2.8.4.2 La typologie des risques assurance

Les risques au sein de l'activité assurance du groupe La Banque Postale sont regroupés en huit familles de risques en cohérence avec la classification des risques de la réglementation Solvabilité II et la cartographie des risques conglomérat :

- risques stratégiques et business (dont risque de solvabilité)
- risques de crédit et de contrepartie
- risques de marché et gestion actif/passif
- risque de liquidité
- risques opérationnels (y compris de non-conformité)
- risques techniques d'assurance
- risques ESG
- risques intragroupes

Certains risques communs à l'ensemble du Groupe sont décrits dans l'URD LBP (ainsi que dans l'URD de CNP Assurances) et ne sont pas repris en détail dans cette section. Il s'agit :

- des risques opérationnels (regroupant les risques de sous-traitance, liés à l'information et à la protection des données, à l'informatique hors cyber, le risque cyber)
- des risques de non-conformité des produits ou des interactions avec les clients (sécurité financière et lutte LCB-FT)
- des risques stratégiques et business, couvrant notamment le risque de partenariats et le risque pays
- des risques ESG, les compagnies étant exposées à travers leurs activités d'investissement, d'assurance et leur fonctionnement interne

Du fait de leurs activités d'assurance, les compagnies d'assurance du groupe La Banque Postale sont exposées à des risques sectoriels spécifiques : les risques techniques d'assurance correspondent aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance et au risque de frais, incluant :

a) le risque de souscription en vie/Santé Long terme :

- le risque de catastrophe Vie ;
- le risque de cessation (rachat) ;
- le risque de mortalité ;
- le risque de longévité ;
- le risque d'incapacité/invalidité (Morbidité) ;
- le risque de révision

b) le risque de souscription non-vie :

- le risque de tarification et provisionnement ;
- Le risque de cessation (rachat) ;
- Le risque de catastrophe ;

c) le risque de Santé Hors Long terme ;

d) le risque de frais.

Selon la catégorie, ces risques évoluent en fonction des évolutions macroéconomiques, des caractéristiques des portefeuilles assurés et des changements de comportement des clients, des évolutions climatiques, de la survenance d'accidents ou encore de décisions de santé publique ou réglementaires.

2.8.5 Risques non-financiers

2.8.5.1 Risques opérationnels et de non-conformité

2.8.5.1.1 Définition et périmètre

Le risque opérationnel est défini à l'article 8 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 comme étant le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La gestion du risque opérationnel au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre du chapitre IV - section 9 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 qui prévoit notamment dans son article 133 que la Caisse des Dépôts met en œuvre des politiques et processus pour évaluer et gérer son exposition au risque opérationnel.

Pour la Caisse des Dépôts, le risque de non-conformité est défini à l'article 8-13 du décret n°2020-94 du 5 février 2020 comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de décisions de la Caisse des Dépôts en matière de contrôle de la conformité. Pour les filiales bancaires, le risque de non-conformité intègre également le non-respect d'instructions des dirigeants effectifs prises, notamment, en application des orientations de l'organe de surveillance (tel que formulé dans l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié qui s'applique à leurs activités).

2.8.5.1.2 Principaux risques opérationnels liés à l'exercice de l'activité

2.8.5.1.2.1 Non-conformité bancaire et financière

Le risque de non-conformité à la réglementation bancaire et financière est un enjeu réputationnel pour la Caisse des Dépôts et le Groupe, avec un accent marqué sur le respect :

- des réglementations liées à la sécurité financière (LCB-FT), à la connaissance des clients (KYC), aux sanctions financières et embargos ;
- des règles relatives à la déontologie financière (abus de marché) et à la protection des intérêts de ses clients ;

Afin d'assurer la couverture des risques mentionnés ci-avant, le groupe Caisse des Dépôts poursuit ses actions de renforcement pour en maîtriser les causes principales (défaut de vigilance LCB-FT sur les relations d'affaires, insuffisance du plan de formation réglementaire, défaillance dans le pilotage des dispositifs et dysfonctionnement des outils de détection).

Au niveau du Groupe, la maîtrise du risque passe par :

- la poursuite des projets de mise en conformité ;
- le développement de la sensibilisation des collaborateurs à ces enjeux ;
- un pilotage par la Caisse des Dépôts des dispositifs LCB-FT de ses filiales assujetties, avec la mise en œuvre de moyens dédiés au pilotage de la gestion du risque de BC-FT (prescription de normes et standards, mesure du risque et suivi du fonctionnement des dispositifs, organisation du partage d'informations en matière de LCB-FT pour renforcer la vigilance sur les clients communs, etc.).

Plus généralement, la Caisse des Dépôts porte une attention particulière au risque de non-conformité aux textes qui lui sont applicables à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Pacte (2020). La Caisse des

Dépôts poursuit des actions de mise en conformité dans un contexte d'amélioration continue, tant sur le périmètre de l'Etablissement public, que sur le périmètre du groupe Caisse des Dépôts.

2.8.5.1.2.2 Non-respect des règles de droit

Ce risque vise l'ensemble des réglementations non-exclusivement bancaires, qui impactent l'activité du Groupe, telles que :

- les règles fiscales et comptables ;
- les règles de déontologie et de lutte contre la corruption (notamment Sapin II) ;
- le règlement RGPD relatif à la protection des données personnelles ;
- le droit du travail (notamment discriminations) et les réglementations relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité ;
- le droit de la concurrence ;
- le devoir de vigilance ;
- la loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour les mandats de gestion des retraites ;
- les réglementations propres aux secteurs d'activités sur lesquels opèrent les entités (réglementation sur la promotion, etc.).

La maîtrise du risque passe notamment par :

- un renforcement de la veille réglementaire pour faire face aux évolutions rapides de la réglementation ;
- un renforcement des procédures associées et des contrôles ;
- un développement de la sensibilisation, de l'information et de la formation des collaborateurs, notamment sur les sujets RGPD ou métiers plus spécifiques.

2.8.5.1.2.3 Fraude externe et interne

La fraude externe et interne est un sujet de préoccupation pour l'ensemble des entités du Groupe. La fraude externe (fraude documentaire, usurpation/fuites de données, intrusions dans les SI) revêt une importance particulière pour les entités financières dont les activités sont plus exposées (gestion de compte, crédit, investissement, moyens de paiement). La fraude interne fait l'objet d'une vigilance permanente.

Les dispositifs de maîtrise du risque couvrent un périmètre très large d'actions adaptées à la diversité des types de fraude. Les principaux concernent :

Pour la fraude externe,

- Les diligences relatives à la connaissance du client ou du fournisseur à l'entrée en relation et en cours de relation,
- La sécurisation des accès aux données au moyen, entre autres, de dispositifs d'authentification renforcés, de mesures de protection contre la fraude cyber et de dispositifs d'alerte,
- Les contrôles de 1^{er} niveau à l'exécution des opérations,

Pour la fraude interne,

- La séparation des tâches et la gestion des accès aux applicatifs ou données sensibles,
- L'organisation des contrôles de 1^{er} niveau, notamment managériaux, aux étapes clés des processus, et la vérification de leur efficacité par des contrôles de 2^e niveau indépendants,
- La sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de fraude et de corruption.

2.8.5.1.2.4 Cybersécurité

Il s'agit du risque cyber-attaque ou de cybercriminalité entraînant un dysfonctionnement ou une défaillance critique du SI, pouvant notamment entraîner la fuite de données confidentielles, l'arrêt partiel ou complet de la production, une perte d'opportunité stratégique ou une atteinte à l'image.

La surface du Groupe et ses activités font de la menace cyber un point d'attention pour l'ensemble des entités du Groupe.

La couverture de ce risque au niveau du Groupe est assurée en particulier par les dispositifs suivants :

- politique SSI et contrôle SSI ;
- tests d'intrusion ;
- revue des habilitations ;
- procédures fédérales d'accès aux données de production et d'export de données ;
- traitement des alertes par la direction de la cyber sécurité Groupe dans le cadre du suivi des flux internet/emails (potentielles fuites de données sensibles) ;
- renforcement des procédures ;
- sécurisation des échanges d'information.

Un réseau des RSSI, animé au sein de la direction des risques Groupe par la direction de la cyber sécurité Groupe, est opérationnel et permet un partage d'expertise et des solutions.

2.8.5.1.2.5 Efficacité des SI

Il s'agit du risque de défaillance d'un SI ou de la conduite d'un projet SI, aggravé par l'ancienneté de certains systèmes auxquels se sont agrégés nombre de développements internes, ou par le fait que le Groupe soit le dernier client sur certains outils externes.

Le risque est considéré comme significatif en raison de la complexité de mise en œuvre des projets SI en relation aux enjeux en matière d'efficacité de l'organisation qui y sont associés. Il concerne notamment les activités BtoC tel le paiement des retraites au niveau de la Caisse des Dépôts Section générale. Il concerne également l'articulation entre les SI du Groupe et le pilotage global des systèmes.

La maîtrise du risque passe notamment par une fiabilisation des processus associés aux projets SI et à leur conduite (mise en place d'indicateurs, formalisation) ainsi que par un renforcement du pilotage, notamment à l'aide d'outils telles les cartographies (applicatifs et prestataires SI) et le suivi des incidents.

2.8.5.1.2.6 Défaillance des processus

Ce risque résulte d'une défaillance des processus affectant directement ou indirectement l'atteinte des objectifs et ayant pour origine une erreur humaine. Il est considéré comme significatif par l'ensemble des entités du Groupe. Portant principalement sur des enjeux de maîtrise de bout en bout, il repose sur la formalisation et la connaissance des processus et sur le correct traitement des opérations et peut engendrer un impact financier élevé.

Le dispositif de maîtrise des risques au niveau du Groupe sur ce risque se matérialise par des actions transversales aux entités pour :

- accompagner le management (dont outils de suivi, tableaux de bord) ;
- poursuivre la structuration des procédures ;
- renforcer les contrôles de 1^{er} et 2^e niveau, notamment par la mise en œuvre de contrôles automatisés ;
- identifier les incidents avérés et suivre le montant des pertes associé.

2.8.5.1.2.7 Risque lié aux tiers et à l'externalisation

Ce risque est lié à des relations de dépendance qui peuvent exister vis-à-vis de fournisseurs de logiciels ou de sous-traitants clés, notamment en cas de défaillance d'un prestataire ou de dérive des coûts.

Le risque concerne également la capacité à conserver la maîtrise des activités confiées de manière durable et à titre habituel à des tiers. Pour les entités du Groupe assujetties à la réglementation bancaire, l'enjeu est aussi de pouvoir faire face à leurs obligations liées aux prestations externalisées, notamment sur le niveau et la qualité de la formalisation des rapports avec les tiers et la capacité à auditer les prestataires qui réalisent ces activités.

A l'échelle du Groupe, le risque continue à être caractérisé par les relations de dépendance possible à l'égard d'un sous-traitant, notamment en matière logicielle, ou la défaillance d'un sous-traitant. Par ailleurs, le contexte de crise économique et sanitaire a pu conduire au déploiement de nouveaux produits et à ainsi augmenter la surface d'exposition et de vulnérabilité face à l'externalisation (notamment en matière de SI).

La maîtrise de ce risque par les entités du Groupe passe notamment par :

- la mise en conformité avec la réglementation sur les prestations de service externalisées et notamment les prestations essentielles (PSEE) ;
- le renforcement et la spécialisation des fonctions achat (notamment en matière de logiciels) ;
- la diversification des prestataires et l'évaluation de la dépendance au prestataire ;
- le renforcement du suivi (qualité de la prestation, suivi des incidents, contrôles de 1^{er} niveau et contrôle de 2^e niveau indépendant des prestations essentielles).

2.8.5.1.2.8 Risque de sécurité des personnes et de sûreté

Ce risque est lié à des accidents naturels ou techniques (incendie, inondation...) ou/et à des actes de malveillance (vol, dégradation, terrorisme...) portant atteinte à la sécurité et la sûreté des personnes. A l'échelle du Groupe, les risques psychosociaux des collaborateurs résultant de facteurs endogènes ou exogènes doivent également être particulièrement pris en compte.

2.8.5.1.3 Organisation du dispositif de gestion des risques opérationnels et de non-conformité et gouvernance

2.8.5.1.3.1 Les acteurs de la gestion des risques opérationnels

Gouvernance

La direction des risques Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure des risques du Groupe.

La fonction de pilotage des risques opérationnels, rattachée à la direction des risques Groupe, créée début 2022, se structure. Dans ce cadre, une politique Groupe de gestion des risques opérationnels a été définie et les principes de gouvernance sont en cours d'adaptation.

Le département du contrôle permanent, rattaché à la direction des risques du groupe depuis le 1^{er} mai 2023, contribue à la maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité à travers l'amélioration continue du dispositif de contrôle permanent (définition de normes, reporting et mise en place de contrôles de conformité), en relation avec les directions de l'Etablissement public et les entités du Groupe.

Le directeur général a désigné la directrice des risques Groupe comme responsable du contrôle permanent du dispositif LCB-FT de la CDC (arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB-FT, art. 15 et 18).

La direction des affaires juridiques, conformité et déontologie assure le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB-FT »), du dispositif de lutte

contre la corruption, ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

2.8.5.1.3.2 Organisation du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne.

2.8.5.1.3.2.1 1ère ligne de défense

La première ligne de défense est composée des fonctions opérationnelles. Les fonctions opérationnelles sont propriétaires des risques liés aux activités qu'elles exercent. A ce titre, dans le cadre des prescriptions des autres lignes de défense, elles sont responsables :

- d'identifier leurs risques ;
- de s'assurer de leur compatibilité avec l'appétit aux risques de l'entité ;
- de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de correction le cas échéant.

2.8.5.1.3.2.2 2° ligne de défense

La deuxième ligne de défense est composée d'une fonction spécialisée dont la mission est la supervision et le pilotage des risques. Elle comprend également une ou plusieurs fonctions spécialisées dans le contrôle permanent de second niveau.

A l'échelle du Groupe, la deuxième ligne est constituée de la direction des risques du Groupe.

Chaque entité du Groupe se dote d'une fonction spécialisée dans la supervision et le pilotage des risques. Les fonctions de gestion des risques des entités forment la Filière Risques du Groupe.

La fonction de gestion des risques dispose d'un rattachement à un niveau de l'organisation qui lui permet d'exercer pleinement ses responsabilités. Si elle exerce d'autres missions que celles de la deuxième ligne de défense, elle met en œuvre une séparation des tâches lui permettant d'exercer en toute indépendance les missions de la deuxième ligne de défense.

2.8.5.1.3.2.3 3° ligne de défense

La troisième ligne de défense est une fonction spécialisée dont la mission est, notamment, de donner à la gouvernance une assurance objective, indépendante et globale sur l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et du contrôle interne, y compris sur l'atteinte des objectifs de gestion des risques et de contrôle par la première et la deuxième ligne de défense.

A l'échelle du Groupe, la troisième ligne est assurée par l'Inspection Générale – Audit du Groupe. Cf. modalités décrites au point 2.8.2.3.3.

2.8.5.1.3.3 Outils de suivi du risque opérationnel

Les directions des risques, du contrôle permanent et de la conformité des entités du Groupe, en coordination avec les directions opérationnelles, veillent à ce que des mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

La cartographie des risques

Pour la Caisse des Dépôts Section générale, la direction des risques du groupe élabore des cartographies des risques opérationnels et de non-conformité, en lien avec les directions opérationnelles qui sont mises à jour annuellement.

Les entités du Groupe établissent, selon des modalités qui leurs sont propres, des cartographies des risques opérationnels et de non-conformité qui permettent d'identifier les risques importants, auxquels adosser le dispositif de contrôle permanent et les plans d'actions destinés à réduire leur probabilité d'occurrence et/ou leur impact potentiel.

Les risques majeurs identifiés pour le Groupe sont consolidés par la direction des risques du Groupe et présentés en comité de direction de la Caisse des Dépôts.

Les cartographies ainsi que l'évaluation de l'intensité de ces risques (zones de priorisation) constituent un socle pour la définition de l'appétit aux risques ainsi que pour le dispositif ICAAP.

Les bases « incidents »

L'ensemble des incidents de la Caisse des Dépôts Section générale est saisi au sein d'un outil centralisé et les incidents significatifs sont suivis par la direction des risques du groupe.

Les incidents significatifs des filiales sont remontés à la direction des Risques du Groupe et pour les incidents de non-conformité, à la direction des affaires juridiques, conformité et déontologie (DAJCD). L'objectif est d'assurer une vision consolidée de l'ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d'en évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d'action correctifs adéquats. Les plans d'actions sont mis en œuvre par les filiales, sous leur responsabilité.

Le plan de contrôle de deuxième niveau

Le département du contrôle permanent met en œuvre un plan de contrôle de deuxième niveau, fondé sur une approche par les risques, déployé sur le périmètre de la Caisse des Dépôts Section générale.

Ce plan de contrôle vise à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle permanent et de conformité aux risques encourus et activités exercées.

Les contrôles menés par la direction des risques du groupe donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle permanent et de conformité présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

Ce plan de contrôle de deuxième niveau est construit sur la base de la cartographie des risques validée par chaque direction opérationnelle de la Section générale et identifiant les risques opérationnels et de non-conformité majeurs.

Les plans de contrôles de deuxième niveau des filiales sont élaborés et mis en œuvre par leurs fonctions contrôle permanent et conformité. La direction des risques du Groupe s'assure du correct respect de la Charte de contrôle permanent qui exige notamment la réalisation de contrôles de deuxième niveau.

Les indicateurs d'alerte

Les directions de la Caisse des Dépôts Section générale et des filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, afin d'anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques.

2.8.5.1.3.4 Le pilotage du dispositif de conformité à la LCB-FT

La Caisse des Dépôts est directement assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier.

La direction des affaires juridiques, conformité et déontologie (DAJCD) pilote et supervise le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle définit les normes applicables au sein du Groupe. La politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme affiche une tolérance nulle de la Caisse des Dépôts sur le risque de non-conformité en matière de LCB-FT.

Au sein de la direction des risques du groupe, le département du contrôle permanent s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement

du terrorisme au sein de la Caisse des Dépôts Section générale et des filiales à une périodicité *a minima* annuelle.

La Caisse des Dépôts établit une classification du risque LCB-FT par pays sur la base d'une série de critères objectifs selon une méthodologie prédéfinie. Cette classification se traduit par la mise en place de diligences accrues sur les dossiers en lien avec un pays en risque fort.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdiction visant à prohiber les investissements dans les Etats et territoires non coopératifs (ETNC) (*cf.* « liste noire de Bercy ») et les pays de la liste 1 du Groupement d'action financière (GAFI) faisant l'objet de contre-mesures (Iran et Corée du Nord).

2.8.5.1.3.5 Le pilotage du dispositif de conformité déontologie

La Caisse des Dépôts n'ayant pas d'appétence pour le risque de non-conformité, elle s'est dotée d'un corpus déontologique composé d'une Charte de déontologie du Groupe et d'un Code de déontologie de l'Etablissement public. Ces dispositions ont été revues et sont complétées par des procédures d'application, compilées dans le « Recueil de déontologie », et disponibles sur l'intranet de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une politique anticorruption pour le Groupe et un dispositif d'alerte éthique a été mis en place pour l'ensemble des filiales assujetties, conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II »).

2.8.5.2 Plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA)

2.8.5.2.1 Le pilotage du Plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA)

L'organisation de la continuité de la Caisse des Dépôts repose sur :

- la direction des risques du groupe qui élabore les politiques de continuité et de maintien en conditions opérationnelles de la Caisse des Dépôts Section générale, édicte les normes en matière de continuité et contrôle leur correcte application ;
- la direction des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle qui assure le pilotage opérationnel du Plan de poursuite d'activité (PUPA) ;
- les directions qui élaborent, mettent en œuvre et testent leur plan de continuité d'activité.

Les filiales significatives déploient des organisations similaires, dans le respect de leurs obligations réglementaires.

2.8.5.2.2 La cyber sécurité

La cyber sécurité est l'ensemble des contrôles et des mesures d'organisation ainsi que des moyens (humains, techniques, etc.) utilisés pour protéger les actifs informatiques du Groupe, composés d'une part de son patrimoine informationnel, d'autre part de ses systèmes d'informations et réseaux de communication, contre toutes attaques logiques, que celles-ci soient conduites par le biais de brèches de sécurité physique ou logique.

La direction des risques du Groupe définit la politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, qui s'applique à la Caisse des Dépôts et aux filiales appartenant au périmètre d'appétit aux risques.

Chaque entité décline les principes de la PSSI Groupe sur son périmètre, qui comprend notamment ses filiales et les entités qui lui sont rattachées opérationnellement, au sein d'une politique de sécurité qui lui est propre. Cette déclinaison est adaptée aux activités, à l'importance des risques encourus et à leur contexte. Elle s'effectue sans préjudice des dispositions légales, statutaires et contractuelles applicables à l'entité du Groupe ou aux entités comprises au sein de son périmètre de déclinaison, notamment celles concernant le secret et les restrictions à la communication des informations. Au sein

de chaque entité, une direction peut se doter d'une Politique de sécurité des systèmes d'information spécifique en déclinant la PSSI Groupe. Ces déclinaisons doivent respecter a minima les principes énoncés dans la PSSI Groupe et se conformer strictement au cadre de référence défini.

Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve).

La charte SSI est le document vulgarisant les principes de cyber sécurité en vigueur au sein de la Caisse des Dépôts Section générale et opposable à chaque salarié. Après consultation des représentants du personnel (CSSCT et CUEP), la charte est promulguée par un arrêté signé par le directeur général.

Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est piloté par le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an et de réunions ad hoc, si nécessaires.

En complément des moyens internes déployés sur la cyber sécurité, le Groupe s'est également doté d'un outil de notation cyber externe pour compléter sa vision des risques externes cyber sur son patrimoine informationnel.

2.9 Transactions avec les parties liées

Aucune évolution significative dans la nature des transactions avec les parties liées n'est intervenue depuis la clôture de l'exercice 2022.

2.10 Informations relatives aux titres mis en équivalence

Ci-dessous sont présentés les données à 100 % avant élimination des comptes et opérations réciproques et dans le format de publication (selon les normes IFRS) des entités mises en équivalence significatives.

2.10.1 Informations financières résumées

2.10.1.1 - Bpifrance

	30.06.2023	31.12.2022
Pourcentage de contrôle	49,18%	49,18%
Pourcentage d'intérêt	49,32%	49,32%
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	201 M€	277 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Bpifrance

(en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du groupe	29 273	27 430
Retraitements (écarts d'évaluation)	319	319
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	14 595	13 685
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	14 595	13 685

2.10.1.2 - Coentreprise de Transport d'Electricité

	30.06.2023	31.12.2022
Pourcentage de contrôle et d'intérêt	29,90%	29,90%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	68 M€	107 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Coentreprise de Transport d'Electricité

(en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du groupe	3 153	3 527
Retraitements (principalement allocation du prix d'acquisition)	3 101	3 109
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	1 870	1 984
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 870	1 984

2.10.1.3 - GRT Gaz

	30.06.2023	31.12.2022
Pourcentage de contrôle	38,63%	38,63%
Pourcentage d'intérêt	26,84%	26,84%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - GRT Gaz

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du groupe	3 390	3 647
Ecart d'acquisition	1 298	1 298
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt SIG	2 607	2 707
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	2 607	2 707

2.10.1.4 - Holding d'Infrastructures Numériques

	30.06.2023	31.12.2022
Pourcentage de contrôle	66,66%	66,66%
Pourcentage d'intérêt	55,33%	55,33%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Holding d'Infrastructures Numériques

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du groupe	1 040	1 052
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	694	701
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	694	701

2.10.1.5 - Suez Holding

	30.06.2023	31.12.2022
Pourcentage de contrôle	19,66%	19,66%
Pourcentage d'intérêt	16,98%	16,98%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Suez Holding

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du groupe	2 790	3 208
Ecart d'acquisition	620	580
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	548	630
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 168	1 210

2.10.1.6 - Euroclear Holding SA/NV

	30.06.2023	31.12.2022
Pourcentage de contrôle	10,91%	7,90%
Pourcentage d'intérêt	10,91%	7,90%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Euroclear Holding SA/NV

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du groupe	7 186	5 397
Retraitements (écarts d'évaluation)	(3 195)*	(1 304)
Ecart d'acquisition	353	229
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	436	324
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	789	553

* Dont neutralisation des revenus réalisés sur les avoirs russes gelés -1,9 milliard d'euros.

2.11 Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

L'établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la Section générale et la Section du Fonds d'épargne.

Par ailleurs, la Banque des Territoires réunit tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elle regroupe les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) et s'appuie sur un réseau de 37 implantations, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elle associe également deux filiales, CDC Habitat et la SCET, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public, des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section Générale et ceux des entités qu'il contrôle seul ou conjointement ou exerce une influence notable pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La présentation du périmètre de consolidation du Groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les quatre groupes d'activités du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par groupe d'activités.

Au 30 juin 2023, le groupe Caisse des Dépôts consolide dans ses comptes 1 854 sociétés. Les principales sociétés sont indiquées ci-dessous :

GROUPES / SOCIETES	Pays	30.06.2023			31.12.2022		
		Méthode	% Intégration	% Intéret	Méthode	% Intégration	% Intéret
PÔLE CAISSE DES DEPOTS							
CDC (SECTION GENERALE) <i>Siège social : 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP</i>	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SCET <i>Siège social : 52 rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex 12</i>	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
CDC HABITAT <i>Siège social : 100, avenue de France - 75013 Paris</i>	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
AUTRES ENTITES DU PÔLE CAISSE DES DEPOTS							
CDC CROISSANCE	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	53,29	53,29	EQUI Co-Ent	53,29	53,29
CDC TECH CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	36,88	36,88	EQUI Co-Ent	36,88	36,88
CDC EURO CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,01	50,01	EQUI Co-Ent	50,01	50,01
CDC CROISSANCE DURABLE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,04	50,04	EQUI Co-Ent	50,04	50,04
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER INTERNE	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
ACEP INV 3	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
DOCKS V3	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DOCKS V2	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FONCIERE FRANKLIN	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPI ADENAUER	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPI COURBEVOIE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI ILLUMINE	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPIINVEST 8	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPIINVEST 9	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPI METAL 57	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPIINVEST 13	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPIINVEST 14	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPIINVEST 19	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPI IVRY	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPI REUILLY	FRANCE	LOB	100,00	99,90	LOB	100,00	99,90
GPI RUE PETIT	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPI SOFIA	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPIINVEST PB 10	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
KOMBON SAS	FRANCE	EQUI Co-Ent	33,33	33,33	EQUI Co-Ent	33,33	33,33
LE MARQUIS	FRANCE	EQUI Ent Ass	40,00	40,00	EQUI Ent Ass	40,00	40,00
PBEM - PARIS BATIGNOLLES EMERGENCE	FRANCE	LOB	100,00	99,90	LOB	100,00	99,90
PRD MONTPARNASSE 1	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PRD MONTPARNASSE 2	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PRD MONTPARNASSE 3	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS CHATEAUDUN	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SAS DEFENSE CB3	FRANCE	EQUI Ent Ass	25,00	25,00	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
SAS LA NEF LUMIERE	FRANCE	LOB	100,00	87,50	LOB	100,00	87,50
SAS LAFAYETTE	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SAS PARIS NORD EST	FRANCE	LOB	100,00	79,00	LOB	100,00	79,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS RICHELIEU VIVIANNE ⁽¹⁾	FRANCE	LOB	100,00	83,00	LOB	100,00	83,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	FRANCE	LOB	100,00	99,00	LOB	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	FRANCE	LOB	100,00	99,00	LOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BATIGNOLLES LOT 09	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BAUDELIQUE	FRANCE	LOB	100,00	99,66	LOB	100,00	99,66
SCI BOULOGNE ILOT V	FRANCE	LOB	100,00	99,00	LOB	100,00	99,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SCI EVI-DANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI FARMAN ⁽¹⁾	FRANCE	LOB	100,00	83,00	LOB	100,00	83,00
SCI INNOVATIS II	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SCI PB10	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI SARIHV	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SCI SILOGI	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
SCI TOUR MERLE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ANATOL INVEST HOLDING France SA	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
AIH BV	PAYS BAS	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
LE MARQUIS BUILDING BRUSSELS	BELGIQUE	LOB	100,00	97,20			
AIH MONCEAU MARQUIS SA	BELGIQUE	LOB	100,00	97,92			
ADL PARTICIPATIONS	FRANCE	EQUI Ent Ass	24,50	24,50	EQUI Ent Ass	24,50	24,50
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	FRANCE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20
CNR SOLAIRE 9	FRANCE	EQUI Co-Ent	80,00	80,00	EQUI Co-Ent	80,00	80,00
CNR SOLAIRE 10	FRANCE	EQUI Co-Ent	80,00	80,00	EQUI Co-Ent	80,00	80,00
PREDICA ENERGIES DURABLES	FRANCE	EQUI Ent Ass	22,00	22,00	EQUI Ent Ass	22,00	22,00
HIN - ORANGE CONCESSIONS ⁽¹⁾	FRANCE	EQUI Co-Ent	55,33	55,33	EQUI Co-Ent	55,33	55,33
TONUS TERRITOIRES	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1 ⁽³⁾	FRANCE				EQUI Ent Ass	49,00	49,00
MOVIVOLT ⁽²⁾	FRANCE	LOB	100,00	89,80	LOB	100,00	89,80
INFORMATIQUE CDC	FRANCE	LOB	100,00	99,95	LOB	100,00	99,95
GPIINVEST 20	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00
GPIINVEST 21	FRANCE	LOB	100,00	100,00	LOB	100,00	100,00

GROUPE BPIFRANCE								
BPIFRANCE Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex	FRANCE	EQUI Co-Ent	49,32	49,32	EQUI Co-Ent	49,32	49,32	
GROUPE LAPOSTE								
LA POSTE Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
LA BANQUE POSTALE Siège social : 115, rue de Sévres - 75275 Paris Cedex 06	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
CNP ASSURANCES HOLDING Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-Les-Moulineaux	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
PÔLE GESTION DES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES								
Immobilier et Tourisme								
ICADE Siège social : 27, rue Camille Desmoulins - CS 10166 92445 Issy les Moulineaux Cedex	FRANCE	GLOB	100,00	39,59	GLOB	100,00	39,59	
COMPAGNIE DES ALPES SA Siège social : 50-52, boulevard Haussmann - 75009 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	42,19	GLOB	100,00	42,20	
Services financiers								
SFIL Siège social : 1-3 rue du Passeur de Boulogne – 92130 Issy-les-Moulineaux	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	
EUROCLEAR HOLDING SA/NV Siège social : 1 Boulevard du Roi Albert II 1210 Bruxelles, Belgique	BELGIQUE	EQUI Ent Ass	10,91	10,91	EQUI Ent Ass	7,90	7,90	
Infrastructure								
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE Siège social : 69-71 rue de Miromesnil - 75008 Paris	FRANCE	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES - GRT GAZ ⁽¹⁾ Siège social : 4 place Raoul Dautry 75015 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	69,49	GLOB	100,00	69,49	
Services, Transports et Ingénierie								
EGIS Siège social : 11, avenue du Centre - CS 30530 - Saint-Quentin-en-Yvelines 78286 Guyancourt Cedex	FRANCE	EQUI Ent Ass	33,60	33,60	EQUI Ent Ass	33,60	33,60	
TRANSDEV GROUP Siège social : 3 allée de Grenelle 92130 Issy-les-Moulineaux	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
STOA Siège social : 151 rue Saint-Honoré 75001 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	83,33	GLOB	100,00	83,33	
SUEZ HOLDING ⁽¹⁾ Siège social : 3 boulevard de Sébastopol 75001 Paris	FRANCE	EQUI Ent Ass	19,66	16,98	EQUI Ent Ass	19,66	16,98	

Méthodes de consolidation : GLOB : Intégration globale. EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise. EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée.

⁽¹⁾ Y compris co-détention CNP Assurances ⁽²⁾ Y compris co-détention La Poste

⁽³⁾ Cession le 15 juin 2023

mazars

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex - France

Caisse des dépôts et consignations

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle du groupe Caisse des dépôts et consignations

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Caisse des dépôts et consignations

Siège social : 56, Rue de Lille – 75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle du groupe Caisse des dépôts et consignationsPériode du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels consolidés résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard de la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire, le fait que les comptes semestriels consolidés résumés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

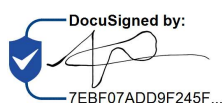
Les Commissaires aux comptes,

Mazars

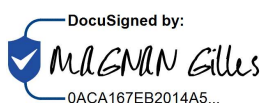
Courbevoie, le 22 septembre 2023

KPMG S.A.

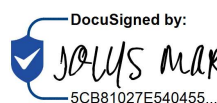
Paris La Défense, le 22 septembre 2023

DocuSigned by:

7EBF07ADD9F245F...

Virginie CHAUVIN
Associée

DocuSigned by:

0ACA167EB2014A5...

Gilles MAGNAN
Associé

DocuSigned by:

5CB81027E540455...

Marie-Christine JOLYS
Associée

DocuSigned by:

B5D654604C9C4CA...

Eric AMATO
Associé